

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-cinquième séance – Mardi 19 avril 2011, à 17 h

Présidence de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Georges Breguet, Christophe Buemi, Sylvain Clavel, Endri Gega, M^{mes} Sandra Golay, Florence Kraft-Babel, M. Thierry Piguët et M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio.*

Assistent à la séance: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *M. Pierre Maudet*, vice-président, *MM. Manuel Tornare, Patrice Mugny et Rémy Pagani*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 8 avril 2011, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 19 avril et mercredi 20 avril 2011, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en ouverture de séance et avant de donner la parole à nos magistrats pour leurs communications, au nom du bureau – et en votre nom également, je pense – je félicite M^{me} Salerno, M. Maudet et M. Pagani pour leur réélection au Conseil administratif. (*Applaudissements.*)

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, en tant que membre sortant du Conseil administratif, je m'associe à ces félicitations.

J'ai une information à vous donner. Le Service de la petite enfance – l'ancienne délégation étant devenue un service municipal – et mon département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports viennent d'éditer un magnifique ouvrage intitulé *Et pourquoi pas toi?* sur l'égalité entre garçons et filles. Cette publication répond à une demande du Conseil municipal. Elle comporte une introduction signée par M^{me} la maire et moi-même, et elle sera distribuée à tous les enfants des institutions de la petite enfance de la Ville de Genève. Vous savez que ces dernières sont très nombreuses, ce qui n'est pas le cas dans bien d'autres communes! J'ai le plaisir, ce soir, d'offrir cet ouvrage à M^{me} la maire. (*Applaudissements.*)

Vous avez également reçu un guide des ludothèques de la Ville de Genève, imprimé à l'occasion de leur professionnalisation votée par le Conseil municipal. Cette petite brochure, qui s'adresse au grand public, contient des informations sur la localisation des ludothèques et leurs heures d'ouverture. Elle me semble être un outil d'information nécessaire.

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, M. Tornare vient de vous annoncer la publication de l'ouvrage intitulé *Et pourquoi pas toi?* sur la thématique de l'égalité entre hommes et femmes dans les institutions de la petite enfance, qui vous sera distribué personnellement.

Pour ma part, je vous informe d'une collaboration entre le département de la culture dirigé par mon collègue Patrice Mugny, les bibliothèques municipales et mon département des finances et du logement, à l'occasion de la publication d'un guide bibliographique destiné aux enfants et aux adolescents sur la thématique de l'égalité entre hommes et femmes; c'est également un outil pour les parents. Il permet d'orienter les choix pour une lecture non discriminante qui encourage l'épanouissement des deux sexes. Je tenais à mentionner l'existence de ce guide, que vous recevrez par courrier à votre domicile.

2. Rapport annuel 2010 du Conseil administratif sur le Fonds chômage (D-34).



Rapport annuel 2010

Fonds chômage

Message de Sandrine Salerno

«Genève est une ville où il fait bon vivre». C'est par ces mots qu'en juin 2007, le Conseil administratif choisissait de faire débiter son discours de législature. Cette vision positive s'est-elle confirmée ? Oui, pour certains aspects.

Depuis plusieurs années, notre ville caracole dans le «top 5» de l'enquête internationale Mercer sur la qualité de vie, qui couvre 221 villes dans le monde et analyse leurs résultats dans dix catégories (politique, social, économique, santé, éducation, services publics, divertissements, consommation, logement et milieux naturels). Par ailleurs, selon les derniers indicateurs conjoncturels (décembre 2010), l'économie genevoise est sortie plus rapidement et plus vigoureusement de la crise que le reste de la Suisse. Genève est l'une des régions les plus dynamiques d'Europe.

Cet optimisme ne doit toutefois pas masquer une autre réalité: celle d'une précarité toujours plus forte et qui touche toujours plus durement beaucoup de nos concitoyennes et concitoyens.

Sur le plan de l'emploi, cette précarité se fait fortement ressentir. Genève affiche depuis de nombreuses années le taux record de chômage de Suisse: entre 6 et 7% (pour une moyenne nationale qui ne dépasse pas les 4%). A ces chiffres, il convient d'ajouter les personnes privées d'emploi qui n'ont pas le droit, ou plus le droit, à l'assurance-chômage.

Face à cette réalité, les pouvoirs publics ont la responsabilité d'agir, selon leurs moyens et leurs compétences.

C'est pourquoi en 2008, l'exécutif de la Ville de Genève a pris l'engagement de restructurer le Fonds municipal de lutte contre le chômage. Quittant la logique d'aide individuelle, la commune a souhaité utiliser le Fonds chômage pour soutenir la création et la mise en œuvre de projets innovants en matière d'insertion socioprofessionnelle, ayant une portée collective.

Soutenir des projets? Oui, mais pas n'importe lesquels.

Consciente du rôle qui est le sien, la Ville de Genève ne veut pas se substituer au Canton en matière de lutte contre le chômage. Elle a donc choisi de collaborer activement avec lui, en complétant son action là où il est possible de le faire ou en proposant des projets répondant à des besoins non couverts.

A ceci s'ajoute une volonté de travailler en confiance avec les actrices et les acteurs de l'Economie sociale et solidaire (ESS) afin de proposer des réponses adaptées et réalistes en matière d'insertion. De par son ancrage

territorial, sa proximité des personnes en difficulté et sa capacité d'innovation, l'ESS s'avère être le bon partenaire.

Enfin, par souci de cohérence, la Ville de Genève a choisi de soutenir prioritairement des projets d'insertion qui contribuent à concrétiser les engagements de la Ville en matière de développement durable, de diversité et d'égalité.

Deux ans plus tard, où en sommes-nous?

A ce stade, il nous semble encore trop tôt pour savoir si le Fonds chômage est l'outil adéquat pour mener une politique volontaire d'insertion à l'échelle de la Ville. Conformément à ce qui est prévu dans le Règlement, une évaluation externe doit être menée au plus tard en 2012, soit après 4 années d'exercice.

Il est également prématuré d'évaluer les résultats des projets soutenus, puisque bon nombre ne sont pas encore parvenus au terme de leur premier cycle de mise en œuvre.

En revanche, deux ans suffisent pour mettre en lumière quelques constats:

- ▶ **Forte demande:** en deux ans, ce sont 56 projets qui ont été déposés auprès du Fonds chômage, démontrant ainsi un important besoin de financement pour démarrer des actions ou les étendre.
- ▶ **Exigences qualitatives fortes:** seuls 12 projets ont finalement obtenu le soutien de la Ville, ce qui témoigne, en partie, d'une ferme volonté de privilégier la qualité sur la quantité.
- ▶ **Diversité des projets:** sur l'ensemble des projets soutenus en deux ans, 8 sur les 12 acceptés comportent des activités économiques et/ou commerciales qui sont mises en œuvre selon les valeurs et l'esprit de l'Economie sociale et solidaire; 2 s'adressent spécifiquement à des jeunes adultes (15-25 ans) et 2 autres visent un public essentiellement féminin.

Si ces constats sont encourageants pour la suite, il est de ma responsabilité de faire également apparaître les risques:

- ▶ **Diminution des demandes:** entre 2009 et 2010, le nombre de dossiers déposés a diminué. Cette tendance pourrait se confirmer dans les prochaines années car le «réservoir» de nouveaux projets n'est pas extensible à l'infini. Définir un projet solide et viable demande un

SÉANCE DU 19 AVRIL 2011 (après-midi)
Rapport du Conseil administratif sur le Fonds chômage pour 2010

6237

fort investissement de ressources de la part des structures associatives.

Des exigences administratives élevées et des critères restrictifs de sélection impliquent un risque important de voir les associations se décourager et perdre leur esprit d'initiative.

- **Diminution des dossiers soutenus :** il ne suffit pas que les projets arrivent au Fonds chômage, encore faut-il qu'ils soient acceptés. Le Règlement du Fonds chômage pose un certain nombre de critères qui nécessitent une évaluation multidimensionnelle. En cas d'incertitude sur l'un ou l'autre élément d'appréciation, le projet est le plus souvent refusé. A moyen terme, cela peut également avoir un effet dissuasif sur la demande.

- **Poids grandissant des projets à dimension économique :** la prédominance des projets d'insertion à dimension économique et/ou commerciale semble se confirmer en 2010. Ces projets comportent de nombreux facteurs de risques, peu ou pas maîtrisables et leur réussite est fortement dépendante du contexte économique.

Quelle ambition pour 2011? Mettre tout en œuvre pour diminuer les risques sans tuer la créativité. C'est dans ce sens que toute l'équipe du Fonds chômage est mobilisée.

Pour conclure, c'est donc avec enthousiasme et sérénité que j'aborde 2011.

Enthousiasme, car c'est toujours avec grand plaisir que je découvre de nouveaux projets: la Ville de Genève peut s'enorgueillir d'un tissu associatif dynamique et fort de personnes compétentes et motivées.

Sérénité, car les décisions du Conseil administratif reposent sur l'analyse d'une commission très investie, travaillant en parfaite intelligence et sur le travail d'une équipe qualifiée et rigoureuse.

A toutes et tous, un grand merci.

Sandrine Salerno, pour le Conseil administratif

Table des matières

<i>Message de Sandrine Salerno</i>	3
<i>Fonctionnement</i>	6
Mission du Fonds chômage.....	6
Prestations fournies.....	6
A qui s'adresse le Fonds chômage ?	6
Domaine et champs d'actions.....	6
Conditions de soutien.....	7
Processus de sélection des dossiers.....	8
<i>Activité et résultats 2010</i>	9
Chiffres-clés de l'activité 2010.....	9
Organisation.....	9
Conseil administratif.....	10
Commission consultative.....	10
Secrétariat du Fonds chômage.....	10
<i>Rapport financier</i>	12
<i>Projets</i>	13
Projets 2009 : où en sommes-nous ?	13
<i>Projets 2010</i>	16

Fonctionnement

Mission du Fonds chômage

En 2003, le Conseil municipal a adopté le Règlement municipal pour une politique active en matière d'intégration sociale et professionnelle, qui institue le Fonds municipal de lutte contre le chômage (dit « Fonds chômage »).

Le Fonds chômage a pour but de soutenir la réinsertion sociale et professionnelle des chômeuses et des chômeurs, ainsi que de toute personne à la recherche d'un emploi.

Pour réaliser ce but, la mission principale du Fonds chômage est de financer des expériences novatrices, qui utilisent les possibilités offertes par les structures de soutien à la réinsertion sociale et professionnelle, notamment dans le cadre de l'assurance-chômage.

Les principes, les buts et les modalités de mise en œuvre de ce Fonds figurent dans le Règlement d'application du Fonds chômage, adopté par le Conseil administratif du 24 septembre 2008 (LC 21 513).

Prestations fournies

Les prestations fournies dans le cadre du Fonds chômage sont les suivantes:

Subventionnement

Le fonds chômage est un outil de financement de projets.

Le financement intervient principalement sous la forme d'un subventionnement, délimité dans le temps. En effet, chaque projet peut être soutenu pour une période de deux ans, renouvelable une fois. Au maximum, un même projet peut être soutenu pour une durée de quatre ans.

Au-delà de cette période, le soutien de la Ville doit faire l'objet d'une demande de subvention régulière nominale, dans le cadre du processus budgétaire annuel.

Pour ce qui est du montant possible de la subvention accordée par projet, aucune limite n'a été fixée a priori.

Accompagnement

Dans la mesure de ses moyens et de ses compétences, le Secrétariat du Fonds chômage accompagne les responsables de projet dans la constitution du dossier de demande de soutien auprès du Fonds chômage.

Suivi

Chaque projet soutenu fait l'objet d'une convention de subventionnement, incluant au minimum les

objectifs, les délais de réalisation et les modalités d'évaluation du projet. Cette convention est élaborée par le Secrétariat du Fonds chômage, en partenariat avec le/la responsable du projet soutenu.

A qui s'adresse le Fonds chômage ?

Le Fonds chômage s'adresse à des personnes ou à des structures qui souhaitent développer et mettre en œuvre un projet visant à l'insertion de personnes tierces.

En effet, selon l'article 5 du Règlement d'application, les bénéficiaires du Fonds chômage peuvent être:

- ▶ des personnes physiques;
- ▶ des personnes morales (association, fondation, entreprise simple, etc.);
- ▶ des services de la Ville.

Si le Règlement du Fonds chômage n'exclut pas la possibilité de financer un projet déposé par une personne physique, le cas de figure ne s'est, dans les faits, pas encore présenté. Si cela devait, à l'avenir, être le cas, des garanties spécifiques seraient alors demandées au/à la responsable du projet.

Pour les personnes morales, le Fonds chômage soutient essentiellement des structures ayant un statut juridique à but non lucratif, principalement des associations. Néanmoins, il ne peut exclure d'entrer en matière pour des projets portés par une structure à but lucratif, pour autant que la lucrativité soit clairement limitée.

Le Fonds chômage peut également entrer en matière sur une demande déposée par un service de la Ville pour autant que le projet n'entre pas dans les missions et prestations habituelles du service et qu'il relève d'un partenariat fort avec une entité privée, externe à l'administration municipale.

Enfin, en aucun cas, le Fonds chômage ne permet de soutenir individuellement une personne au chômage, par exemple par le biais du versement d'une rente complémentaire.

Domaine et champs d'actions

Les subventions accordées dans le cadre du Fonds chômage doivent permettre la réalisation d'un projet dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle.

Il s'agit principalement de projet, qui, pour les personnes visées, contribuent:

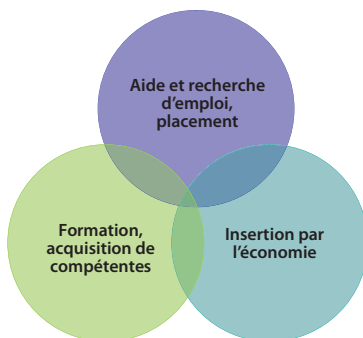
- ▶ au renforcement de leurs compétences sociales (autonomie) et professionnelles (employabilité);

SÉANCE DU 19 AVRIL 2011 (après-midi)

Rapport du Conseil administratif sur le Fonds chômage pour 2010

- ▶ à leur accompagnement vers l'emploi et la formation;
- ▶ à la lutte contre leur exclusion et leur précarité par un retour à l'emploi;

Le domaine de l'insertion socioprofessionnelle couvre plusieurs champs d'action, qui peuvent se recouper dans un même projet:



A titre d'exemples, le Fonds chômage peut entrer en matière pour soutenir des projets visant :

- ▶ **l'accompagnement socioprofessionnel de publics fragilisés** (ex.: «Via» de la Boîte à Boulots; «Voie 2» de Caritas; «Ici-Formation» de Camarada; etc.);
- ▶ **le placement temporaire et l'aide à la recherche d'emploi** (ex.: la «Bourse à l'emploi» de l'OSEO);
- ▶ **l'insertion par l'activité économique** (ex.: «Arcade Rive Gauche» de Genèvevroule; «A deux pas des commerces» de Caddie Service; «Gobelets lavés et consignés» de l'Orangerie; «T-Interac» de T-Interaction; «Restauration du Genève et buvette Sissi» du Bateau Genève; «De fil en aiguilles» de SOS Femmes, «Programme de réinsertion» de LO'13'70);
- ▶ **la formation des personnes au bénéfice d'une mesure d'insertion** (ex.: «Formation pour les personnes en emplois de solidarité» de Partage).

Conditions de soutien

Conditions minimales d'éligibilité

Les projets soutenus dans le cadre du Fonds

chômage doivent remplir, au minimum, les conditions cumulatives suivantes :

- ▶ le but principal du projet est l'insertion socioprofessionnelle;
- ▶ le siège de la structure bénéficiaire (ou le domicile de la personne qui dépose le projet) se trouve dans le canton de Genève;
- ▶ les effets et impacts du projet portent sur des personnes domiciliées à Genève, prioritairement sur le territoire de la Ville de Genève.

Critères d'examen du dossier

L'examen du dossier porte principalement sur 5 dimensions du projet :

1. Identification du projet

La demande doit porter sur un projet spécifique, clairement identifié et délimité dans le temps. En effet, le Fonds chômage n'a pas pour but de soutenir le fonctionnement de structures d'insertion déjà existantes mais intervient pour une durée déterminée, selon les situations suivantes:

- ▶ réalisation de projets ponctuels;
- ▶ lancement de nouveaux projets (phase préparatoire et phase pilote);
- ▶ extension de projets déjà existants, pour autant qu'elle soit suffisamment significative.

2. Justification du projet

Le projet doit être clairement justifié sous l'angle des besoins du public visé et de son implantation dans le territoire de la Ville. En d'autres termes, il s'agit de répondre aux questions suivantes: le projet satisfait-il a un besoin clairement identifié? Ce besoin est-il particulièrement significatif pour la Ville de Genève?

3. Positionnement du projet

Sous l'angle de la politique d'insertion, l'action de la Ville est subsidiaire à celle de la Confédération et du Canton. Les projets soutenus dans le cadre du Fonds chômage sont donc soit alternatifs, soit complémentaires à ce qui existe déjà.

Le critère «alternatif» est évalué en fonction de l'existant à Genève. Pour être alternatif, le projet doit donc être innovant et original.

Le critère «complémentaire» est évalué sous l'angle de la valeur ajoutée que le projet apporte à une mesure fédérale ou cantonale déjà existante, selon qu'il renforce le dispositif ou le décline à l'échelle communale.

4. Capacité financière

Pour déterminer le montant accordé, chaque projet est analysé pour lui-même, en tenant compte des éléments suivants :

- ▶ la capacité financière de la structure demandeuse;
- ▶ la part d'autofinancement et son évolution dans le temps;
- ▶ la part des autres sources de financements publics dans le projet.

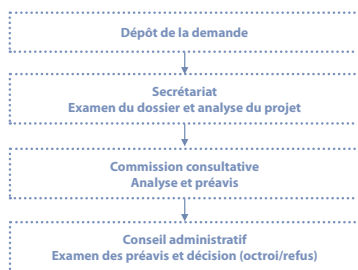
Il s'agit par exemple de répondre aux questions suivantes: est-ce que l'ampleur de la contribution financière demandée à la Ville est ajustée en fonction du budget présenté et de la cohérence de ce dernier? Est-ce que le projet comporte une part d'autofinancement ou de cofinancement (subventions; recettes d'exploitation, fonds propres, bénévoles, etc.)?

5. Qualité du pilotage

Un élément majeur dans l'appréciation d'une demande est la capacité de la personne ou de la structure à porter et à réaliser le projet. L'appréciation de ce critère repose, par exemple, sur l'examen de projets antécédents; sur le curriculum vitae des personnes-clés du projet; sur la cohérence et la précision des documents fournis.

Processus de sélection des dossiers

Tout projet déposé auprès du Fonds chômage suit le même cheminement, décrit par le schéma ci-dessous:



Etape 1 : examen du dossier et analyse préalable du projet par le Secrétariat

L'administrateur du Fonds chômage examine chaque dossier déposé auprès du Secrétariat du Fonds chômage.

Dans un premier temps, il vérifie si le dossier est complet et demande, le cas échéant, des documents complémentaires.

Dans un deuxième temps, il apprécie la recevabilité et la qualité générale du projet, en déterminant notamment :

- ▶ si le projet répond aux conditions minimales d'éligibilité;
- ▶ si l'information contenue dans les documents de projet est suffisante pour permettre la prise de décision. Le cas échéant, des compléments sont demandés.

Enfin, sur la base de cet examen, l'administrateur établit une fiche d'appréciation du projet, dans laquelle sont reportés les différents éléments d'analyse préalable. Cette fiche est jointe au dossier complet. Le tout est transmis à chaque membre de la commission consultative, au moins quinze jours avant la tenue d'une séance.

Etape 2 : analyse et préavis par la commission consultative

La commission consultative a pour mission d'apprécier le projet selon les critères définis par le Règlement d'application (LC 21 513).

Son préavis doit être motivé quant aux cinq dimensions décrites précédemment.

La commission consultative peut émettre des préavis positifs ou négatifs. Elle peut également «ajourner» le préavis à la prochaine séance si elle estime que des informations complémentaires doivent être fournies.

Les préavis positifs et négatifs font l'objet d'une note au Conseil administratif, accompagnée, pour les préavis positifs, des dossiers complets. Sur cette base, en séance ordinaire du Conseil administratif, la décision est prise et fait l'objet d'un courrier.

Activité et résultats 2010

Chiffres-clés de l'activité 2010

Le tableau ci-dessous donne l'essentiel des informations quantitatives relatives à l'activité du Fonds chômage. A titre comparatif, les chiffres 2009 ont également été repris, même si deux ans ne suffisent pas à dégager des tendances significatives.

	2009	2010	Variation projets	Variation %
Projets déposés	35	21	- 14	- 40%
Projets sans suite	11	3	- 8	- 72%
Projets soumis à la Commission	24	18	- 6	- 25%
Projets acceptés	8	5 ⁽¹⁾	- 3	- 38%
Projets refusés	16	10	- 6	- 38%
Projets ajournés fin 2010	-	3	-	-
	2009	2010	Variations CHF / %	
Montant total des soutiens accordés (CHF)	2'667'440.-	2'746'046.-	78'606	+ 3%
Pour un montant moyen	333'430.-	549'209.-	215'779	+ 65%
Montant total des dossiers refusés (CHF)	4'892'980.-	2'149'916.-	- 2'743'064	- 56%
Pour un montant moyen	305'811.-	214'992.-	- 90'819	- 30%

⁽¹⁾ Ce chiffre comprend 4 nouveaux projets et le renouvellement du financement pour le projet « Via » de la Boîte à Boulots pour 2011.

Commentaires

Le nombre de projets déposés a subi une variation de moins 40% entre 2009 et 2010. Toutefois, si l'on tient compte des dossiers sans suite, ce taux est ramené à moins 25%.

Le travail d'accompagnement du Secrétariat du Fonds chômage et une meilleure assimilation des critères d'éligibilité ont permis une baisse substantielle du nombre de projets sans suite (-72%).

Par rapport aux dossiers (éligibles) soumis à la Commission, un projet sur trois est accepté. Entre 2009 et 2010, cette proportion est demeurée identique.

En termes financiers, en 2009, le montant total des projets refusés était largement supérieur à celui des projets acceptés. En 2010, cette tendance est inversée. Cela s'explique notamment par l'évolution des montants moyens par projet. En 2010, les projets acceptés ont une envergure financière moyenne supérieure de 65% aux projets acceptés en 2009.

Quatre des cinq projets acceptés en 2010 comportent des activités économiques et/ou commerciales qui sont mises en œuvre selon les valeurs et l'esprit de l'économie sociale et solidaire. Ces activités s'inscrivent dans des dispositifs complets de réinsertion socio-professionnelle et d'accompagnement vers l'emploi: reprise de confiance et autonomisation, accompagnement social, acquisition de compétences, formation, recherche d'emploi et processus d'évaluation.

Organisation

Le Fonds chômage est géré par une unité spécifique (le Secrétariat du Fonds chômage), dépendant de la Direction du Département des finances et du logement (DFL). En 2010, le Secrétariat du Fonds chômage a été rattaché à la Délégation Agenda 21.

Les deux organes du Fonds chômage sont le Conseil administratif et la commission consultative.

SÉANCE DU 19 AVRIL 2011 (après-midi)

Rapport du Conseil administratif sur le Fonds chômage pour 2010

6243

Le Fonds chômage est soumis au contrôle du Conseil municipal.

Conseil administratif

Le Conseil administratif est l'organe de décision du Fonds chômage.

Il est informé de l'ensemble des projets soumis au Fonds chômage, mais se prononce uniquement sur les projets préavisés (positif ou négatif) par la commission du Fonds chômage.

En 2009, le Conseil administratif a rendu 24 décisions (8 décisions positives, 16 refus). En 2010, 15 décisions ont été rendues (5 décisions positives, 10 refus).

Commission consultative

La Commission est l'organe consultatif du Fonds chômage.

Composition

La commission consultative est présidée par Madame Sandrine Salerno, Conseillère administrative en charge du Département des finances et du logement, jusqu'à la fin de la législature (31 mai 2011).

Elle est composée de dix membres, désignés par le Conseil administratif, sur proposition de la présidente de la commission, Madame Sandrine Salerno.

Au 31 décembre 2010, les dix membres de la commission sont les personnes suivantes:

- ▶ Madame Biljana Kostadinov, adjointe de direction, pour le Département des finances et du logement;
- ▶ Madame Carine Bachmann, directrice ad interim, pour le Département de la Cohésion sociale, de la jeunesse et des sports;
- ▶ Madame Carol Singarella, directrice du Service des mesures pour l'emploi (SMPE), représentante de l'Office cantonal de l'emploi (OCE);
- ▶ Monsieur Cyrille Salort, directeur du Service de la formation continue de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), pour l'OFPC;
- ▶ Monsieur Philipp Schrott, chef du Service des prestations spécialisées de l'Hospice général, représentant de l'Hospice général;
- ▶ Madame Manuela Cattani, co-secrétaire générale du SIT, représentante de la Communauté d'action syndicale (CGAS);
- ▶ Monsieur Olivier Sandoz, directeur général adjoint, représentant de la Fédération des entreprises romandes (FER);
- ▶ Madame Anne-Lise Du Pasquier, retraitée active, ancienne responsable de formation à la HETS

(IES) dans les domaines de la politique sociale, du travail et de l'insertion;

- ▶ Monsieur Pierre Kempeneers, collaborateur scientifique à l'Observatoire Universitaire de l'Emploi (OUE) de l'Université de Genève;
- ▶ Monsieur José Ramirez, professeur HES, filière économie d'entreprise à l'HEG de Genève, spécialiste dans le domaine du fonctionnement du marché du travail.

Missions

La Commission consultative a pour missions principales:

- ▶ l'examen des projets;
- ▶ la formulation des préavis;
- ▶ la validation des rapports finaux.

Les membres de la commission, en leur qualité d'expert-e-s, ont pour principal objectif de déterminer la qualité et la valeur ajoutée du projet, sous l'angle de l'insertion socioprofessionnelle. Leur rôle est d'être critiques et de mettre en évidence les éventuelles faiblesses et menaces du projet.

Activités 2010

En 2010, la commission consultative s'est réunie quatre fois, pour une durée totale de 6.5 heures.

Elle a procédé à l'examen de 18 dossiers. Elle a émis 5 préavis positifs, et 10 préavis négatifs; 3 dossiers ont été ajournés et ont été traités lors de la première séance 2011.

Sur les 5 préavis positifs, 2 ont fait l'objet d'un, voire de deux ajournements. Sur les 10 préavis négatifs, 3 ont fait l'objet d'un, voire de deux ajournements.

La commission a également validé un rapport final.

Enfin, elle a procédé à une audition.

Perspectives 2011

Les membres de la commission sont nommés pour la durée d'une législature, soit jusqu'au 31 mai 2011. Le prochain Conseil administratif devra donc formellement renommer, dès son entrée en fonction, la nouvelle commission. La plupart des membres ont d'ores et déjà annoncé leur souhait de continuer ce travail en commission.

Des entretiens ont également été menés auprès de chaque membre de la commission durant le mois de décembre 2010 afin de déterminer les forces et les faiblesses du Fonds chômage après 24 mois de mise en œuvre. Sur cette base, le Secrétariat du Fonds chômage proposera des mesures d'amélioration dans le courant du premier semestre 2011.

Secrétariat du Fonds chômage

Au cours de l'année 2010, la fonction d'administrateur du Fonds chômage a été assurée par Monsieur Patrick

SÉANCE DU 19 AVRIL 2011 (après-midi)

Rapport du Conseil administratif sur le Fonds chômage pour 2010

Hadj-Chaib, d'abord à 40 % (du 1^{er} janvier au 30 avril), ensuite à 80%.

La fonction de supervision du Fonds chômage a été assurée du 1^{er} janvier 2010 au 30 août 2010 par Madame Biljana Kostadinov, adjointe de direction au Département des finances et du logement. Avec le rattachement du Fonds chômage à la Délégation Agenda 21, cette fonction a été reprise par Madame Chiara Barberis, collaboratrice scientifique en charge de la promotion économique locale et de l'insertion à l'Agenda 21.

Missions du Secrétariat

Le Secrétariat du Fonds chômage est l'organe opérationnel du Fonds chômage. Il n'a pas de pouvoir décisionnaire.

Ses missions principales sont :

- ▶ **la coordination du Fonds chômage.** Ceci implique, notamment, la planification et l'organisation des séances de la Commission, la prise de PV et le suivi administratif qui en découle ; la rédaction de notes de synthèse ; etc. ;
- ▶ **la gestion administrative et financière du Fonds en relation avec les projets.** Ceci implique par exemple la préparation des dossiers à l'attention de la Commission, puis du Conseil administratif ; le suivi des échéances financières, etc. ;
- ▶ **l'accompagnement et le suivi des projets soutenus.** Ceci implique notamment la tenue d'un tableau de bord des échéances majeurs et des informations quantitatives et qualitatives pertinentes ; des rencontres périodiques avec les structures soutenues ; un travail de coordination avec les autres partenaires institutionnels (ex. la Loterie Romande, l'Office cantonal de l'emploi OCE/service des Emplois de solidarité, le Bureau de l'intégration des étrangers BIE) ;
- ▶ **l'information, la promotion et la communication du Fonds** (interne et externe). Ceci implique par exemple la participation à des séances d'information sur le Fonds chômage ; la rédaction d'articles et la mise à jour du site internet. Le Secrétariat du Fonds est d'ailleurs l'unique porte d'entrée concernant des demandes d'informations et de conseils pour déposer un projet.

Activités 2010

En 2010, le Secrétariat du Fonds chômage a traité 21 nouvelles demandes de soutien.

En moyenne, les porteurs-ses de projets ont été reçu-e-s 2 fois : en règle générale, une première fois

avant le passage en commission et une seconde fois dans le cas d'un ajournement.

Le Secrétariat du Fonds chômage a élaboré 4 conventions de subventionnement.

Il a procédé à l'analyse de 6 rapports intermédiaires et d'1 rapport final.

Perspectives 2011

L'expérience acquise en 24 mois permet au Secrétariat du Fonds chômage d'envisager pour 2011 une série d'actions pour consolider ses prestations et améliorer son efficacité.

Un effort particulier du Secrétariat du Fonds chômage portera sur les points suivants :

- ▶ **Simplifier les outils :** il s'agira principalement de revoir le formulaire de demande du Fonds chômage, ainsi que de simplifier le formulaire d'évaluation à destination des membres de la Commission ;
- ▶ **Consolider les moyens d'analyse des demandes :** il s'agit prioritairement, pour les projets à forte dimension économique, de renforcer en amont la collaboration du Secrétariat du Fonds avec les autres organismes financeurs mais également avec les structures d'aide à la création d'entreprises, en particulier la Fondetec et Essaim.
- ▶ **Se doter des moyens de suivre et d'évaluer les projets soutenus :** il s'agit par exemple de systématiser les visites *in situ* en cours de mise en œuvre ou de généraliser l'examen des rapports financiers (rapport intermédiaire, rapport final) par une structure externe au Secrétariat du Fonds chômage (une procédure avec la direction financière de la Ville est à mettre en place).
- ▶ **Renforcer la visibilité du Fonds chômage :** l'un des enjeux forts de 2011 est d'augmenter le volume de dossiers soutenus par le Fonds chômage. A ce titre, un effort particulier devra être mis sur l'information et la communication auprès des institutions actives en matière d'insertion mais également tous les réseaux susceptibles de générer de nouveaux projets.
- ▶ **Définir le cadre de l'évaluation externe du Fonds chômage :** Le Règlement d'application prévoit une évaluation externe au terme de la législature. Etant donné que le démarrage du Fonds est intervenu en 2009, la première évaluation sera menée au plus tard en 2012. Il s'agira donc pour le Secrétariat du Fonds chômage de lancer la procédure relative à un mandat externe d'évaluation.

Rapport financier

Le financement du Fonds est assuré par une dotation budgétaire figurant au budget annuel de fonctionnement⁽²⁾.

En 2010, le budget affecté au Fonds chômage a été augmenté de 3 millions par rapport à 2009, portant ainsi le montant total à 5.7 mios.

Cette somme est entièrement dédiée au financement des projets.

Fonds chômage 2009	2'700'000
Demandeur	Subvention CHF
Caritas	400'000
Genèveroule	236'359
OSEO	280'000
Partage	367'900
Caddie Service	350'000
Camarada	292'681
La Boîte à Boulots (2010)	617'500
L'Orangerie	123'000
	2'667'440
solde 2009	32'560

Fonds chômage 2010	5'700'000
Demandeur	Subvention CHF
La Boîte à Boulots (2011)	634'800
Bateau Genève	276'100
T-Interactions	723'200
SOS Femmes	511'946
LO'13'TO	600'000
	2'746'046

solde 2010

2'953'954

Les frais de fonctionnement de la structure «Fonds chômage» consistent essentiellement en salaires (un administrateur à 80%; une collaboratrice scientifique A21 à 20%) et en jetons de présence.

⁽²⁾ Article 4 du Règlement du Conseil municipal pour une politique active en matière d'intégration sociale et professionnelle

Projets

Projets 2009 : où en sommes-nous ?

En 2009, 8 projets ont obtenu un financement du Fonds chômage et bénéficient d'une convention de subventionnement portant généralement sur une période de deux ans.

La plupart des projets ont donc déjà fait l'objet d'un rapport intermédiaire, présentant l'état de situation de la mise en œuvre à mi-parcours.

Un seul projet a terminé la mise en œuvre d'un premier cycle, pour lequel un rapport final a été rendu et validé par la commission consultative.

Un état de situation des 8 projets soutenus en 2009 figure ci-dessous.

«Arcade Rive gauche» de GenèveRoule

Ce projet vise à créer une nouvelle arcade de GenèveRoule sur la rive gauche, avec la création de 23 postes de travail en faveur de personnes en réinsertion.

A cette fin, le financement octroyé par le Fonds chômage pour une période de 19 mois est de CHF 236'359.–

Selon le rapport intermédiaire remis au Secrétariat du Fonds chômage le 30 novembre 2010, les objectifs à court et moyen terme ont été atteints. En mars 2010, l'association Genèveroule a ouvert une nouvelle arcade à la ruelle des Templiers n° 4, dans le quartier de la Terrassière.

A fin novembre 2010, les 24 postes de travail suivants étaient créés:

- ▶ 1 coordinateur de projet / responsable de l'arcade
- ▶ 2 mécaniciens
- ▶ 3 responsables d'accueil
- ▶ 16 collaborateur/trice-s accueil
- ▶ 1 collaborateur/trice auxiliaire
- ▶ 1 collaborateur/trice recherche et développement

«Bourse à l'emploi» de Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO)

Ce projet vise à stabiliser le programme de la Bourse à l'emploi, notamment en augmentant le nombre de personnes inscrites, les placements en entreprise (y compris les placements fixes) et l'effort de formation.

A ces fins, le financement octroyé par le Fonds chômage pour une période de 18 mois est de CHF 280'000.–

Selon le rapport intermédiaire remis au Secrétariat du Fonds chômage le 31 juillet 2010, les objectifs à court et moyen terme ont été remplis. Le programme a apporté des résultats positifs et encourageants quant à sa stabilisation et son développement futur.

Sur le plan qualitatif, l'effort a porté sur le maintien d'une relation de proximité avec les demandeurs d'emploi, notamment par le biais de l'entretien systématique de 30 minutes minimum qui est organisé avec chaque personne.

Les indicateurs quantitatifs laissent entrevoir une augmentation régulière du nombre de personnes inscrites. Une tendance similaire s'observe au niveau du nombre de missions dans les secteurs de l'économie domestique et de l'entreprise.

«Formation et acquisition de compétences professionnelles pour que les personnes en emploi de solidarité puissent postuler auprès d'entreprises à la recherche de chauffeurs-manutentionnaires» de Partage

Ce projet vise à former et valoriser l'expérience de travail des personnes en emploi de solidarité occupant des postes de chauffeurs-livreurs-manutentionnaires chez Partage.

Pour cela, le financement octroyé par le Fonds chômage pour une période de 18 mois est de CHF 367'900.–

Selon le rapport final remis au Secrétariat du Fonds chômage le 31 octobre 2010, le projet a permis de renforcer l'employabilité des personnes en emploi de solidarité. Ceci étant le fait d'un intense programme de formation qui a porté sur la mise à niveau des compétences sociales et professionnelles de base, puis sur l'acquisition d'un savoir-faire technique et logistique.

Six personnes ont retrouvé un emploi dans le secteur primaire et une quinzaine d'autres sont dès à présent employables.

Un renouvellement du projet pour deux années supplémentaires est actuellement à l'étude.

«A deux pas des commerces» – Service de livraison écomobile de proximité dans les quartiers de la Ville de Genève, Caddie Service

Ce projet vise à étendre le service de livraison écomobile Caddie Service dans dix quartiers de la Ville de Genève, et à créer ainsi, à terme, 30 postes de travail pour des personnes en réinsertion (10 Eds et 20 personnes à l'assistance).

SÉANCE DU 19 AVRIL 2011 (après-midi)

Rapport du Conseil administratif sur le Fonds chômage pour 2010

6247

Dans ce but, le financement octroyé par le Fonds chômage pour une période de 16 mois est de CHF 350'000.–

Selon le rapport intermédiaire remis au Secrétariat du Fonds chômage le 30 juin 2010, Caddie Service a pu concrétiser son implantation sur la rive de droite de la ville de Genève par le biais de l'ouverture d'un nouveau site chez «Manor». 8 nouveaux emplois de solidarité seront créés. Inaugurée en octobre 2010, cette nouvelle antenne dessert tous les habitants de la ville. A terme, les petits commerces environnants pourront également bénéficier de ce service de livraison.

«Gobelets lavés et consignés» de l'Orangerie

Ce projet vise à proposer aux organisateurs/trice-s de manifestations publiques un service de gobelets consignés lavables, en offrant du travail à des personnes en réinsertion.

A cette fin, le financement octroyé par le Fonds chômage pour une période de 22 mois est de CHF 123'000.–

Selon le rapport intermédiaire remis au Secrétariat du Fonds chômage le 30 septembre 2010, les objectifs à court et moyen terme ont été partiellement atteints.

L'étude de faisabilité a été réalisée comme prévu durant la phase initiale du projet. Elle a permis de définir le cadre et les conditions pour démarrer une activité régulière dans le cadre des manifestations publiques. L'étude démontre également que la démarche de réinsertion est compatible avec les activités; 12 postes EPT seraient créés dans un environnement de travail sain et régulier.

En raison de l'impossibilité de trouver un local adapté pour y établir une laverie provisoire, aucune manifestation test n'a pu être organisée en Ville de Genève durant le 1er semestre 2010. Confronté à cet obstacle inattendu, cet objectif à moyen terme ne s'est pas concrétisé.

Pour la poursuite du projet, l'association travaille actuellement sur deux alternatives. La première consiste en l'obtention d'un financement spécifique pour assurer la location d'un local commercial (bail de 5 ans) de même que l'achat d'équipements afin d'ouvrir une laverie définitive.

La deuxième piste explorée serait que la laverie soit réalisée par les services compétents de la Ville de Genève, l'exploitation demeurant du ressort de l'Orangerie.

Dans les deux cas de figure, le Fonds chômage pourrait apporter sa contribution au financement du programme de réinsertion.

Ce projet fait l'objet d'un suivi étroit et régulier de la part du Secrétariat du Fonds chômage.

«Voie 2-programme d'insertion des jeunes adultes en difficultés» de Caritas Genève

Ce projet vise à pérenniser le programme d'insertion Voie 2 destiné à offrir des stages et une formation certifiante de deux ans (métiers de la vente ou bureau) aux jeunes adultes (15-25 ans) en rupture sociale et/ou scolaire.

Le financement octroyé par le Fonds chômage pour une période de 24 mois est de CHF 400'000.–

Selon le rapport intermédiaire remis au Secrétariat du Fonds chômage le 31 août 2010, les objectifs à court et moyen terme ont été en partie réalisés.

La pérennisation du programme d'insertion professionnelle est assurée. L'année scolaire 2009-2010 se solde par des résultats positifs puisque un seul échec est à noter sur 10 personnes en fin de formation. L'effectif 2009-2010 est composé de 17 apprenti-e-s réparti-e-s en 4 métiers différents: AFP commerce de détail (2 ans); CFC commerce de détail (3 ans); AFP bureau (2 ans) et CFC commerce (3 ans).

45 places de stages ont été créés, dont 35 avaient pour objectif la stabilisation du jeune à travers la découverte de l'association Caritas et du CSP dans leurs différents services et prestations. 10 autres stages étaient centrés «métier», en vue de la formation dans le commerce de détail et dans les tâches de bureau.

Un volet majeur des objectifs, le développement de partenariats externes et la constitution d'un réseau d'entreprises formatrices, ne s'est pas concrétisé en raison d'un contexte peu favorable. Caritas Genève a pris conscience de cet état de fait et œuvre au renforcement du projet à l'interne afin d'améliorer l'appui aux entreprises et aux institutions qui sont disposées à engager des jeunes en difficulté. Cette phase de consolidation constitue un fondements solides pour élargir les partenariats vers l'extérieur.

«VIA Vers l'Intégration et l'Autonomie» «de la Boîte à boulots» – financement 2010

Ce projet vise à créer une structure municipale d'insertion de jeunes en rupture (15-25 ans) leur permettant de renouer progressivement avec un projet de formation ou d'activité professionnelle.

A cette fin, le financement octroyé par le Fonds chômage pour une période de 12 mois est de CHF 617'500.–

La remise du rapport intermédiaire au Secrétariat du Fonds chômage interviendra le 31 janvier 2011. Toutefois, étant donné l'envergure, l'ambition et la visibilité politique de ce projet, le Secrétariat du

SÉANCE DU 19 AVRIL 2011 (après-midi)

Rapport du Conseil administratif sur le Fonds chômage pour 2010

Fonds chômage conjointement avec le Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, assurent un suivi régulier et un contact étroit avec les responsables du projet.

Le succès du dispositif semble se confirmer puisque la majeure partie des jeunes ayant terminé le processus VIA ont soit intégré une formation certifiante, soit trouvé un emploi stable, ou encore réintégré l'école.

Des chiffres réjouissants peuvent être avancés pour le second semestre 2010. Ainsi, en date du 6 décembre 2010, 36 jeunes étaient suivis par 3 travailleurs sociaux.

Afin de conseiller La Boîte à boulots sur le développement stratégique du projet VIA, le Conseil administratif a approuvé, le 13 octobre 2010, la

constitution d'un comité d'accompagnement. Sept personnes issues de la Ville de Genève, de l'Etat et de différents domaines d'expertise composent ce comité.

«Ici-Formation» de Camarada

Ce projet vise à développer des ateliers pratiques destinés à soutenir les femmes migrantes peu ou pas qualifiées dans leur réinsertion socioprofessionnelle.

A cette fin, le financement octroyé par le Fonds chômage pour une période de 24 mois est de CHF 292 681.–

La remise du rapport intermédiaire au Secrétariat du Fonds chômage interviendra le 31 janvier 2011.

Projets 2010

En 2010, le Fonds chômage a soutenu 5 projets dont:

- ▶ 4 d'insertion par l'activité économique dont 1 s'adresse spécifiquement aux femmes en difficulté;
- ▶ 1 d'insertion pour les jeunes en rupture sociale.

Les projets sont brièvement décrits ci-après.

«VIA-Vers l'Intégration et l'Autonomie» de la Boîte à boulots – financement 2011

Il s'agit de la deuxième étape du projet d'insertion pour les jeunes de l'Association La Boîte à boulots. En 2010, le financement octroyé pour l'année 2011 est de CHF 634'800.–

«Restauration du Genève et buvette Sissi» de l'association pour le Bateau Genève et de l'association Fonds de solidarité Sissi

La finalité de ce projet réside dans la création de postes de travail temporaires et saisonniers destinés aux personnes en difficulté fréquentant le Bateau. Le projet permet une démarche d'accompagnement vers la réinsertion en favorisant l'acquisition de compétences socioprofessionnelles de base, telles que la ponctualité et la rigueur, ainsi que le travail en équipe. L'offre de nouveaux emplois se concrétise par le biais de deux activités majeures: 1) les travaux de réfection et d'assainissement du bateau qui permettront d'occuper 20 à 30 personnes sur une durée de 1 à 8 mois; 2) l'exploitation de la buvette Sissi qui occupe 21 personnes dont 14 en réinsertion et 4 travailleur/euse-s sociaux/ales. Le financement octroyé est de CHF 276'100.– pour 24 mois.

«T-Interac (insertion professionnelle et formation» de l'association T-Interactions

Ce projet vise à créer une structure d'insertion professionnelle et de formation au sein des entreprises sociales de T-Interactions à Genève. Les objectifs généraux du projet se déclinent comme suit:

Intégration des personnes dans un milieu ordinaire: des postes de travail sont créés dans les cinq entreprises sociales de T-Interactions. Ils recouvrent différents secteurs d'activité: hôtellerie, restauration et tourisme; entretien et maintenance; infographie et reprographie; secrétariat et administration.

Accompagnement social: accueil et suivi personnalisé de chaque bénéficiaire.

Formation: des programmes de formations qualifiantes (AFP et CFC) sont mises en places en fonction des métiers choisis.

Compétences socioprofessionnelles: sous la supervision d'une équipe de professionnel-le-s, les structures de T-Interactions fournissent un cadre dans lequel les personnes en exclusion développent leurs compétences techniques (savoir-faire) et leurs aptitudes sociales (savoir-être).

A terme, le projet aura créé 35 postes de travail dont 25 en réinsertion. Le financement octroyé est de CHF 723'200.– pour 22 mois.

«Entreprise de couture et de réinsertion» de l'association SOS Femmes

Ce projet prévoit la création d'une entreprise de couture qui développera ses activités autour de deux axes: 1) le commercial, par la vente de prestations; 2) l'accompagnement social et la réinsertion professionnelle, au moyen de postes de travail rémunérés.

L'entreprise proposera des travaux de couture et des prestations de service à une clientèle institutionnelle, dont en particulier les établissements médico-sociaux. 6 postes en emploi de solidarité seront créés. Le financement octroyé est de CHF 511'946.– pour 24 mois.

« Programme de réinsertion » de l'association LO'13'TO

Ce projet est destiné à accueillir des personnes fragilisées au sein d'une structure d'écologie sociale appliquée. Sous la supervision d'une équipe de professionnel-le-s, les bénéficiaires sont intégrés dans 4 segments d'activités économiques développés par l'association: 1) épicerie biologique; 2) service traiteur; 3) table d'hôte; 4) cantine populaire. Des formations qualifiantes (AFP et CFC), en lien avec les métiers développés dans le projet, seront initiées. Au terme du projet, 37 postes de travail (équivalent plein temps) seront créés dont 30 en réinsertion, ce qui représente plus de 200 bénéficiaires au total. Le financement octroyé est CHF 600'000.– pour 24 mois.

Mis aux voix, le renvoi du rapport à la commission des finances est accepté à l'unanimité (50 oui).

M^{me} Maria Casares (AGT). Madame la présidente, je signale que la commission de la cohésion sociale a déjà auditionné M^{me} Salerno et son équipe au sujet du Fonds chômage, et qu'elle a également demandé à la quasi-unanimité l'audition de M. Pichelin, laquelle a eu lieu jeudi dernier. De plus, le rapport du Conseil administratif sur l'action contre le chômage pour 2009 avait été renvoyé à la commission de la cohésion sociale, qui l'avait dûment examiné. Il est donc logique que le rapport 2010 lui soit envoyé aussi; j'insiste sur le fait qu'il serait incohérent de traiter cet objet à la commission des finances, puisque celle de la cohésion sociale s'est déjà saisie du dossier.

Par conséquent, Madame la présidente, le groupe A gauche toute! vous demande de refaire le vote, afin que ce rapport soit renvoyé à la commission de la cohésion sociale.

La présidente. Madame Casares, j'ai bien compris vos arguments, mais je m'étonne que vous ne les avanciez que maintenant. Je trouve tout à fait regrettable qu'ils n'aient pas été exposés lors de la réunion du bureau et des chefs de groupe, tout à l'heure, où une seule demande de renvoi – à la commission des finances – a été requise. A quoi sert-il de réunir les membres du bureau et les chefs de groupe? Je vous pose la question! Néanmoins, je veux bien recommencer le vote. Mesdames et Messieurs, ceux qui sont pour le renvoi du rapport à la commission des finances votent oui, ceux qui sont pour son renvoi à la commission de la cohésion sociale votent non.

Mis aux voix, le renvoi du rapport D-34 à la commission des finances est accepté par 33 oui contre 25 non.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Je vous informe que M. Tornare sera absent lors de nos séances de demain; il souhaite donc que le rapport PR-835 A sur les crédits de rénovation de la patinoire des Vernets soit traité ce soir. Comme le bureau du Conseil municipal vous l'a déjà dit, Monsieur le magistrat, nous ferons ce que nous pourrons! M. Mugny sera également absent demain.

Le Conseil municipal et son bureau saluent à la tribune du public les 62 invités et invitées de M^{me} la maire Sandrine Salerno, des seniors qui fréquentent les cours et les activités proposées par Uni3, rattachée à l'Université de Genève. Nous saluons notamment la présence de son président, et nous applaudissons ces personnes. (*Applaudissements.*)

Demain mercredi, de 20 h 30 à 20 h 45, nous traiterons les réponses du Conseil administratif.

Enfin, Mesdames et Messieurs, vous n'êtes pas sans savoir que deux membres du groupe des Verts ont participé samedi dernier à la course pédestre à travers le coteau de Bernex, où ils représentaient le Conseil municipal de la Ville de Genève. En effet, cette manifestation permet à des personnes de toutes les communes de courir. M^{me} Claudia Heberlein Simonett a remporté la première place de sa catégorie, nous l'applaudissons! (*Applaudissements.*) Merci à elle de représenter la vitesse au sein de ce Conseil municipal...

4. Questions orales.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je réponds à quelques questions orales qui m'ont été posées le mois dernier en mon absence, car je représentais la Ville à l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises.

Ma première réponse concerne la Fondation des Evaux et s'adresse à M. Buschbeck. Je lui ai déjà envoyé un texto à ce sujet lors d'une réunion du conseil de fondation, mais je crois que ces informations intéressent l'ensemble de ce parlement. Le centre sportif des Evaux, situé sur le territoire d'Onex à l'emplacement de l'ancien golf, occupe un terrain cogéré par plusieurs communes réunies au sein de la Fondation des Evaux: Onex, Bernex, Confignon, la Ville de Lancy et la Ville de Genève.

L'éventualité d'aménager de nouveaux accès au centre sportif ayant été envisagée par certains membres de ladite fondation, M. Buschbeck me demandait quelle était ma position à ce sujet en tant que représentant de la Ville de Genève. Je lui ai répondu que je m'opposais à ce projet, lequel comportait trois éventualités que nous avons toutes refusées. Nous avons donc renvoyé sa copie au mandataire, et ce sont mes successeurs qui décideront de l'issue de cette affaire.

A propos, Monsieur Buschbeck, je vous annonce une bonne nouvelle pour tous ceux qui, comme vous, aiment le sport: cette année, la Fondation des Evaux a fait un bénéfice de 195 000 francs. Je crois que c'est un événement historique! Normalement, ce montant devait être restitué aux communes au prorata de leur engagement financier; néanmoins, sur ma proposition, approuvée par la fondation, il sera réinvesti dans l'amélioration des installations sportives. C'est plutôt positif, car celles-ci ont vraiment besoin d'un relookage.

Je réponds ensuite à une question de M^{me} Brunier, dont je rappelle la teneur: «Les arbres remplaçant les 17 platanes qu'il est prévu d'abattre au boulevard Helvétique seront-ils replantés en quinconce ou de manière alignée?» Comme vous l'aurez constaté, Madame Brunier, les 17 platanes n'ont pas encore été abattus; quand ils le seront, tout le mail de ce boulevard sera requalifié. En attendant, neuf platanes seront déjà replantés dans les fosses existantes en haut du boulevard en automne 2011; neuf autres arbres seront replantés en bas et ils sont inclus dans le projet de réaménagement de ce tronçon. La forme que prendra cette replantation est en cours d'étude.

Je passe maintenant à une question à laquelle j'ai déjà partiellement répondu. M. Tauxe, conseiller municipal de l'Union démocratique du centre, m'a demandé quand la maison des jardiniers du parc des Crochettes serait transformée en buvette. Je lui ai répondu au sujet de la buvette précédente, mais je l'informe ce soir que le local en question est toujours – et restera – à la disposition du Service des espaces verts (SEVE). Cela dit, mon collègue Maudet et moi-même, nous étudions actuellement un projet de buvette itinérante dans les parcs – mais il ne se concrétisera pas avant 2012, c'est donc mon successeur qui reprendra le dossier.

La conseillère municipale libérale Renate Cornu s'interrogeait sur l'avenir des arbres dans le cadre de la deuxième phase de construction du Centre médical universitaire (CMU). Les parcelles concernées à la rue Sautter appartenant à l'Etat, le SEVE n'y gère ni les abattages, ni les replantations. J'insiste beaucoup là-dessus, car je lis très souvent – et encore cette semaine – dans le courrier des lecteurs de la *Tribune de Genève* des lettres de certains membres de l'association Sauvons nos arbres!, qui écrivent n'importe quoi sur les abattages, les élagages et les propriétaires de parcelles. Je répète donc avec insistance cette précision: les parcelles de la rue Sautter dépendent de l'Etat.

A la rue Lombard, une expertise est en cours; elle est liée au projet de liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA), qui empiètera sur la chaussée à cet endroit. Pour la suite, on envisage un réaménagement de la berme centrale. A l'angle des rues Lombard et Emile-Yung, aucune demande d'abattage n'a été faite par la Ville de Genève, la parcelle appartient donc soit à un privé, soit à l'Etat. De plus amples précisions quant à cette dernière permettraient de trancher la question; nous ferons une recherche à ce sujet et je m'engage à vous en communiquer le résultat avant la fin du mois de mai, et de mon mandat au Conseil administratif, Madame Cornu.

La présidente. Nous passons maintenant aux questions orales d'aujourd'hui.

M^{me} Patricia Richard (R). Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani. Je l'ai déjà posée il y a quelques mois mais, pour toute réponse, il m'a rétorqué que c'était dû à une erreur de jeunesse. Monsieur le magistrat, actuellement, sur la plaine de Plainpalais, l'électricité saute une fois toutes les dix minutes quasiment tous les dimanches. A cette saison où la température dépasse facilement les 20 degrés, il n'est pas question de chauffage à l'électricité mais, selon les normes d'hygiène en vigueur, les marchands doivent utiliser des frigos. Or, pour qu'ils fonctionnent, il faut de l'électricité! J'aimerais donc savoir quand l'alimentation électrique de la plaine de Plainpalais fonctionnera enfin correctement, au lieu de sauter toutes les dix minutes.

La présidente. Il vous sera répondu demain, Madame Richard.

M. Olivier Tauxe (UDC). Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani, il s'agit d'une revendication en matière de santé publique. Je m'explique. J'ai été approché par les employés des Mouettes genevoises dont, si je ne me trompe, les guichets dépendent de la Ville. Ces personnes estiment qu'il faudrait modifier les cabines en question ou changer leur orientation car, pour l'instant, elles doivent travailler en plein soleil sans persiennes ni autre protection. De plus, l'accès à leur lieu de travail est rendu difficile par la circulation des cyclistes qui roulent sans phare ni sonnette. Mais le plus désagréable reste le soleil, qui peut nuire à la vision, et la chaleur qui règne dans ces cabanons. Le personnel des Mouettes genevoises me demande donc si le Conseil administratif pourrait envisager d'en modifier la configuration ou de les orienter autrement.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Je rappelle que ces 20 pavillons ont été acquis par la Ville il y a deux ans, grâce au vote de la proposition PR-689 par le Conseil municipal. A l'époque où ces infrastructures ont été proposées, elles présentaient un certain nombre de défauts de conception qui ont cependant été corrigés depuis lors, me semble-t-il. D'où la surprise que me cause votre question, Monsieur Tauxe.

Au tout début de cette année, lors de négociations avec les Mouettes genevoises et la société Swissboat, nous sommes parvenus à un accord qui a remporté l'agrément complet de l'employeur – à savoir la société en question – quant à l'isolation des pavillons. Il se posait un problème plutôt dû au froid qu'à la chaleur, et c'est seulement maintenant que je prends connaissance de ce nouveau paramètre. Bien évidemment, nous examinerons la question mais, autant que je sache, cet accord récent satisfait la société Swissboat et a donc permis de lever tous les recours judiciaires encore pendants. Je n'ai pas entendu parler de problèmes d'emplacement ou d'isolation des pavillons pour les protéger contre la chaleur.

Je veux bien vérifier, mais je dis simplement que la rade est par définition un endroit ensoleillé et qu'il sera difficile de se priver de cet ensoleillement si l'on veut attirer les touristes. Si de légères modifications peuvent être apportées à ces pavillons, c'est très bien; si ce n'est pas possible, il faudra se satisfaire de leur configuration actuelle, laquelle, je le rappelle, a été validée par le Conseil municipal pour des questions d'esthétique et d'uniformité.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Ma question s'adresse à M^{me} Salerno. Je me fais ici le porte-parole du tenancier de la buvette du Jardin botanique, par qui j'ai été interpellé. Il a reçu son congé en raison de l'agrandissement des bâtiments des Conservatoire et Jardin botaniques. Selon ses dires, M^{me} Salerno n'a jamais accepté de le recevoir. Après un recours au Tribunal fédéral, il a reçu par simple courrier, le samedi 9 avril, une lettre de la Gérance immobilière municipale (GIM) datée du 8 avril lui fixant la date du 9 mai pour l'état des lieux. Ce délai implique une fermeture immédiate de l'établissement, afin qu'il ait le temps de le débarrasser, et cela au moment même où la saison estivale commence!

Ce monsieur croit savoir que la Ville a prévu de confier la gestion de cette buvette à quelqu'un d'autre, l'établissement actuel devant être détruit d'ici à l'été. Il s'en inquiète et remet en question les méthodes employées par la Ville dans cette affaire. Il signale que son personnel devra timbrer au chômage, alors qu'il n'a même pas eu le temps de lui donner les mois de préavis. J'aimerais donc que M^{me} Salerno nous informe de l'état de la situation – et je le demande sans passion!

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Monsieur Lathion, c'est moi qui vous réponds. Je crois que nous sommes des personnes sensées et que nous pouvons évoquer cette affaire de manière dépassionnée.

A une certaine époque, ce monsieur avait promis – en échange de conditions très favorables que nous lui avions proposées – de quitter les lieux lorsque les travaux commenceraient. A l'époque, nous lui avions même promis d'examiner d'un œil très bienveillant sa candidature à sa propre succession. Evidemment, le moment viendrait où l'occupation du terrain devrait laisser place aux travaux, mais nous aurions pu envisager – c'était une éventualité, et non une garantie – de lui confier l'exploitation d'un nouvel établissement au Jardin botanique.

Je répète que nous propositions à ce monsieur des conditions très avantageuses pour qu'il obtempère, notamment la possibilité de rester sur place jusqu'au début des travaux, pendant la phase de soumission du projet au Conseil municipal. Or, il n'a respecté aucun des engagements pris. Au moment où il devait partir et malgré ces avantages que nous lui avions concédés, il a fait recours jusqu'au Tribunal fédéral! A chaque étape, il a perdu et la Ville a gagné! Etant donné les circonstances, Monsieur Lathion, nous ne sommes pas disposés à faire preuve de mansuétude envers ce monsieur!

M. Grégoire Carasso (S). Dans cette ambiance postélectorale, tout le monde pavoise... A quelques jours des élections, M. Pierre Maudet a imposé un dispositif de pavoisement de la rade qui a semblé pour le moins extraordinaire – au sens propre du terme – aux yeux de nombreux observateurs; il est même si dense qu'il donnerait parfois la nausée. Ce mode de faire, qui consiste à imposer une telle occupation de l'espace public autour de la rade, deviendra-t-il une habitude? Si oui, comment le Conseil administratif arbitre-t-il ce genre de pavoisement?

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Si j'ai bien compris la question malgré le bruit qui règne dans cette salle, elle porte sur l'origine du nouveau pavoisement de la rade et les conditions dans lesquelles il a été effectué.

Monsieur Carasso, je vous renvoie à la proposition PR-823, dont le crédit de 700 000 francs a été voté par le Conseil municipal à une solide unanimité, si je me rappelle bien. Or, il incluait spécifiquement un sous-crédit de l'ordre de 100 000 francs pour l'acquisition de mâts, de drapeaux et de douilles, c'est-à-dire de tout le matériel nécessaire pour le pavoisement de la rade.

Ce point a d'ailleurs fait l'objet de questions spécifiques au sein de la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public où vous siégez, Mon-

sieur le conseiller municipal, je m'étonne donc de votre question. Le concept y a été présenté en détail, et le projet réalisé lui correspond exactement. Dès lors, vous ne pouvez pas laisser croire un seul instant que le Conseil municipal a été trompé en ce qui concerne non seulement la volonté du Conseil administratif de renforcer le pavoisement en ville, mais également la transparence absolue de cette démarche, qui a reçu la bénédiction de votre plénum aussi bien en termes de crédit que de concept. Voilà ce que je peux vous répondre au sujet de la rade, Monsieur Carasso.

Le pavoisement d'autres lieux dépend des demandes des conseillers administratifs. Par exemple, chaque année, M. Tornare a l'habitude de demander implicitement le pavoisement des Rues-Basses et de la place de Neuve – un endroit magnifique, lorsqu'il est orné de drapeaux – lors des promotions scolaires.

J'ai de la peine à comprendre que l'on puisse estimer ce pavoisement excessif au point de donner la nausée, alors qu'il s'agit de mettre en valeur les drapeaux suisse et genevois – ou d'autres cantons – dont nous pouvons légitimement être tout à fait fiers. Pour ma part, je n'ai reçu que des remarques favorables à ce sujet, et je m'en félicite; je remercie également mes collègues d'avoir soutenu cette démarche.

Je complète ma réponse en évoquant la question spécifique du pavoisement du pont du Mont-Blanc. Deux fois par an, le Conseil administratif prend une décision précise en la matière, car il s'agit d'un lieu bien particulier et très visible qui fait l'objet de nombreuses demandes. Nos directives sont assez strictes, puisqu'elles limitent le pavoisement de ce pont aux armoiries officielles genevoises, cantonales et suisses – les 26 cantons et demi-cantons y figurent pendant le Salon de l'automobile, par exemple – ainsi qu'aux drapeaux de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et des agences onusiennes comme l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) lors de ses réunions, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ou d'autres.

Hormis le cas spécifique du pont du Mont-Blanc, il n'y a pas de directive trop rigide sur le pavoisement à Genève; nous estimons qu'il était plutôt discret, ces dernières années, et nous nous félicitons que notre ville soit à nouveau pavoisée.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Tout d'abord, Madame la présidente, je regrette que, une fois de plus, les demandes de prise de parole n'aient pas été remises à zéro au début des questions orales, car certains appuient sur le bouton avant. Ils pourraient pourtant faire preuve d'un minimum de fair-play!

J'en viens à ma question, qui s'adresse au conseiller administratif Tornare et concerne l'enclos à chiens du parc des Franchises. Cet enclos est entouré d'un

grillage, mais il a un trou d'environ 5 m qui est volontairement laissé en l'état. Pourquoi? Pourrait-on refermer cet enclos, afin que les chiens puissent s'y balader sans être tenus en laisse – ce qui n'est pas possible tant qu'il est ouvert?

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur Buschbeck, j'ai donné l'ordre de fermer cet enclos il y a environ trois semaines. Vous connaissez mon amour des chiens! Je ne savais pas que vous étiez dans le même cas que moi...

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Ma question s'adresse à M. Pagani. Monsieur le magistrat, au mois de septembre 2009, j'ai reçu une réponse de la part de vos services concernant la piste cyclable bidirectionnelle sur le quai du Cheval-Blanc. J'y ai appris que la Direction générale de la mobilité avait donné son accord pour la réalisation de cet équipement et que les travaux devaient normalement commencer au cours du mois de juin 2010, à condition que la demande en ait dûment été faite au Conseil municipal vers le mois d'octobre 2009.

La moitié de l'année 2011 est déjà presque écoulée, et nous ne voyons toujours rien venir... Je vous demande donc, Monsieur Pagani, où en sont vos projets concernant cette piste cyclable bidirectionnelle.

La présidente. Monsieur Pagani vous répondra demain, Madame Moratti Jung.

M. Olivier Fiumelli (R). Ma question s'adresse au magistrat en charge de la sécurité culturelle, M. Patrice Mugny. Lors du débat budgétaire du mois de décembre 2010, nous avons voté la création de dix postes de médiateurs culturels. J'aimerais savoir ce qu'il en est du montant correspondant. L'avez-vous utilisé depuis? Si tel n'est pas le cas, envisagez-vous d'allouer au moins un de ces postes à l'Usine, afin d'y faire respecter la démocratie et la liberté d'expression?

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Cette question comporte deux volets. Premièrement, trois personnes étaient déjà employées par la Ville selon le système EdS (Emplois de solidarité), et j'ai proposé au Conseil administratif de les nommer; elles ont donc été engagées. Nous avons mis au concours deux postes supplémentaires – la presse s'en est fait l'écho – et les candidats ont été entendus; je proposerai demain au Conseil administratif de nommer deux d'entre eux. Cinq des dix postes votés pour la médiation culturelle ont donc déjà été attribués.

Au sujet du second volet de votre question, à savoir l'Usine, Monsieur Fiumelli, vous savez très bien que j'ai pris position publiquement en affirmant que ce qui s'était passé à l'encontre du Mouvement citoyens genevois était tout à fait choquant. J'ai envoyé aujourd'hui une lettre à l'Usine avec copie à la *Tribune de Genève*, où je signale qu'il s'agit d'un grave déni de démocratie.

Je trouve absolument anormal que des gens qui prétendent défendre la liberté d'expression interdisent à des personnes qui ne pensent pas comme eux de fréquenter un établissement ouvert au public. Je suis loin de partager les opinions du Mouvement citoyens genevois, mais ses membres ont évidemment le droit d'aller boire un verre à l'Usine, comme ceux de l'Union démocratique du centre et de tous les partis politiques, ou les gens hors parti. Je trouve donc l'attitude de l'Usine à cet égard très choquante, et j'ai demandé à ses responsables de bien vouloir appliquer dorénavant les règles élémentaires d'accueil du public, sans discrimination ni délit de faciès déguisé.

Mais pour en revenir à votre question, Monsieur Fiumelli, je n'enverrai pas de policier municipal ni de responsable de la sécurité préventive à l'Usine pour qu'elle respecte le minimum démocratique.

M^{me} Christiane Olivier (S). Ma question s'adresse à M. Pagani. Le 20 janvier 2010, en acceptant la proposition PR-705, nous avons voté un crédit d'un montant de 2 543 000 francs pour la remise à niveau des toilettes publiques déjà existantes en ville de Genève sur 21 sites prioritaires, dont celui du Molard. Or, j'ai dû m'y rendre dernièrement avec ma petite-fille, qui avait une urgence, et j'ai pu me rendre compte que ces toilettes étaient dans un état absolument déplorable – indépendamment du fait qu'elles sont encore à la turque, ce que je trouve vraiment indigne de Genève. Etant donné que nous avons voté la première tranche de ce crédit il y a quinze mois et qu'il s'agit aujourd'hui d'accepter la deuxième, j'aimerais savoir quand les toilettes publiques sur ces 21 sites prioritaires répertoriés seront mises à niveau.

La présidente. Il vous sera répondu demain, Madame Olivier.

M^{me} Isabelle Brunier (S). Ma question concerne le quartier de la Terrassière et notamment la minuscule rue du Parc, où un petit parc avait justement été aménagé à l'époque de M^{me} Jacqueline Burnand, si je me souviens bien. Or, il se trouve que cet espace n'a aucun mobilier urbain, même pas un banc; il y a juste une esplanade, quelques arbres et rien d'autre. J'aimerais donc savoir s'il serait

possible d'y installer quelques sièges, d'autant plus qu'un établissement médico-social (EMS) est situé à proximité et que cet aménagement pourrait profiter à ses pensionnaires.

La présidente. Il vous sera répondu demain, Madame Brunier.

M^{me} Odette Saez (DC). Ma question s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif. Lors du débat budgétaire du mois de décembre 2010, nous avons voté un crédit pour le maintien de la ligne de bus 32. J'aimerais savoir dans quel délai celle-ci sera rétablie, car les habitants de la Jonction en ressentent cruellement le manque!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous ai déjà informés du fait que, jusqu'à la fin de l'année 2011, la ligne 32 serait remplacée par les lignes K et L.

Un problème se pose à propos du terminus de la ligne L et du parcours effectif de ces deux bus, du fait qu'ils passent du côté sud de la plaine de Plainpalais, et non du côté nord, comme le faisait le bus 32. J'ai évoqué ce point avec les Transports publics genevois (TPG), qui m'ont proposé il y a deux semaines le déplacement du terminus du bus L juste en face d'Uni-Mail. Malheureusement, cette modification entraîne des travaux très importants impossibles à réaliser cette année. Par conséquent, les personnes qui utilisaient la ligne 32 devront «faire avec» ces lignes K et L, j'en suis désolé.

J'ai également reçu une proposition des TPG visant à remettre en fonction la ligne 32 dès le 1^{er} janvier 2012, si tout va bien, mais avec un petit bus électrique – je vous livre là un scoop! Une nouvelle ligne 32 électrifiée sera donc mise à la disposition de la population. Au préalable, elle fera l'objet d'une proposition qui sera soumise au Conseil municipal; le crédit demandé oscillera entre 1 et 1,5 million de francs et sera accompagné d'un crédit d'exploitation de l'ordre de 500 000 à 600 000 francs par année. Ainsi, nous pourrions faire fonctionner ce bus que nous réclamons depuis des années!

Je vous rappelle que les TPG et la Ville se partageaient les frais de fonctionnement de l'ancienne ligne 32, mais que notre municipalité sera seule à prendre en charge la nouvelle.

M. Robert Pattaroni (DC). Je suis en plein désarroi! En effet, c'est la troi-

sième fois que je pose la même question... Elle porte sur un point de sémantique, et plus précisément sur le terme «prochainement». Je m'explique.

Le restaurant de l'ancien cercle d'UGS, qui fut à une certaine époque un lieu culte pour tout le quartier des Eaux-Vives, est fermé depuis des temps immémoriaux. Depuis de nombreux mois, on peut y voir un panneau où il est écrit en très grosses lettres «Ouverture prochainement»... Madame la présidente, pensez-vous qu'un magistrat daignerait me répondre sur le délai que recouvre encore ce terme? Tout le quartier attend!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, bien que la question de la mise en exploitation du restaurant relève du dicastère de M^{me} Sandrine Salerno, j'ai rencontré les futurs gérants de cet établissement. Ils se sont retrouvés devant la situation habituelle pour nous – mais pas pour eux – de devoir accomplir des travaux en un certain temps. Nous avons conclu ensemble que, vu le déficit entraîné pour eux par le retard pris en la matière, la municipalité devrait remettre la main à la poche. Nous avons donc fait l'effort de prendre en charge un certain nombre d'aménagements qui ne devaient normalement pas incomber à la Ville.

D'autre part, lors d'une rencontre avec les gérants, M^{me} Sandrine Salerno a convenu de leur accorder une exonération de loyer pendant la durée des travaux, qui ne cesse de se prolonger. Nous avons donc conclu un accord financier qui leur permettra – m'a-t-on dit – d'ouvrir l'établissement dans les semaines qui suivront les vacances de Pâques. Tel est l'objectif des gérants.

Cette affaire est mal partie au départ, ce qui ne m'étonne pas, car des problèmes de respect des normes de sécurité se sont posés, notamment pour les sorties feu. Il a fallu déplacer des murs, améliorer les conditions d'hygiène... Bref, tout ce que suppose une saine exploitation du restaurant en question. Pour des gérants débutants, il était difficile d'adapter leur budget à la réalité.

M. Adrien Genecand (R). Ma question s'adresse à M. Pagani. Elle concerne la place Bel-Air et les transbordements dans la nouvelle configuration des lignes de tram. Quels sont les aménagements prévus? Finalement, serons-nous prêts à temps? Pour le moment, tout cela n'a pas encore vraiment pris forme.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je sens que ce dossier ne sera pas simple... C'est le moins qu'on puisse dire!

Je rappelle, pour l'anecdote, que certains avaient imaginé mettre à la place Bel-Air des barrières de type autoroutier pour éviter que des voitures se précipitent dans le Rhône, comme c'est arrivé une fois il y a trente ans – la conductrice s'était noyée, d'ailleurs. Je me suis battu pendant trois mois, et j'ai même dû signer une décharge pour faire en sorte que nous ayons des barrières plus esthétiques, mais sécurisées, à cet endroit. Ces barrières du type «Dufour» renforcées ont déjà été installées, on peut aujourd'hui les admirer.

Dans cette affaire, tout est de cet acabit. Nous devons nous battre pied à pied contre certains services des TPG – suivez mon regard... – et contre la direction du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), afin de faire de la place Bel-Air un lieu vivable où l'on puisse aisément descendre d'un tram pour monter dans un autre. J'ai vu des projections sur ces transbordements, et il m'a semblé que cela n'allait pas de soi. Je m'en suis ouvert à M^{me} Künzler, et nous essaierons de nous réunir avec M. Mark Muller pour essayer d'envisager un peu plus sereinement l'avancée du dossier.

M. Benaouda Belghoul (Ve). Ma question s'adresse au Conseil administratif. Vu l'actualité aux frontières sud de la Suisse, le jeu malsain que joue le gouvernement Berlusconi avec le gouvernement Sarkozy et l'intention de certains de profiter de la future arrivée massive – et éventuellement contraignante – de réfugiés, le Conseil administratif a-t-il prévu un plan B pour ouvrir les abris de la protection civile et encadrer cette jeunesse qui arrivera forcément jusqu'aux abords de Genève, tout en évitant de les transformer en centre de Sangatte genevois?

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Monsieur le conseiller municipal, je laisserai la parole à mon collègue Pierre Maudet en ce qui concerne les abris de la protection civile. Je vois qu'il a demandé la parole et j'imagine qu'il veut vous répondre sur ce point.

Pour ma part, j'aimerais intervenir quant au fond de votre question. Dans le courant du mois de mars dernier, nous avons organisé une série de quatre débats sur des problématiques internationales, dont l'un portait sur Genève comme lieu de refuge pour les migrants. C'était très intéressant! Nous y avons entendu un panel d'experts, dont le directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), M. William Lacy Swing, ainsi que le haut-commissaire aux réfugiés, M. Antonio Gutierrez.

Ces deux messieurs nous ont dit que, malgré les fantasmes de nombreux partis populistes ou extrémistes de Suisse et d'Europe, il n'y aura en tout cas pas d'afflux massif de migrants en Europe et en Suisse. Ces phénomènes s'observe-

ront dans les pays de provenance des personnes concernées. Malgré la situation sur l'île italienne de Lampedusa, il ne s'agit pas d'un afflux massif de migrants et il n'y a pas à en avoir peur.

Je vois bien quel est le sens de votre question, Monsieur Belghoul. Elle s'inscrit parmi les réactions aux propos de nombreux intervenants politiques – notamment de l'Union démocratique du centre – qui, aussitôt après avoir célébré les mouvements de libération des pays arabes, se sont mis à hurler qu'il fallait fermer les frontières par peur des invasions de migrants. Eh bien, ces invasions n'auront pas lieu – ni en Suisse, ni ailleurs en Europe.

Nous avons la chance, à Genève, d'accueillir des organisations internationales qui travaillent avec l'OIM à la problématique des réfugiés; leurs représentants savent très bien de quoi ils parlent, car ces organismes ont des observateurs dans les pays concernés qui sont témoins des mouvements d'émigration et d'immigration. Les migrants veulent retourner dans leur pays d'origine et non venir en Suisse, à Genève ou ailleurs. Nous n'avons donc pas à mettre en place de dispositif particulier pour les accueillir, et surtout pas à agiter le spectre d'un afflux massif de migrants. Cela ne se produira pas, Monsieur Belghoul.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. J'interviendrai de façon un peu plus prosaïque, pour dire que la Ville de Genève n'est pas l'instance principale concernée en cas d'afflux de migrants – qu'il soit massif ou non. Ce genre de problématique concerne en priorité l'Etat, notamment par le biais de l'Hospice général, avec lequel nous collaborons très bien dans toutes sortes de circonstances, qu'elles aient trait à l'actualité internationale ou à des situations beaucoup plus communes.

A titre d'exemple, mes équipes et celles de l'Hospice général ont dû gérer en commun une situation difficile, l'année passée, car un certain nombre de personnes ont habité quelque temps dans l'abri de la protection civile de Châtelaine, situé sous l'Ecole de culture générale. Cela s'est passé sans le moindre remous, car nous avons parfaitement maîtrisé la situation. Par conséquent, nous sommes prêts à faire face à des problèmes de ce type. Nous pouvons mettre à disposition un certain nombre d'abris de la protection civile dans des cas à forte résonance internationale ou beaucoup plus communs – et je peux vous assurer qu'il y en a, mais nous n'en faisons pas une grande publicité, car ce n'est pas nécessaire dans la vie de tous les jours.

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L). Ma question s'adresse à M. Pagani. Monsieur le magistrat, il y a fort longtemps déjà, vous nous avez dit être à bout tou-

chant pour réaliser le projet de vélos en libre-service à Genève. Il me semble pourtant que nous sommes encore loin d'y être parvenus, et j'aimerais savoir ce qu'il en est. Je déplorerais que nous soyons l'une des dernières villes d'Europe à mettre sur pied ce service public.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suis partagé. En effet, je trouve qu'il est dévalorisant de ne pas avoir encore de système de vélos en libre-service à Genève mais, d'un autre côté, cela nous laisse le temps de profiter de l'expérience des autres villes. Je m'explique.

A Paris, sur 10 000 vélos mis à la disposition du public, il faut en remplacer 5000 chaque année. Cela montre bien qu'ils font l'objet d'incivilités incroyables! Le système parisien se voit donc obligé de rectifier le tir, notamment en acquérant des vélos plus solides. De plus, dans certaines villes, dès le moment où des vélos sont mis en libre-service, on assiste au doublement du nombre de cyclistes morts accidentellement. Je ne veux pas d'un tel bilan dans ma ville!

C'est pourquoi, en collaboration avec les TPG, qui jouent un rôle pilote dans ce projet, et avec l'Etat, nous avons mis en place un groupe de travail pour réfléchir à sa réalisation. Ses réflexions sont déjà bien avancées en ce qui concerne la localisation des 60 vélostations qu'il s'agira d'installer dans notre ville. Nous devrions pouvoir instaurer ce système de vélos en libre-service à Genève, si ce n'est au printemps 2012, en tout cas au mois de mai 2013. Nous espérons qu'il remportera un franc succès, les problèmes d'incivilités et d'accidents de la circulation ayant été réglés au préalable. En effet, nous tenons à bien faire les choses pour la sécurité de nos concitoyennes et concitoyens.

M. Gary Bennaïm (L). Ma question concerne le parc Bertrand. Avec les beaux jours, naturellement, nos parcs sont de plus en plus fréquentés. Je demande donc quand des toilettes dignes de ce nom y seront enfin installées. Il y a plein de petits enfants dans les parcs, et ils ont aussi besoin d'aller faire un petit pipi de temps en temps. De plus, est-il envisageable qu'un débit de boissons non alcoolisées et d'autres rafraîchissements puisse faire le plaisir des grands et des petits au parc Bertrand?

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Monsieur Bennaïm, une partie de la réponse à votre question vous a déjà été fournie tout à l'heure par mon collègue Tornare. En effet, il a signalé que nous travaillons en ce moment – mais c'est un dossier assez complexe – à plusieurs projets pilotes de buvette ambulante

par triporteur dans différents parcs. Nous pourrions mettre sur pied une infrastructure mobile de ce type, mais cela entraîne toute une série de conséquences quant à l'entretien des parcs, à la récupération des déchets et j'en passe.

L'un des aspects sur lesquels nous planchons également, car il est relié à cette problématique, est évidemment l'offre en matière de W.-C. publics. A ce sujet, j'ai coutume de citer en exemple le cas du parc Trembley, qui n'est pas situé à proprement parler au centre-ville, mais qui est très fréquenté. La dernière fois que nous y avons installé un conteneur de W.-C. saisonnier durant l'été, après quarante-huit heures il avait déjà été incendié. Cet acte de vandalisme nous a coûté 15 000 francs de dégâts, et les W.-C. en question sont restés inutilisables durant plusieurs semaines.

Malheureusement, les W.-C. publics – en particulier dans les parcs – sont très vite réquisitionnés pour des activités que nous ne souhaiterions pas voir s'y développer. Ainsi détournés de leur vocation de base, ils ne sont plus utilisables par les promeneurs. Nous sommes donc assez réticents en ce qui concerne le développement des W.-C. publics. Bien sûr, j'admets que ce n'est pas une réponse satisfaisante, car la présence d'un débit de boissons – ou même si les gens viennent au parc avec leurs propres victuailles – génère naturellement quelques besoins, parfois pressants, parfois moins, qui finissent dans les bosquets... C'est le drame des jardiniers du SEVE!

Mon collègue Tornare et moi-même, nous sommes en train d'évaluer la situation parc par parc, afin de mettre en place une gestion satisfaisante des débits de boissons et des W.-C. publics. Notre action concerne notamment le parc Bertrand, où il y a également eu un précédent fâcheux que j'ai déjà évoqué précédemment en répondant à M. Hämmerli. En effet, nous avons eu pour 350 000 francs de dégâts sur les W.-C. situés en bas du parc, en face de l'école; vu l'impact financier, nous n'avons évidemment pas pu procéder rapidement à leur restauration. J'espère avoir répondu à votre question, Monsieur Bennaim.

La présidente. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre du groupe A gauche toute! demandant de traiter en urgence le projet d'arrêté PA-109 intitulé «Plan localisé d'utilisation du sol appliqué au quartier des Délices», qui figure à notre ordre du jour. Je donne la parole pendant trois minutes aux motionnaires pour défendre cette urgence.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Chers collègues, nous demandons l'urgence sur le projet d'arrêté PA-109, car il est nécessaire de présenter un plan localisé d'utilisation du sol pour le quartier des Délices.

Je serai très brève. Vous savez que l'habitat sur la rive droite est déjà très dense, et que densifier davantage serait quasiment criminel. Il existe très peu d'espaces de verdure sur cette rive, et en particulier dans le quartier concerné. Je le répète, une surdensification de cet endroit serait pour le moins maladroite, voire même criminelle. Nous nous y opposons absolument, c'est pourquoi nous demandons l'urgence sur ce projet d'arrêté. Nous aimerions que ce point soit traité demain soir à la séance de 20 h 30, si possible, afin de pouvoir présenter à nos collègues notre proposition de plan localisé d'utilisation du sol pour le quartier des Délices.

La présidente. Je donne maintenant la parole à une personne par groupe pour s'exprimer pendant une minute sur cette motion d'ordre.

M. Adrien Genecand (R). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, s'il y a une urgence à Genève, c'est bien celle de construire du logement – et certainement pas de ne pas en construire! Nous refuserons donc l'urgence. Si elle devait être acceptée, nous refuserons évidemment aussi le projet d'arrêté PA-109 lui-même – mais nous en reparlerons demain soir...

M. Alexandre Wisard (Ve). Chers collègues, vous vous souvenez certainement que nous avons récemment traité la pétition P-248 de l'Association Sauvons les Petits-Délices, qui nous demandait de nous prononcer sur la surdensification de ce quartier. Cet objet est revenu en séance plénière à la faveur du rapport P-248 A de la commission des pétitions, et une majorité s'est dégagée pour son renvoi au Conseil administratif. Par conséquent, la majorité du Conseil municipal désire clairement éviter cette opération de surdensification en utilisant les moyens dont elle dispose pour ce faire.

A présent, il s'agit de traduire concrètement cette position par des lois et des règlements; or, c'est justement ce que le projet d'arrêté PA-109 d'A gauche toute! nous propose. Nous accepterons donc l'urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 31 non contre 30 oui.

5. Proposition du Conseil administratif du 16 mars 2011 en vue de l'ouverture de deux crédits d'un montant total net de 2 640 000 francs destinés au renouvellement de 11 véhicules et engins spécifiques du service Voirie – Ville propre (VVP) et du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (FUN), soit:

- un crédit de 1 760 000 francs brut, dont à déduire 170 000 francs d'indemnisation d'assurance, soit un montant net de 1 590 000 francs, destiné au renouvellement de cinq véhicules du service Voirie – Ville propre et d'un véhicule du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire;**
- un crédit de 1 050 000 francs destiné au renouvellement de cinq engins spécifiques de nettoyage du service Voirie – Ville propre (PR-869).**

Préambule

L'acquisition et le renouvellement des véhicules et engins spécifiques des services de la Ville de Genève s'effectuent par tranches prévues au plan financier d'investissement.

La précédente demande remonte au 2 décembre 2009. La présente proposition regroupe les achats prévus pour les années 2012 et 2013 pour le service Voirie – Ville propre. Elle comprend également une acquisition destinée à remplacer un véhicule du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire, incendié le 12 décembre 2010.

Service Voirie – Ville propre

Les équipements concernés par cette demande de crédit sont vétustes, fréquemment immobilisés en raison de pannes et génèrent des frais d'entretien et de réparations importants. Certains de ces véhicules ne répondent plus aux exigences de la loi sur la circulation routière, tant en ce qui concerne la sécurité que les émissions sonores et polluantes. Sachant que, dès qu'un véhicule atteint sept ans d'âge, la périodicité des contrôles techniques auprès du Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN) est de tous les deux ans pour les véhicules légers et tous les ans pour les poids lourds, l'administration ne peut s'exposer à devoir retirer des moyens de son parc parce qu'ils ne répondraient pas aux critères du SCAN.

Concernant les bennes à ordures, des normes européennes EN 1501-1 sont en vigueur depuis 1998. La collecte des déchets ménagers met en scène du per-

sonnel à proximité immédiate d'un véhicule, sur la voie publique, souvent en horaires matinaux, dans la pénombre et en contact avec des sacs, des conteneurs, des objets lourds, encombrants et insalubres. Les camions à ordures de la présente demande permettront de réduire les risques auxquels est exposé le personnel avec les véhicules actuels.

Il en va de même pour des engins spécifiques tels que les laveuses lourdes ou balayeuses. Une ordonnance du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, qui suit une directive européenne de 2000 relative aux émissions sonores des engins destinés à être utilisés en plein air, est actuellement en vigueur. Les nouveaux engins de nettoyage permettront de répondre à ces critères.

La mise en conformité du matériel actuel exigerait des investissements disproportionnés, compte tenu de sa valeur résiduelle.

L'acquisition ou le renouvellement d'un véhicule du service Voirie – Ville propre s'effectue en collaboration serrée entre la direction opérationnelle de la Commission de gestion des véhicules, rattachée au Service logistique et manifestations et le service concerné. La procédure appliquée recherche la solution technologique disponible sur le marché qui assure le respect de la Déclaration de Florence au plus près, tout en préservant la qualité des prestations.

L'amortissement technique servant de référence à ces acquisitions est le suivant:

Véhicules lourds de plus de 3,5 tonnes	10 ans
Engins spécifiques de nettoyage	8 ans

Une planification annuelle des besoins, établie sur la base de l'expérience d'utilisation des véhicules et engins, tient compte de l'état général de l'objet, des kilomètres ou heures d'utilisation, des coûts d'entretien et de réparations et de l'amortissement technique. De plus, ces éléments sont mis en relation avec l'évolution organisationnelle et les objectifs du service utilisateur. En conséquence, la durée de vie d'un véhicule ou d'un engin peut largement excéder la durée d'amortissement.

Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (FUN)

En date du 12 décembre 2010, un incendie (dont les causes ne sont pas connues à ce jour) a détruit entièrement un camion multi-bennes du FUN. Ce véhicule était stationné en plein air dans l'enceinte fermée des ateliers de Saint-Georges. L'assurance qui couvre la Ville de Genève a décidé d'une indemnisation à hauteur de 170 736 francs. La valeur à neuf d'un camion de ce type se monte toutefois à 250 000 francs. Ce véhicule est indispensable à la bonne

Proposition: renouvellement de véhicules et d'engins spécifiques

marche des activités funéraires et d'entretien, si bien que le FUN loue actuellement un camion pour un montant de 4800 francs HT par mois. Dans l'urgence, le remplacement de ce véhicule est prévu dans la présente demande de crédit. Après le remboursement de l'assurance, l'investissement de la Ville pour cette affaire s'élèvera à 80 000 francs.

Détail des coûts

N°	Service	Numéro plaque	Numéro interne	Type de véhicule	Marque	Modèle	Date 1ère mise en circulation	Âge du véhicule [années] mars 2011	Budget [CHF]
Poids lourds									
1	VVP	GE 684143	179	Camion benne à ordures	Mercedes Benz	2225	17.09.1987	23.5	330'000
2	VVP	GE 91894	180	Camion benne à ordures	Mercedes Benz	2225	05.10.1987	23.4	330'000
3	VVP	GE 92002	182	Camion benne à ordures	Scania	P93	21.05.1991	19.8	330'000
4	VVP	GE7127	640	Camion pont basculant	Mercedes Benz	1114	06.06.1986	24.7	220'000
5	VVP	GE 76	4818	Laveuse lourde	Mercedes Benz	1622	25.01.1988	23.1	300'000
6	FUN	GE 475328	-	Poids lourd multibenne	MAN	18.313 FK	22.06.2004	6.7	250'000
									1'760'000
Engins spécifiques									
7	VVP	GE 196	4283	Balayeuse lourde	Ravo	5002	15.11.1996	14.3	270'000
8	VVP	GE 521	4284	Balayeuse légère	Ravo	2005	25.07.1997	13.6	190'000
9	VVP	GE 522	4285	Balayeuse légère	Ravo	2005	18.07.1997	13.6	190'000
10	VVP	GE 397	4865	Laveuse légère	Boschung	Pony DP604	22.01.1988	23.1	200'000
11	VVP	GE 516	4863	Laveuse légère	Boschung	Pony DP604	22.01.1988	23.1	200'000
Âge moyen VVP									20.2
									1'050'000
									Total renouvellement brut 2'810'000
									Indemnisation d'assurance 170'000
									Total renouvellement net 2'640'000

Choix des véhicules de remplacement

Le choix des véhicules de remplacement s'effectue selon une procédure unifiée qui définit, a priori, les qualités requises pour l'accomplissement de la prestation, ainsi que l'importance relative de chaque critère d'adjudication. Les exigences en matière environnementale, de délai de livraison, de service après-vente et de formation sont prises en compte, conformément à la législation sur les marchés publics en matière de fournitures et services. Un cahier des charges est établi à cet effet, renseignant les soumissionnaires sur les modalités de traitement des offres par l'autorité adjudicatrice.

Synthèse des critères de choix

De manière générale, tout véhicule ou engin spécifique doit répondre à des critères de choix essentiels.

L'adéquation au cahier des charges technique

Les caractéristiques techniques couvrant l'ensemble des spécificités d'utilisation sont prises en compte, afin d'assurer la qualité des prestations. Cette dernière requiert une grande fiabilité, les véhicules et engins étant soumis à de fortes sollicitations. Les aspects liés à la sécurité, qui visent à assurer l'intégrité physique des collaborateurs-trices et des citoyen-ne-s, entrent également dans cette catégorie de critères.

La préservation de l'environnement

Dans le cadre de l'Agenda 21 et des objectifs que s'est fixés le Conseil administratif en ratifiant la Déclaration de Florence, les performances environnementales des véhicules sont des critères de choix importants. A cette fin, les cahiers des charges techniques présentés aux fournisseurs potentiels tendront, dans la mesure du possible, à les inciter à proposer des modèles de véhicules et d'engins équipés de motorisation alternative d'un niveau de pollution nulle ou presque nulle.

La Charte d'Aalborg est l'une des déclarations les plus connues dans le domaine de la politique locale pour le développement durable. En avril 2008, le Conseil administratif décidait de ratifier les Engagements d'Aalborg, qui ont été signés le 24 septembre 2010. La rationalisation et l'assainissement du parc de véhicules de la Ville de Genève sont l'un des objectifs pour lesquels la Ville de Genève s'est engagée.

Cet objectif se traduit par la planification des demandes de crédits qui apparaissent dans le plan financier des investissements. A ce propos, une nouvelle demande de crédit de 8,5 millions sera déposée prochainement au Conseil municipal. Elle rassemblera les demandes de renouvellement habituelles, mais aussi la première tranche d'assainissement des véhicules et des engins les plus polluants de notre administration.

De plus, pour assurer un suivi et une constante amélioration de son parc de véhicules et machines, la Ville de Genève s'est munie d'un outil d'évaluation environnementale novateur, mesurant les impacts des véhicules et engins spécifiques sur l'ensemble de leur cycle de vie. Cet outil est utilisé pour chaque nouvelle acquisition. Il permet de classer les véhicules et engins proposés en termes de performance environnementale et fournit des résultats quantitatifs pour six indicateurs environnementaux:

Indicateurs de pollution globale:

- CO₂ (dioxyde de carbone), gaz à effet de serre participant au réchauffement climatique;

- EP (énergie primaire non renouvelable), correspond à l'utilisation des ressources fossiles.

Indicateurs de pollution locale:

- CO (monoxyde de carbone), gaz toxique prenant la place de l'oxygène dans le sang;
- NO_x (oxydes d'azote), atteintes au système respiratoire, pluies acides, précurseur de l'ozone troposphérique (smog urbain);
- PM (particules fines), effets cancérogènes, bronchite, smog urbain;
- DALY (santé humaine), indicateur agrégé des dommages sur la santé humaine.

La préservation de l'environnement doit être comprise au sens large. Par exemple, la qualité de vie des habitants, dans la mesure où elle peut être évaluée, est prise en compte dans le choix des véhicules. En milieu urbain, une des causes majeures de désagrément est le bruit. Il est la source d'effets physiologiques (maux de tête, altération de la qualité du sommeil), psychologiques (stress, nervosité), mais également sociaux (agressivité, difficulté de communication) et économiques (coûts de la santé, baisse de la productivité). La fréquence et l'intensité augmentant de manière générale avec l'augmentation du niveau sonore.

Le service après-vente

Dans la mesure du possible, le fournisseur dispose des infrastructures capables d'assurer un service ad hoc (collaborateurs-trices compétent-e-s, atelier de réparations adéquat, approvisionnement en pièces de rechange, etc.). Toutefois, bon nombre d'engins spécifiques de voirie sont achetés à l'extérieur du canton, notamment en Suisse alémanique, du fait qu'aucune représentation n'est assurée localement. Cela étant, ces constructeurs et leurs représentants doivent fournir les mêmes prestations que celles évoquées plus haut.

La formation

Lors d'une décision d'achat, la formation du personnel est incluse.

Il s'agit de:

- la formation à la conduite;
- la formation à l'entretien et à la maintenance des engins;
- la formation du personnel à la réparation des engins.

La bonne utilisation des véhicules passe par une formation adéquate, tant des utilisateurs et utilisatrices que du personnel technique en charge de l'entretien.

Proposition: renouvellement de véhicules et d'engins spécifiques

Une utilisation adaptée des véhicules et engins est un gage de durabilité pour les véhicules et engins, mais également de sécurité pour les collaborateurs et les collaboratrices.

Les prix

Le critère du prix entre naturellement en compte dans le processus de choix. En définitif, c'est le soumissionnaire dont l'offre est économiquement la plus favorable qui emporte le marché.

Procédure d'appel d'offres (AIMP)

Toutes les acquisitions se feront dans le respect de la législation et des procédures en matière de marchés publics (AIMP).

Référence au 6^e plan financier d'investissement

La présente demande de crédit porte sur l'acquisition de 11 véhicules ou engins. Elle est s'inscrit dans le cadre de la rubrique 082.015.12 du 6^e plan financier d'investissement 2012-2022 pour un montant de 2 650 000 francs.

Budget prévisionnel d'exploitation

L'acquisition des véhicules n'entraînera aucune charge de fonctionnement supplémentaire.

La charge financière, comprenant les intérêts au taux de 2,75% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, sera de 184 030 francs, pour l'arrêté I.

La charge financière, comprenant les intérêts au taux de 2,75% et l'amortissement au moyen de 8 annuités, sera de 148 010 francs, pour l'arrêté II.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire de ce crédit est le Service logistique et manifestations.

Les services bénéficiaires de ce crédit sont:

- le service Voirie – Ville propre: 2 560 000 francs (10 véhicules);
- le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire: 250 000 francs (1 véhicule), dont 170 000 francs à déduire pour l'indemnisation de l'assurance.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 1 760 000 francs, dont à déduire 170 000 francs d'indemnisation d'assurance, soit un montant net de 1 590 000 francs, destiné au renouvellement de cinq véhicules du service Voirie – Ville propre et d'un véhicule du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 760 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2022.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 1 050 000 francs destiné au renouvellement de cinq engins spécifiques de nettoyage du service Voirie – Ville propre.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 050 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2020.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des finances sont mis aux voix; ils sont acceptés à l'unanimité (60 oui).

6. Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2010 (PR-870)¹.

¹ Version complète du rapport de gestion et des comptes consultable sur le site internet de la Ville de Genève et aux Archives de la Ville de Genève.



VILLE DE GENÈVE DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DU LOGEMENT

**RAPPORT DU
CONSEIL ADMINISTRATIF
À L'APPUI
DES COMPTES 2010
PR - 870**

Conformément à l'article 48 lettres d) et e) de la Loi sur l'administration des communes (LAC), le Conseil administratif a l'honneur de présenter au Conseil municipal son rapport de gestion à l'appui des comptes de la Ville de Genève pour l'exercice 2010.

La première partie de ce rapport s'attache à l'analyse financière des comptes 2010, détaillant notamment les principaux écarts constatés entre le budget voté par le Conseil municipal et les comptes; chapitre par chapitre. Un éclairage est ensuite porté sur la fiscalité. Enfin, une attention particulière est donnée au compte d'investissements et à son financement, ainsi qu'aux émissions et remboursements d'emprunts durant l'exercice.

Le second chapitre est consacré au bilan annuel des délégations.

Le troisième volet présente les rapports de gestion de l'ensemble des services rattachés aux Autorités et aux cinq départements administratifs pour l'exercice écoulé. Chaque entité dresse le bilan des objectifs fixés pour l'année 2010 par missions et prestations. La présentation appliquée pour les comptes 2009 est reprise en 2010, chaque service dresse un bilan de l'année écoulée sous une rubrique « Introduction et faits marquants ».

Un chapitre complémentaire est consacré au suivi des coûts des grandes manifestations et intégré dans l'édition 2010, 4 nouvelles manifestations, à savoir :

- le Centenaire du MAH;
- Post Tenebras Lux ou Illuminations de Noël;
- le Festival Arbres et Lumières;
- la Fête des Écoles.

Ce travail se base sur une démarche de coûts complets, prenant en compte notamment les coûts internes de main-d'œuvre, ainsi que d'utilisation des véhicules et engins ou encore de mise à disposition de matériel et de locaux de la Ville de Genève. Le recensement de ces coûts implique par conséquent une collaboration étroite avec l'ensemble des services municipaux prestataires.

Enfin, les annexes terminent ce rapport de gestion en proposant diverses informations statistiques.

Le rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes vient ainsi clore un processus budgétaire par missions et prestations réparti en plusieurs étapes et étalé dans le temps.

Entre la détermination des objectifs et leur évaluation, il s'écoule plus de 18 mois. Ainsi, concernant les objectifs 2010, le processus a été initié en mars 2009

avec la revue du catalogue des missions et prestations. Il s'est poursuivi en avril 2009 avec une nouvelle approche de détermination des objectifs, dont l'évaluation a été effectuée en février 2011.

Le présent rapport est riche en enseignements et laisse entrevoir des évolutions pour les exercices à venir.

Ce rapport confirme les évolutions de la démarche entamées en 2009 :

- **le nombre d'objectifs a été drastiquement diminué** depuis 2008. En effet, si 660 objectifs étaient déterminés par les directions et services en 2008 ce nombre s'élève à 187 en 2009 et à 184 en 2010. En moyenne, chaque entité présente environ 4 objectifs. Cette concentration est la conséquence directe des instructions fournies par l'Unité contrôle de gestion lors de la détermination des objectifs 2009 et 2010;
- **chaque objectif comporte pour la seconde fois un indicateur et une valeur cible** afin de rendre l'exercice d'évaluation moins subjectif. L'évaluation consiste désormais à mettre en regard de ces éléments une valeur atteinte en plus du degré de réalisation;

- la grille d'évaluation des objectifs a été également modifiée pour distinguer clairement les objectifs reportés, de ceux abandonnés. Il subsiste 4 degrés de réalisation qui sont « Atteint », « Partiellement atteint » « Non atteint ou reporté » et « Abandonné »;
- sur la forme, les informations insérées sous la rubrique « Introduction et faits marquants » et « Commentaires sur la réalisation des objectifs » ont été **limités en nombre de caractères**, ceci afin d'améliorer la lisibilité du document. Les services municipaux ont été vivement **encouragés à commenter** tout objectif dont la cible a été partiellement atteinte ou non atteinte.

Les constats qui peuvent être opérés à ce stade sont les suivants :

- pour l'ensemble de la Ville de Genève, 55% des objectifs sont atteints, 29% des objectifs sont évalués comme partiellement atteints. Le 16% restant des objectifs est évalué soit comme non atteint (14%), soit comme abandonné (2%). Il s'agit ici d'une moyenne qui recouvre d'importantes disparités selon les départements;

- l'interprétation de certains degrés de réalisation est rendue possible du fait du manque de précisions de l'objectif et/ou de l'indicateur et/ou de la valeur cible. S'agissant du second exercice du genre, l'Unité contrôle de gestion poursuivra ses efforts, dès le prochain exercice budgétaire, afin de mieux encadrer les services lors de la détermination des éléments constitutifs des objectifs. Précisons que c'est au moment de l'évaluation que la pertinence de l'association d'un indicateur et d'une valeur cible à un objectif apparaît clairement;

- le contenu des commentaires, la formulation des valeurs atteintes voire les degrés d'évaluation ont fait l'objet d'échanges entre l'Unité contrôle de gestion, les services et les directions de département. Le résultat présenté dans ce rapport tient compte, en partie seulement, de ces échanges.

Département des finances et
du logement - Mars 2011

Rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2010

Analyse financière et bilan annuel

Compte de fonctionnement - Présentation des résultats 2010	I-8
Analyse des principaux écarts des revenus	I-11
Analyse des principaux écarts des charges	I-16
Évolution de la fiscalité	I-21
Compte des investissements	I-23
Engagements futurs et financement des investissements	I-24
Financement des investissements en 2010	I-25
Variation de la fortune de la Ville de Genève	I-26
Émissions et remboursements d'emprunts et de prêts en 2010	I-25
Synthèse du Conseil administratif	I-27
Gestion hôtelière	I-29

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Délégation Genève-Ville Solidaire	I-3
Délégation à l'aménagement du territoire	I-4

ÉVALUATION DES OBJECTIFS 2010 PAR MISSIONS ET PRESTATIONS

AUTORITÉS

Service de la Direction générale	III-8
Administration centrale	III-12
Service juridique	III-16
Relations extérieures	III-20
Office de l'état civil	III-24
Contrôle financier	III-28

FINANCES ET LOGEMENT

Direction des finances et du logement	III-36
Agenda 21	III-40
Direction financière	III-44
Comptabilité générale et budget	III-46
Taxe professionnelle communale	III-50
Centrale municipale d'achat et d'impression	III-54
Contrôle de gestion	III-58
Gérance immobilière municipale	III-62
Direction des ressources humaines	III-66

CONSTRUCTIONS ET AMÉNAGEMENT

Direction des constructions et de l'aménagement	III-74
Urbanisme	III-78
Architecture	III-82
Bâtiments	III-86
Énergie	III-90
Aménagement urbain et mobilité	III-94
Génie civil	III-98

CULTURE

Direction de la culture	III-106
Service administratif et technique	III-110
Promotion culturelle	III-114
Service culturel (anc. SAMC)	III-118
Conservatoire et jardin botaniques	III-122
Musées d'art et d'histoire	III-126
Musée d'ethnographie	III-130
Muséum d'histoire naturelle	III-134
Bibliothèques et discothèques municipales	III-138
Bibliothèque de Genève	III-144
Analyse départementale des subventions (DC)	III-147

ENVIRONNEMENT URBAIN ET SÉCURITÉ

Direction de l'environnement urbain et de la sécurité	III-154
Incendie et secours	III-158
Sécurité et espace publics	III-162
Direction des systèmes d'information et de communication	III-166
Logistique et manifestations	III-170
Voirie-Ville-Propre	III-174

COHESION SOCIALE, JEUNESSE ET SPORTS

Direction de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports	III-182
Délégation à la petite enfance	III-186
Écoles et institutions pour l'enfance	III-190
Espaces verts et environnement	III-194
Pompes funèbres, cimetières et crématoire	III-198
Social	III-202
Délégation à la jeunesse	III-206
Sports	III-210

SUIVI DES COÛTS DES GRANDES MANIFESTATIONS

Suivi des coûts des grandes manifestations	IV-3
Fête de la Musique	IV-4
Musiques en été festival	IV-5
La Ville est à Vous	IV-6
La Nuit de la Science	IV-7
Centenaire du IMH	IV-8
Fêtes de Genève	IV-9
Port Tenebras Lux (Illuminations de Noël)	IV-10
Fête des Écoles	IV-11
Festival Arbres et Lumières	IV-12

ANNEXES

LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS

**ANALYSE FINANCIÈRE
ET BILAN ANNUEL**

Compte de fonctionnement - Présentation des résultats 2010

Au vu du niveau des charges de fonctionnement et leur écart au budget, les comptes laissent apparaître de larges économies réalisées par les services. En comparaison avec les comptes 2009, sans tenir compte des provisions et des pertes sur débiteurs, ces charges s'inscrivent en légère diminution de 0,4%.

S'agissant des revenus, ils sont constitués de 77,0% de revenus fiscaux. Sur 2010, le produit des impôts se révèle supérieur aux montants budgétés (+412 millions de francs). Cet excédent s'explique par une production de la taxe professionnelle supérieure de 17,8 millions de francs par rapport aux prévisions ainsi que par la production de l'impôt sur les centimes supérieure de 25,3 millions de francs par rapport aux prévisions. Cependant, ces deux montants doivent être relativisés des effets des correctifs liés aux années antérieures. Une analyse détaillée de ce sujet est proposée sous le chapitre 40 de ce document. À relever enfin que les revenus fiscaux s'inscrivent en net repli de 72,3 millions de francs par rapport à 2009.

Enfin, le **niveau des investissements nets réalisés** en 2010 s'élève à 104,1 millions de francs, supérieur de 9,1 millions de francs par rapport au budget. Ils sont repris en détail sous le point 5. Comme en 2007, 2008 et 2009, les investissements sont autofinancés sur l'année et un excédent de financement de 38,5 millions de francs est constaté alors que les prévisions anticipaient un déficit de financement à hauteur de 22,1 millions de francs.

Tableau résumé du compte de fonctionnement 2010 comparé au budget 2010 et aux comptes 2009

	C2010	B2010	C2009	Ecart C10-B10	Ecart C10-C09
Revenus					
Impôts (chapitre 40)	899,5	798,3	911,8	+41,2	+5,2%
Revenus des biens (chapitre 42)	162,8	160,3	159,8	+2,5	+1,6%
Revenus divers (chapitre 43)	48,3	48,9	58,8	-0,7	-1,4%
Parts et contributions (chapitre 44)	1,5	1,4	1,3	+0,1	+7,4%
Dedonnations de collectivités publiques (chapitre 45)	32,7	32,7	27,3	+0,0	+0,0%
Subventions et allocations (chapitre 46)	5,7	4,5	5,9	+1,2	+26,8%
Total	1090,5	1046,1	1164,8	+44,5	+4,3%
Charges					
Charges de personnel (chapitre 30)	413,4	418,1	403,2	-4,6	-1,1%
Biens, services et marchandises (chapitre 31)	181,9	190,2	185,2	-8,3	-4,4%
Intérêts passifs (chapitre 32)	37,7	44,9	40,6	-7,2	-16,1%
Pertes sur débiteurs (chapitre 33)	23,1	32,2	6,7	-9,1	-28,3%
Contributions à d'autres collectivités (chapitre 34)	35,3	29,2	36,1	+6,1	+20,9%
Dedonnations à des collectivités publiques (chapitre 35)	31,4	30,7	45,3	+0,7	+2,3%
Subventions et allocations à des tiers (chapitre 36)	224,7	227,9	217,6	-3,2	-1,4%
Attributions à des financements spéciaux (chapitre 38)	0,4	0,0	0,2	+0,4	-
Total	947,9	973,2	935,0	-25,3	-2,6%
Amortissements et investissements					
Amortissements ordinaires et extraordinaires	61,5	67,5	68,4	-6,0	-8,9%
Investissements nets	104,1	95,0	103,8	+9,1	+9,6%
Comptes de fonctionnement et de financement					
Excédent des comptes de fonctionnement	81,1	5,4	161,4	-	-
Excédent / Insuffisance de financement (en mios)	385	-221	126,0	-	-

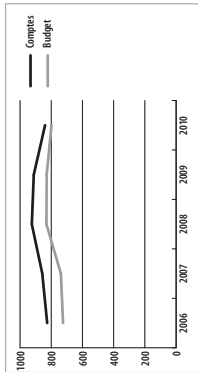
Synthèse des principaux éléments constituant les écarts entre les comptes 2010 et le budget 2010:

Écarts sur les revenus		Écarts sur les charges	
Revenus fiscaux		Provisions	
Impôts personnes physiques	+12,6	Provision pour reliquat	-7,1
<i>dont 25,6 de report année précédente</i>			
Impôts personnes morales	+12,7	Sécurité et espaces publics	-1,5
<i>dont -2,6 de report année précédente</i>			
Fonds de péréquation PM	-1,9		
Taxe professionnelle	+17,8		
		Pertes sur débiteurs	
Autres revenus		Centimes additionnels	-2,2
Amendes d'ordres, redevance DP et taxe DP	-4,3	Sécurité et espaces publics	-1,2
Revenus des loyers du PF	-2,7	Taxe professionnelle	+0,4
Interventions SIS	-1,4		
Emoluments Etat Civil	-1,2	Autres charges	
Dividendes BCGe	+1,1	Intérêts sur emprunts	-6,8
Vente d'option sur taux	+1,3	Subvention Petite enfance	-4,1
Revenus de gratuités	+2,0	Dédommagement Etat Civil	-0,7
(en mio)		Frais incinération Chenevières	+1,0
		Frais de perception Etat	+1,5
		Actions BCGe	+2,1
		Gratuités	+2,0
		(en mio)	

Analyse des principaux écarts des revenus

Chapitre 40: Impôts

C2010	B2010	C2009	Ecart C10-B10	Ecart C10-C09
839.5	798.3	911.8	+41.2	-7.9%
(en millions)				



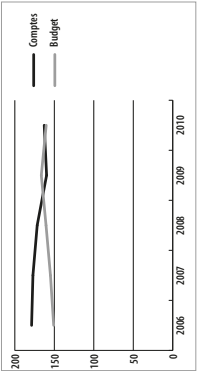
Les écarts entre les comptes 2010 et respectivement, le budget 2010 et les comptes 2009 pour les différents groupes du chapitre 40 se présentent comme suit:

	C2010	B2010	(C2009)
400 Impôts sur le revenu et la fortune	564.5	+12.6	-45.7
401 Impôts sur le bénéfice et le capital	141.1	+12.7	+2.6
406 Impôts sur les chiens	0.2	+0.0	+0.0
408 Fonds de péréquation financière intercommunale	13.7	-1.9	+0.6
409 Taxe professionnelle communale	120.0	+17.8	-29.8
(en millions)			

L'analyse de l'évolution de la fiscalité est détaillée, pour chaque catégorie d'impôts, dans un chapitre spécifique du présent rapport.

Les revenus des biens s'inscrivent en augmentation par rapport au budget 2010 et aux comptes 2009. Les écarts entre les comptes 2010 et respectivement le budget 2010 et les comptes 2009 pour les principaux groupes du chapitre 42 se présentent comme suit :

Chapitre 42 : Revenus des biens				
C2010	B2010	C2009	Ecart C10-B10	Ecart C10-C09
162,8	160,3	159,8	+2,5	+3,0
-37,4	-35,9	-34,8	-revenus de subventions en nature	+1,9%
125,3	124,4	125,0	+0,9	+0,4
(en mio€)			+0,7%	+0,3%

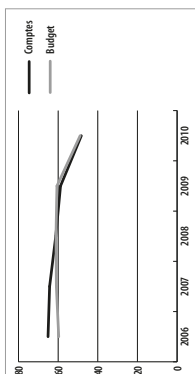


Éléments d'explication

- 2,7 millions de francs sur les loyers PF de la GIM ;
- 1,6 million de francs de redondances d'utilisation du domaine public ;
- +0,4 million de francs d'encaissements de créances amorties ;
- +0,9 million de francs sur les intérêts des prêts ;
- +1,0 million de francs de gratuits sur les taxes manifestations ;
- +1,3 million de francs de revenus de ventes d'options sur taux d'intérêts ;
- +2,0 millions de francs de dividendes (BCGé et ATMB).

Chapitre 43: Revenus divers

C2010	B2010	C2009	Ecart C10-B10	Ecart C10-C09
48,3	48,9	58,8	-0,7	-10,5
-2,4	-1,9	-2,3	-revenus de subventions en nature	-17,8%
45,9	47,0	56,5	-1,2	-10,6
(en mios)			-25%	-18,8%



Les revenus divers sont en léger repli, et ce aussi bien par rapport au budget 2010 qu'aux comptes 2009.

Les écarts entre les comptes 2010 et respectivement le budget 2010 et les comptes 2009 pour les principaux groupes du chapitre 43 se présentent comme suit:

	C2010	(B2010)	(C2009)
431 Emoluments administratifs	1,9	-1,2	-0,9
434 Redevances d'utilisation et prestations de service	28,4	-0,7	-0,3
435 Ventes de marchandises	3,3	+0,4	+0,7
436 Dédommagements de tiers	7,8	+1,5	-1,1
437 Amendes	1,5	-2,7	-9,0
438 Prestations effectuées par le personnel (invest)	3,6	+1,0	+0,1
439 Autres contributions	1,7	+1,1	+0,1

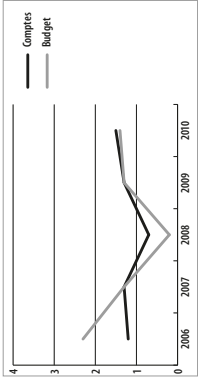
(en mios)

Éléments d'explication

- 2,7 millions de francs sur les revenus d'amendes;
- 17 million de francs sur les interventions et revenus divers du SIS;
- 12 million de francs sur les émoluments perçus par l'État civil;
- +0,4 million de francs de récupération de taxes à Voivre-Ville propre;
- +0,6 million de francs de ventes de vieux papiers et aluminium;
- +1,3 million de francs de remboursements de l'assurance perte de gain accident, invalidité et maternité.

Chapitre 44: Parts et contributions

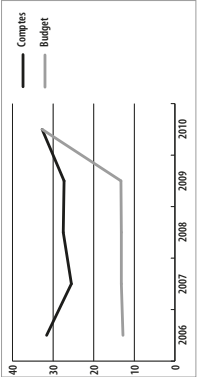
C2010	B2010	C2009	Ecart C10-B10	Ecart C10-C09
1.5	1.4	1.3	+0.1	+0.2
(en mio\$)				
			+7.4%	+12.1%



Les parts et contributions sont liées aux rétrocessions cantonales au SIS des participations des assurances aux frais de prévention.

Chapitre 45: Dédommagements de collectivités publiques

C2010	B2010	C2009	Ecart C10-B10	Ecart C10-C09
32.7	32.7	27.3	+0.0	+5.5
(en mio\$)				
			+0.1%	+20.1%



Les dédommagements de collectivités publiques sont composés de la subvention cantonale aux frais de routes prévue par l'art. 20 L Routes, (15.0 millions de francs provisionnés à hauteur de 14.2 millions de francs), de la participation des communes aux frais de fonctionnement du SIS (10.7 millions de francs) et du Biblobus (1.0 million de francs), ainsi que du dédommagement négocié lors du transfert des activités de contrôle du stationnement à l'Etat de Genève (dégressif sur 3 ans, 5.0 millions de francs en 2010).

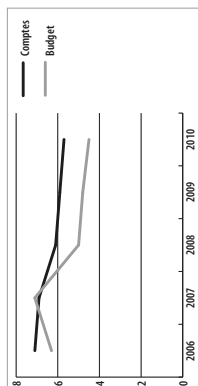
Chapitre 48: Subventions acquises

Pour mémoire, ceux-ci concernent les revenus de la dîme du livre et du Sport-Toto.

Chapitre 46: Subventions acquises

C2010	B2010	C2009	Ecart C10-B10	Ecart C10-C09
5,7	4,5	5,9	+1,2	-2,6%

(en mios)



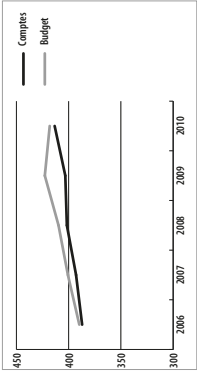
Éléments d'explication

- + 11 million de francs de dons non budgétés au Musée d'art et d'histoire.

Analyse des principaux écarts des charges

Chapitre 30: Charges de personnel

C2010	B2010	C2009	Ecart C10-B10	Ecart C10-C09
413.4	418.1	403.2	-4,6	+10,2
(en mio\$)				
			-1,1%	+2,5%



Les écarts entre les comptes 2010 et, respectivement, le budget 2010 et les comptes 2009 pour les différents groupes du chapitre 30 se présentent comme suit:

	C2010	(B2010)	(C2009)
300 Autorités et commissions	1,8	-0,4	-0,1
301 Traitement du personnel	3245	+0,4	+87
303 Assurances sociales	24,6	-1,4	+0,7
304 Caisse de pensions et prévoyance	40,4	-1,5	+0,7
305 Assurances maladie et accidents	8,3	-1,4	-0,4
306 Prestations en nature	2,0	-0,4	+0,3
307 Prestations aux pensionnés	6,9	-0,7	-0,4
308 Personnel intérimaire	1,1	+0,6	+0,4
309 Autres charges de personnel	3,8	+0,1	+0,3

(en mio\$)

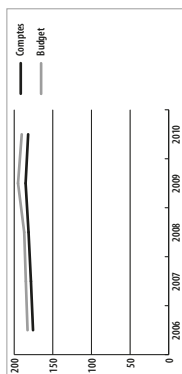
Éléments d'explication

- 4,4 millions de francs sur les salaires des fonctionnaires, y compris gel des postes vacants (10,0 millions de francs);
- 1,5 million de francs sur les cotisations sociales;
- 1,2 million de francs sur les cotisations CAP;
- 1,2 million de francs sur les cotisations assurance accident;
- 0,6 million de francs sur les pensions SIS;
- +0,7 million de francs sur les indemnités de nuisances;
- +1,1 sur le personnel intérimaire;
- +4,2 millions de francs de salaires pour du personnel temporaire.

Chapitre 31: Biens, services et marchandises

C2010	B2010	C2009	Ecart C10-B10	Ecart C10-C09
181,9	190,2	185,2	-8,3	-4,4%
			-8,3	-1,8%

(en mio\$)



Les écarts entre les comptes 2010 et, respectivement, le budget 2010 et les comptes 2009 pour les différents groupes du chapitre 31 se présentent comme suit :

	C2010	(B2010)	(C2009)
310 Fournitures de bureau	10,7	-1,1	+0,1
311 Mobilier, machines, véhicules	6,3	+0,1	-0,5
312 Eau, énergie, combustible	22,1	-1,2	+0,1
313 Achats de fournitures et marchandises	13,7	-0,0	+1,3
314 Entretien des immeubles par des tiers	52,6	-0,4	+0,4
315 Entretien d'objets mobiliers par des tiers	8,4	-2,1	-1,6
316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation	12,0	+0,2	+0,2
317 Dédommagements	2,6	-0,1	+0,2
318 Honoraires et prestations de service	52,1	-3,4	-3,2
319 Frais divers	1,3	-0,5	-0,2

(en mio\$)

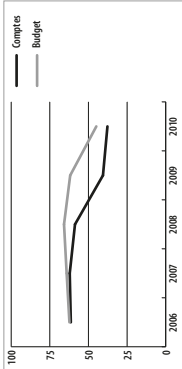
Éléments d'explication

- 13 million de francs sur l'enlèvement des résidus ménagers et des encombrants;
- 10 million de francs d'expertises effectuées par des tiers et prestations pour service divers;
- 07 million de francs sur les primes d'assurance;
- 06 million de francs sur l'entretien du matériel informatique;
- 06 million de francs sur les frais de chauffage;
- 05 million de francs sur les frais d'électricité;
- 05 million de francs sur les frais d'entretien des immeubles locaux;
- 05 million de francs sur les frais d'entretien des véhicules par des tiers;
- 04 million de francs sur les achats de livres, revues et périodiques;
- 04 million de francs sur les achats de sel;
- +10 million de francs sur les frais d'incinération des Cheneviers;
- +13 million de francs sur les frais d'entretien des immeubles administratifs et publics.

Chapitre 32: Intérêts passifs

C2010	B2010	C2009	Ecart C10-B10	Ecart C10-C09
377	44,9	40,6	-7,2	-16,1%
			-2,9	-7,1%

(en mcs)



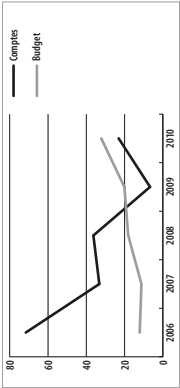
Éléments d'explication

- L'évolution des taux courts a été nettement plus favorable que le scénario retenu lors de l'élaboration du budget. La stratégie retenue par le Conseil administratif s'est avérée extrêmement profitable en 2010, induisant une économie de plus de 70 millions de francs par rapport au budget.

Chapitre 33: Pertes sur débiteurs

C2010	B2010	C2009	Ecart C10-B10	Ecart C10-C09
231	322	6,7	-9,1	-28,3%
			+16,4	+245,3%

(en mcs)



L'écart important entre le budget et les comptes 2010 s'explique par la dissolution de provisions non budgétées. En effet, il est difficile d'anticiper, lors de la réalisation des budgets, les variations de provisions, qui peuvent être positives ou négatives. Par ailleurs, une provision relative aux frais de routes (compensée par la comptabilisation d'un revenu équivalent) a été budgétée et comptabilisée. En ne tenant pas compte de ces constitutions et dissolutions de provision, l'écart par rapport au budget n'est plus que de -2,1 millions de francs.

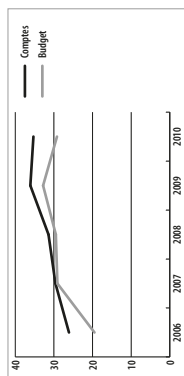
Éléments d'explication

Provisions	
- Diminution du reliquat	-7,1
- Sécurité et espaces publics	-1,5
Pertes effectives	
- Actions BCe	+2,1
- Taxe professionnelle	+0,4
- Sécurité et espaces publics	-1,2
- Centimes additionnels	-2,2

Chapitre 34: Contributions à d'autres collectivités

C2010	B2010	C2009	Ecart C10-B10	Ecart C10-C09
35.3	29.2	36.1	+6.1	-2.4%

(en mios)



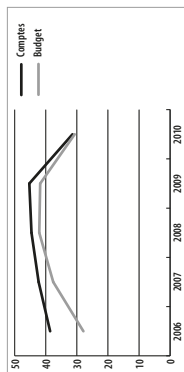
Éléments d'explication

- La compensation aux communes frontalières dépend de la masse salariale des travailleuses et travailleurs frontalières imposés à la source. Cette masse salariale est en forte augmentation depuis quelques années et n'a été prise en compte que partiellement dans le budget;
- Les charges relatives à la nouvelle piérequation intercommunales ont été comptabilisées sans aucun écart avec le budget, conformément aux dispositions légales y relatives. Ces charges se sont élevées à 6.3 millions de francs en 2010.

Chapitre 35: Dédommagement à des collectivités publiques

C2010	B2010	C2009	Ecart C10-B10	Ecart C10-C09
31.4	30.7	45.3	+0.7	-30.8%

(en mios)



Les écarts entre les comptes 2009 et, respectivement, le budget 2009 et les comptes 2008 pour les différents groupes du chapitre 35 se présentent comme suit:

	C2010	B2010	(C2009)
350 Dédommagements versés à la Confédération	0.0	+0.0	+0.0
351 Dédommagements versés au canton	22.4	+0.7	-14.2
352 Dédommagements versés à des communes	9.0	+0.0	+0.3

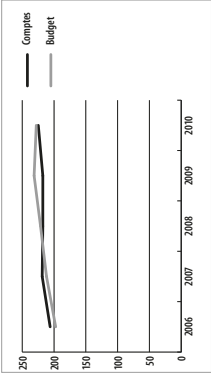
(en mios)

Éléments d'explication

- +1.5 million de francs de frais de perception engendrés par les revenus fiscaux et par la baisse du reliquat;
- 0.7 million de francs concernant les émoluments versés au canton par l'Office de l'état-civil

Chapitre 36: Transfert à des tiers: subventions et allocations

C2010	B2010	C2009	Ecart C10-B10	Ecart C10-C09
224,7	227,9	217,6	-3,2	+7,1
-39,8	-37,8	-37,1	-1,4%	+3,3%
184,9	190,2	180,6	-5,3	+4,3
(en mio\$)				
			-2,8%	+2,4%



Les écarts entre les comptes 2010 et, respectivement, le budget 2010 et les comptes 2009 pour les différents groupes du chapitre 36 se présentent comme suit:

	C2010	(B2010)	(C2009)
361 Subventions aux cantons	8,5	+0,6	+0,1
363 Subventions à des propres établissements	6,3	+0,2	+0,2
364 Subventions à des sociétés d'économies mixtes	2,5	+0,2	+0,3
365 Subventions à des institutions privées	187,6	-1,4	+9,0
366 Subventions à des personnes physiques	15,4	-2,7	-2,4
367 Subventions à des institutions étrangères	3,8	-0,0	-0,1

(en mio\$)

Éléments d'explication

- -4,1 millions de francs sur la subvention au secteur de la petite enfance ;
- -1,4 million de francs sur les aides personnalisées de la GIM (nouveau règlement) ;
- -13 million de francs sur les subventions accordées aux personnes physiques par le Service social ;
- +0,5 million de francs sur la subvention accordée à la FASE ;
- +0,6 million de francs sur les subventions accordées par le Service des sports ;
- +2,0 millions de francs sur les subventions relatives à des prestations en nature (gratuités).

Évolution de la fiscalité

Les recettes fiscales de la Ville de Genève (y compris la taxe professionnelle) ont représenté, en 2010, 77,0% du total des revenus contre 78,3% aux comptes 2009. Rappelons que 2010 aura été l'année de l'entrée en vigueur de la réforme de l'imposition des personnes physiques. Une analyse différenciée des revenus fiscaux selon ses composantes se révèle intéressante.

Depuis l'introduction du système postnumérando, les productions des impôts « personnes physiques » et « personnes morales » de l'année courante, inscrites aux comptes, sont estimées en totalité. À ces estimations, il convient d'ajouter des montants correspondant à des correctifs liés à la production effective des années antérieures. Une analyse pertinente de la manne fiscale réelle implique par conséquent de tenir compte de ces ajustements et de reconstituer, a posteriori, les résultats fiscaux de chaque exercice.

L'année 2010 est singulière, car c'est le premier exercice réalisé sous l'empire de la nouvelle loi sur l'imposition des personnes physiques. Le budget tablait ainsi sur une diminution de la production fiscale de 40 à 50 millions de francs. À cet égard, les prévisions se sont révélées correctes, la production de l'impôt relatif aux personnes physiques reculant de manière sensible.

Une première lecture des résultats fiscaux 2010 révèle ainsi que les impôts « personnes physiques » sont supérieurs aux montants budgétés (+23%). Les impôts « personnes morales » sont également supérieurs aux niveaux budgétés (+9,9%). Toutefois, les montants budgétés par définition n'apprennent pas les correctifs des années antérieures, correctifs pouvant tout aussi bien être positifs que négatifs. Aussi, pour juger de la pertinence des estimations portées dans le budget, il convient d'appréhender la situation en tenant compte des correctifs.

Le montant des impôts « personnes physiques » dépasse le budget de 12,6 millions de francs. Ce dépassement est plus qu'entièrement dû aux correctifs des années antérieures atteignant 25,0 millions de francs, dont 12,9 millions de francs uniquement pour l'année fiscale 2008 et 10,1 millions de francs pour l'année fiscale 2009. Au final, l'écart entre la prévision et l'estimation comptabilisée des entrées fiscales « personnes physiques » pour 2010 se situe à -12,4 millions de francs. Les prévisions portées au budget se sont donc, pour l'instant, avérées plus optimistes que la réalité.

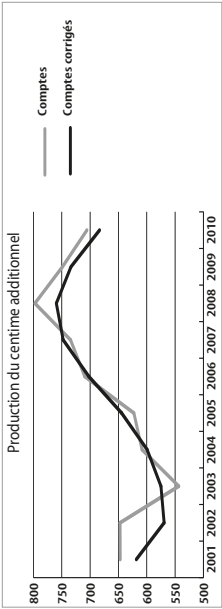
La production estimée aux comptes 2010 concernant les impôts « personnes morales » dépasse également l'estimation budgétée. La production comptabilisée en 2010 atteint 14,1 millions de francs, dont -2,6 millions de francs de correctifs liés à des années antérieures. Les économies genevoise et suisse ont résisté de manière remarquable à la crise de 2008 et, qui plus est, rebondi plus rapidement fin 2009 et 2010.

	C2010	B2010	C2009	Ecart C10-B10	Ecart C10-C09
Revenus					
Personnes physiques	564,5	551,9	610,2	+12,6	-45,7
Personnes morales	141,1	128,4	138,6	+12,7	+2,6
Impôts sur les chiens	0,2	0,2	0,2	+0,0	+0,0
Fonds de péréquation pers. morales	13,7	15,6	13,1	-1,9	+0,6
Sous total I	719,5	696,1	762,0	+23,4	-42,5
Taxe professionnelle	120,0	102,2	149,8	+17,8	-29,8
Sous total II	839,5	798,3	911,8	+41,2	-72,3
Impôt sur les bénéfices immobiliers	-0,1	0,0	-0,7	-0,1	-
Total	839,4	798,3	911,1	+41,1	-72,3
Charges					
Rétrocession aux communes frontalières françaises	29,0	22,9	36,1	+6,1	-19,7%
Pertes sur créances irrécouvrables centimes additionnels	12,8	15,0	14,9	-2,2	-14,2%
Sous total I	418	37,9	51,0	+3,9	-9,2
Pertes sur créances irrécouvrables taxe professionnelle	1,8	1,4	1,5	+0,4	+31,0%
Sous total II	43,6	39,3	52,6	+4,3	-9,0
Frais de perception impôts	21,5	20,0	35,0	+1,5	+7,7%
Total	651	592	87,6	+5,9	-22,5
Revenus nets	774,3	739,0	823,5	+35,3	-49,8

(en mio)

Évolution de la fiscalité

I-21



Valeur de production d'un centime additionnel en 2010			
en comparaison avec le budget 2010			
(en francs)			
Personnes		Total	
	physiques	morales	
Comptes 2010	12 406 189,07	3 101 684,78	15 507 873,85
Budget 2010	12 129 252,75	28 225 93,41	14 951 846,15
Différence	+ 276 936,32	+ 279 091,37	+ 556 027,70
Différence en %	2,3%	9,9%	3,7%

en comparaison avec les comptes 2009			
(en francs)			
Personnes		Total	
	physiques	morales	
Comptes 2010	12 406 189,07	3 101 684,78	15 507 873,85
Comptes 2009	13 410 461,47	3 045 057,18	16 455 518,65
Différence	-1 004 272,40	+ 566 627,60	- 947 644,80
Différence en %	-7,5%	19%	-5,8%

La production de la taxe professionnelle s'inscrit en très net repli par rapport aux comptes 2009 à 1200 millions de francs. En 2009, une partie de la production comptabilisée concernait en fait les années fiscales antérieures (25,5 millions de francs). Toutefois, la production 2010 reste de 178 millions de francs supérieure au budget. Là encore, la résilience de l'économie genevoise face à la conjoncture mondiale explique pour partie cet écart.

Les pertes effectives réalisées sur les débiteurs « centimes additionnels » diminuent quelque peu par rapport à 2009 pour atteindre 12,8 millions de francs. À relever enfin que le reliquat poursuit son recul de manière sensible de 237 millions de francs pour atteindre 281,6 millions de francs. Comme 30% de ce montant est porté en provision, cette baisse permet de réduire la provision ad hoc de 7,1 millions de francs.

Les montants comptabilisés aux comptes 2010 sont de 223 millions de francs supérieurs aux revenus correspondant effectivement à l'exercice sous revue. Il conviendra de tenir compte de cet élément pour établir les prévisions de rentrées fiscales pour les années futures. Tout comme relevé à l'occasion des comptes 2009, la réévaluation des rentrées fiscales des années antérieures explique à nouveau cet écart.

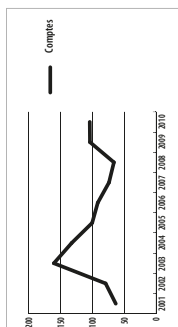
Compte des investissements

En 2010, les investissements nets se sont élevés à 108,8 millions de francs, supérieurs de 93% à l'estimation portée au budget.

Le tableau comparatif ci-après montre l'évolution des investissements opérés depuis 2001 et leur taux de réalisation.

	Comptes	Budget	Taux de réalisation (en %)
2001	63,3	121,9	51,9%
2002	79,2	109,7	72,2%
2003	160,4	155,0	103,5%
2004	132,6	100,0	132,6%
2005	100,3	110,0	91,2%
2006	91,5	110,0	83,2%
2007	73,9	100,0	73,9%
2008	66,1	95,0	69,7%
2009	103,8	95,0	109,3%
2010	104,1	95,0	111,2%
2001-2010	975,2	1091,6	89,3%

(en mios)



En 2010, les investissements ont été supérieurs au montant budgété. Les principales dépenses d'investissements 2010 ont porté sur les travaux du tram TCOB, la décontamination du site d'Artemis, le réaménagement de la plaine de Plainpalais, le foyer de Sécheron, l'Orangerie du Parc de la Grange ainsi que la capitalisation de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

Le total des investissements atteint, pour ces dix dernières années, 975,2 millions de francs, soit une moyenne annuelle de 97,5 millions de francs et un taux de réalisation de 89,3%.

Crédits extraordinaires votés en 2010

Durant l'année 2010, le CM, sur proposition du CA, a voté 2072 millions de francs de nouveaux crédits extraordinaires.

Ces crédits concernent :

Le patrimoine administratif : 168,8 mios
Le patrimoine financier : 38,4 mios

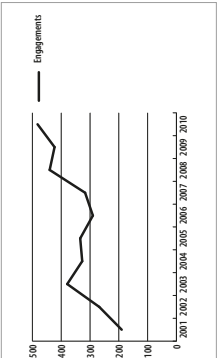
La moyenne des crédits votés ces dix dernières années atteint 136,9 millions de francs. Un montant total important de crédit aura ainsi été voté en 2010, puisque les investissements votés atteignent plus du double des dépenses d'investissement annuellement budgétées à 95,0 millions de francs. Il convient d'avoir à l'esprit qu'à long terme, les investissements votés devraient être équivalents à l'enveloppe annuellement allouée.

Engagements futurs et financement des investissements

Après avoir analysé les dépenses d'investissements comptabilisées en 2010 et leur mode de financement ainsi que les nouveaux crédits votés, les commentateurs suivants se rapportent plus spécifiquement aux engagements financiers futurs de la Ville de Genève.

Au cours de l'année 2010, le Conseil municipal a voté pour 202 millions de francs de nouveaux crédits d'investissements, soit un montant nettement supérieur à celui de 2009 (100,6 millions de francs).

Le total des engagements s'élevait, au 31 décembre 2010, à un nouveau record de 482 millions de francs, en augmentation de 59,0 millions de francs. Cette augmentation s'explique à la fois par la différence entre les nouveaux crédits votés et les dépenses d'investissements 2010, différence compensée en partie par les crédits bouclés durant l'année.



Une rétrospective sur les dix dernières années permet d'observer leur évolution au 31 décembre de chaque année:

	Engagements	Variations
2001	190	-16
2002	268	+78
2003	379	+111
2004	327	-52
2005	334	+7
2006	290	-44
2007	317	+27
2008	440	+123
2009	423	-17
2010	482	+59

(en mbs)

Le niveau actuel des engagements est un signal devant inciter le Conseil municipal à la mesure dans le vote de nouveaux crédits d'investissements. A ce stade, les projets existants entraîneront une augmentation du niveau des investissements qui risque fort d'être difficile à contrôler les prochaines années. Pour cette raison, il conviendrait de continuer à ne pas voter des crédits d'investissements au-delà de l'enveloppe annuelle fixée. Faute de quoi, le montant des engagements risquerait de croître, et de provoquer, d'ici quelques années, une nouvelle augmentation de l'endettement de la Ville de Genève.

A cet effet, il convient de rappeler que le Conseil administratif informe de manière permanente le Conseil municipal sur le montant des crédits votés au cours de l'exercice et sur l'incidence budgétaire de ceux-ci, grâce à un panneau affiché dans la salle des délibérations et au baromètre financier remis à chaque chef de groupe.

Situation au 31 décembre 2010		
	Montant	Incidence budgétaire annuelle (amorties)
Crédits votés	207	16
Crédits à l'examen des commissions	173	15
Total	380	31
(en mbs)		

Le montant des crédits à l'examen des commissions est particulièrement important au 31 décembre 2010.

Financement des investissements en 2010

La structure du financement des investissements en 2010 s'est présentée comme suit :

	Comptes	Budget
Amortissements réglementaires	61,5	67,5
Excédent de revenus (charges)	81,1	5,4
Autofinancement	142,6	72,9
Investissements nets	104,1	95,0
Excédent/Insuffisance de financement	38,5	-22,1
Taux d'autofinancement	137,0%	76,7%

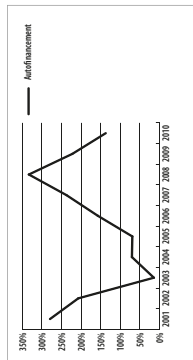
(en mio)

Le taux d'autofinancement reste supérieur à 100%, ce qui permet d'envisager la poursuite du désendettement.

Taux d'autofinancement réalisés entre 2001 et 2010

	Autofinancement
2001	279%
2002	207%
2003	14%
2004	70%
2005	69%
2006	157%
2007	233%
2008	333%
2009	222%
2010	137%

Evolution du taux d'autofinancement



Variation de la fortune de la Ville de Genève

L'excédent de revenus des comptes de l'exercice 2010 de 81,1 millions de francs est porté en augmentation de la fortune nette de la Ville de Genève qui s'élève, au 31 décembre 2010, à 950,5 millions de francs.

Émissions et remboursements d'emprunts et de prêts en 2010

Conformément à l'arrêté du Conseil d'État approuvant la délibération du CM de la Ville de Genève du 8 décembre 2009 :

- le Conseil administratif est autorisé à renouveler en 2010 les divers emprunts qui viendront à échéance et à procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables;
- le Conseil administratif est autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers.

Durant l'exercice écoulé le CA a procédé aux opérations suivantes:

- Remboursement d'un prêt de 80.0 millions de francs arrivé à échéance le 14 mai 2010. Ce remboursement a été effectué avec les disponibilités en trésorerie;
- Conclusion de 3 swaps de taux durant le mois de mai 2010, portant sur un emprunt de 220.0 millions de francs venant à échéance en novembre 2034, soit une durée résiduelle de 24 ans, à un taux moyen de 2.37%.

Les résultats obtenus en 2010 rejoignent à l'évidence le Conseil administratif (CA) puisqu'ils démontrent l'excellente maîtrise des charges dont les services ont su faire preuve. La Ville de Genève a, une nouvelle fois, démontré sa capacité à gérer au plus près ses dépenses en respectant les budgets alloués.

Le CA se satisfait également d'avoir suffisamment anticipé les conséquences prévisibles sur les rentrées fiscales suite à la crise financière qui a touché l'économie en 2008 et 2009. Cette anticipation a permis une croissance raisonnée des charges de fonctionnement et permet à notre commune d'appréhender les prochaines années de manière sereine. Toutefois, les menaces planant sur la taxe professionnelle, sont pour le CA une source d'inquiétude. En effet, aux comptes 2010, les recettes fiscales liées à cet impôt ascendent à 120.0 millions de francs soit 11% du budget municipal. Si les velléités cantonales de sa suppression devaient se concrétiser, notre commune se trouverait face à de graves difficultés financières. Les prestations délivrées devraient être revues à la baisse et des choix douloureux opérés.

La Ville de Genève poursuivra une politique de prudence budgétaire lors de l'évaluation des revenus

fiscaux. En effet, il est souhaitable que le processus d'établissement des prévisions fiscales mis en place depuis l'adoption du système de taxation postnumerando continue de s'améliorer. Des espoirs importants avaient été suscités par le fait que l'expérience de plusieurs années devait permettre d'affiner les prévisions, tout en pouvant fonder la réflexion sur une, voire deux années de référence dont la taxation était quasiment achevée.

Dans ce contexte, la Ville de Genève poursuivra une politique de prudence budgétaire lors de l'évaluation des revenus fiscaux, se fondant sur la réalité des années de taxation plutôt que sur les résultats des comptes, lesquels, cette année encore, incluent des éléments se rapportant à plusieurs exercices antérieurs. Il conviendra également de remettre une nouvelle fois à l'ordre du jour la question de l'accès aux données traitées par l'administration cantonale, laquelle assume pour le compte des communes le rôle d'autorité fiscale, afin de donner crédit aux informations transmises et de permettre un minimum de contrôle de cohérence des chiffres annoncés. Cette demande de la Ville trouve toujours une fin de non recevoir au prétexte d'un secret fiscal qui s'appliquerait aux Magistrats-e-s et employé-e-s communaux et communales.

S'agissant plus concrètement des comptes 2010, il convient de mettre en perspective les excédents constatés dans les rentrées fiscales, en particulier ceux relatifs à la production fiscale des centimes additionnels personnes physiques et personnes morales. L'estimation de ces revenus s'est avérée in globo correcte. Le surplus de 20.0 millions de francs constaté aux comptes n'est que la résultante des correctifs liés aux années fiscales antérieures. La prévision s'est donc avérée, à périmètre constant, excellente.

S'agissant de la taxe professionnelle, le résultat de 120.0 millions de francs est, selon le Département des finances et du logement, appelé à durer. En ce sens, le budget 2011 a été corrigé et les chiffres actualisés à la hausse.

En parallèle, 2010, restera marqué par d'importantes économies de charges réalisées sur tous les chapitres et ce pour un montant de 313 millions de francs. A titre d'exemple, on peut citer la diminution de la charge des intérêts de la dette de plus de 7.0 millions de francs, résultat de la stratégie de gestion choisie par le Conseil administratif. Cette dernière prévoit qu'un tiers de l'endettement est réalisé sur la base

de taux variables. Le CA se félicite également d'avoir, sur la législature, réduit l'endettement de la Ville de Genève de près de 430.0 millions de francs sans avoir eu à remettre en question les prestations.

Les investissements annuels ont, pour leur part, traduit les grands projets en cours en Ville de Genève avec, en premier lieu, les aménagements connexes aux lignes de tram. Les travaux de décontamination du site d'Arnamis, la renaissance de la plaine de Plainpalais et la recapitalisation de la fondation de la Ville de Genève pour le logement social figurent également en bonne place parmi ces dépenses. L'enveloppe annuelle de 95.0 millions de francs qui figurait au budget est quelque peu dépassée. Le montant des engagements liés aux investissements votés a atteint un niveau record de 482.0 millions de francs, et les crédits actuellement étudiés par le Conseil municipal (73.0 millions de francs au 31 décembre 2010) devraient inciter à la retenue ces prochaines années, sous peine de voir l'enveloppe annuelle fortement dépassée. Pareille situation engendrerait, à l'instar de ce qui s'est déjà passé durant les années 80 et 90, une reprise de la croissance de l'endettement.

À la lumière de ce dernier exercice de législation et des précédents, le CA estime avoir remplis les engagements pris en matière de finances publiques, respectant ainsi ce qu'il avait énoncé dans son discours de législature sous la forme suivante: «Avant de conclure, nous tenons à marquer également nos intentions et notre engagement en matière de finances publiques. Elles sont aujourd'hui saines. Mais notre endettement n'est pas négligeable. Notre marge de manœuvre est donc étroite. [...] Nous sommes quant à nous décidé-e-s à juguler notre endettement par la mise en œuvre de budgets équilibrés, non seulement dans le domaine de la gestion mais aussi dans celui des investissements. Sous réserve toutefois de ne pas avoir à subir des reports de charges inconsiderés». En conclusion, le CA a rempli cet engagement et également celui pour «la solidarité, ferment de la cohésion sociale». Il a ainsi confirmé sa volonté de «favoriser une véritable cohésion sociale et de travailler à l'intégration de toutes et tous, au profit d'une qualité de vie durable et partagée».

Présentation générale

Comptes 2010

Budget 2010

Compte administratif

Comptes 2009		Comptes 2010	
CHF		CHF	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
935'035'255.24	1'164'829'622.35	947'879'580.95	1'090'520'469.95
68'371'631.40		61'533'933.66	
1'003'406'886.64	1'164'829'622.35	1'009'413'514.61	1'090'520'469.95
50'420'186.76	50'420'186.76	48'534'687.19	48'534'687.19
1'053'827'073.40	1'215'249'809.11	1'057'948'201.80	1'139'055'157.14
161'422'735.71		81'106'955.34	
1'215'249'809.11	1'215'249'809.11	1'139'055'157.14	1'139'055'157.14
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
101'785'161.43	7'457'838.73	112'757'390.77	8'409'087.81
	2'657'310.11		1'467'306.35
121'76'435.51	92'400.00	13'450'232.27	12'237'988.00
113'961'596.94	103'754'048.10	126'207'623.04	104'093'240.88
	113'961'596.94		126'207'623.04

Financement des investissements

Comptes 2009		Comptes 2010	
CHF		CHF	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
916'701'012.59		102'880'996.61	
12'084'035.51		1'212'244.27	
63'895'921.92		59'041'749.52	
44'575'709.48		2'492'184.14	
161'422'735.71		81'106'955.34	
229'794'367.11		142'640'889.00	
-126'040'319.01		-38'547'648.12	
103'754'048.10	103'754'048.10	104'093'240.88	104'093'240.88

Variation de fortune

Comptes 2009		Comptes 2010	
CHF		CHF	
Charges	Revenus	Charges	Revenus
27'774'090.67		43'839'247.09	
7'608'326.03		-1'279'939.87	
126'040'319.01		38'547'648.12	
161'422'735.71		81'106'955.34	
161'422'735.71	161'422'735.71	81'106'955.34	81'106'955.34

Compte tenu du résultat de l'exercice 2010, la fortune au 31 décembre 2010 est de CHF 950'488'630.07

Liste des dépassements de crédits

Dépassements de charges sur crédits budgétaires de fonctionnement

Dépassements couverts par des crédits supplémentaires votés par le Conseil municipal.

Date	Cellule	PR/PA	Groupe	Montant voté CHF	Montant utilisé (*) CHF	
23.03	A004000	PR-772A	31X	180'000.00	176'249.49	Fête nationale du 1er août
2.11	A004000	PR-831	31X	175'000.00	175'000.00	Mise en place d'une fête pour célébrer la nouvelle année
3.11	A800010	PR-827	365	120'000.00	120'000.00	Subvention au comité Mühlberg-illimité-non
27.04	2401000	PR-776A	316	180'000.00	148'387.50	Location d'un pavillon scolaire provisoire
24.03	3001000	PR-701A1	365-367	252'250.00	248'250.00	Manifestation "2012 Rousseau pour tous"
27.04	3106000	PR-745A	365	169'000.00	169'000.00	Couverture des frais de location d'un théâtre provisoire
24.03	3302000	PR-701A1	318	20'000.00	20'000.00	Manifestation "2012 Rousseau pour tous"
28.04	5002000	PR-777A	365	60'000.00	40'804.60	Relogement provisoire des enfants de la crèche Bertrand
28.04	5003000	PR-774A	361	1'695'000.00	294'453.20	Salarisation de 6 ludothèques
16.02	5009010	PR-770	365	100'000.00	100'000.00	Concours hippique international de Genève
29.06	5009010	PR-798	365	750'000.00	750'000.00	Association Genève Futur Hockey
				<u>3'701'250.00</u>	<u>2'242'144.79</u>	

Total brut des dépassements..... CHF 47'020'924.25

Dépassements autorisés par des crédits supplémentaires votés par le Conseil municipal..... CHF 2'242'144.79

Total net des dépassements..... CHF 44'778'779.46

Ces dépassements de charges sont plus que compensés par une économie de CHF 84'183'788.69 sur d'autres charges et une augmentation des revenus de CHF 38'580'308.93

(*) Jusqu'à concurrence du montant du crédit voté

Projets d'arrêtés

Le Conseil administratif vous présente deux projets d'arrêtés.
Le premier se rapporte aux dépassements de crédits budgétaires de fonctionnement.
Le deuxième a trait à l'approbation des comptes annuels de la Ville de Genève et de son bilan établis au 31 décembre 2010.

Le conseil municipal

Arrêté I

vu l'article 30, lettres d), de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du présent rapport;
sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article unique. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de
les crédits budgétaires de fonctionnement.

CHF-44'778'779.46

pour couvrir les dépassements de charges sur

Arrêté II

vu l'article 30, lettres d), e) et f), et 75, al. 2, de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés ci-dessus;
sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article premier - Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour 2010 est approuvé pour les montants suivants :

charges.....	CHF	1'057'948'201.80
sous déduction des imputations internes de.....	CHF	48'534'687.19
soit un total des charges nettes de.....	CHF	1'009'413'514.61
revenus.....	CHF	1'139'055'157.14
sous déduction des imputations internes de.....	CHF	48'534'687.19
soit un total des revenus nets de.....	CHF	1'090'520'469.95
excédent de revenus	CHF	81'106'955.34

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections.

Article 2 - Compte d'investissements

Le compte d'investissements 2010 est approuvé pour les montants suivants :

a) patrimoine administratif		
■ dépenses.....	CHF	112'757'390,77
■ recettes (prélèvements sur préfinancements inclus).....	CHF	987'639,16
■ investissements nets.....	CHF	102'869'996,61
b) patrimoine financier		
■ dépenses.....	CHF	13'450'232,27
■ recettes (prélèvements sur préfinancements inclus).....	CHF	12'237'988,00
■ investissements nets.....	CHF	1'212'244,27
c) total		
■ dépenses.....	CHF	126'207'623,04
■ recettes (prélèvements sur préfinancements inclus).....	CHF	22'114'382,16
■ investissements nets.....	CHF	104'093'240,88

Article 3 - Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants :

a) patrimoine administratif		
■ investissements nets.....	CHF	102'880'996,61
■ amortissements.....	CHF	59'041'749,52
■ amortissements complémentaires.....	CHF	0,00
■ excédent de revenus de fonctionnement.....	CHF	81'106'955,34
■ autofinancement.....	CHF	140'148'704,86
■ Excédent de financement.....	CHF	37'267'708,25
b) patrimoine financier		
■ investissements nets.....	CHF	121'224,27
■ amortissements (autofinancement).....	CHF	2'492'184,14
■ Excédent de financement.....	CHF	1'279'939,87

o) total

■ investissements nets.....	CHF	104093240.88
■ amortissements.....	CHF	61'533'933.66
■ amortissements complémentaires.....	+ CHF	0.00
■ excédent de revenus de fonctionnement.....	+ CHF	81'106'955.34
■ autofinancement.....	CHF	142'640'889.00
■ Excédent de financement.....	CHF	38'547'648.12

Article 4 - Variation de la fortune

L'augmentation de la fortune, soit 81'106'955.34 CHF est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus du compte de fonctionnement

Article 5 - Bilan

Le bilan au 31 décembre 2010 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 2'692'487'135.13 dans la composition suivante:

Actif

■ Patrimoine financier (natures 10 à 13) (Après déduction de CHF 124'827'645.73, provisions pour pertes sur débiteurs, nature 24).....	CHF	1'621'245'455.33
■ Patrimoine administratif (natures 14 à 17) (Après déduction de CHF 1'20'000.--, provision perte sur prêt, nature 24).....	CHF	1'071'241'679.80
Total de l'actif.....	CHF	2'692'487'135.13

Passif

■ Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25).....	CHF	100'003'769.53
■ Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22).....	CHF	1'410'000'000.00
■ Engagements envers des entités particulières (nature 23).....	CHF	765'178'51.57
■ Provisions (nature 24).....	CHF	139'543'910.82
■ Engagement envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28).....	CHF	13'932'973.14
■ Fortune nette (nature 29).....	CHF	950'488'630.07
Total du passif.....	CHF	2'692'487'135.13

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2010 à CHF 13'271'276.--.

Préconsultation

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, en prenant connaissance de la synthèse que fait le Conseil administratif dans son rapport de gestion à l'appui des comptes 2010 de la Ville de Genève, nous ne pouvons que nous réjouir de l'excellente maîtrise des charges dont les services municipaux ont su faire preuve. En effet, sur l'excédent d'actifs de 81,8 millions de francs, on constate que les charges sont en diminution de 38,9 millions de francs. Merci à l'administration et à ses collaborateurs!

Quant aux revenus, ils enregistrent une augmentation de 41,2 millions de francs. Devant ce résultat, je ne résiste pas au plaisir de revenir sur les propos tenus par le Conseil administratif le 12 décembre 2009, lors du débat en vue de l'adoption du projet de budget 2010. Dois-je vous le rappeler? Il s'était opposé à la loi cantonale visant à abaisser la fiscalité des revenus modestes et de la classe moyenne. Nous constatons aujourd'hui que toute son argumentation à ce sujet tombe à l'eau! Etant donné que je quitterai le Conseil municipal dans quarante-deux jours, je ne puis qu'espérer pour l'avenir que le Conseil administratif sera un peu plus prudent et plus objectif, lorsqu'il présentera ses projets de budget.

J'en viens maintenant à la deuxième observation figurant dans le rapport de gestion du Conseil administratif, qui concerne la taxe professionnelle fixe. Comme le disait Charles Maurras, il y a deux tendances dans la droite: la droite d'argent et la droite d'idées. Pour ma part, j'appartiens à la seconde catégorie.

Le Conseil administratif nous rappelle que le produit de la taxe professionnelle fixe représente les 11% des recettes de la Ville de Genève, et qu'il s'inquiète des projets de loi visant à sa suppression pour mettre en adéquation la fiscalité genevoise avec la fiscalité européenne. La fiscalité est l'un des symboles forts de la souveraineté d'un Etat. En tant que membre de l'Union démocratique du centre, je suis opposé à ce que la Suisse verse dans la bureaucratie de Bruxelles et je ne pourrai que m'y opposer lors de la votation populaire qui en décidera. Cependant, je souhaite ce soir m'arrêter quelques instants sur cette problématique.

Aujourd'hui, supprimer la taxe professionnelle fixe équivaut à augmenter l'impôt de toutes les personnes physiques de 8 centimes additionnels. Une telle démarche revient à faire un cadeau aux entreprises qui ne paient pas un franc d'impôts à Genève. Les grands établissements financiers dont les sièges sociaux sont à Zurich et à Bâle, ainsi que les grandes sociétés coopératives de la grande distribution, ne paient pas non plus d'impôts mais s'acquittent de la taxe professionnelle; c'est leur contribution à la vie économique genevoise.

Les tenants du projet de suppression de la taxe professionnelle la considèrent comme une entrave à la création d'emplois. J'ai entendu pas mal de fariboles,

depuis plus de soixante-six ans, mais cet argument-là dépasse l'entendement! Que coûte un employé à une entreprise, pour la taxe professionnelle? Dix francs par année, soit 83 centimes par mois. Une taxe de 83 centimes par mois par employé est-elle de nature à obérer la création d'une entreprise? (*Brouhaha.*) Mesdames et Messieurs, vu la qualité d'écoute lamentable que vous m'accordez ce soir, je regrette que vous ne soyez pas plus sérieux dans l'un des seuls domaines – la fiscalité – sur lequel vous ayez à vous prononcer.

La législation en matière d'administration des communes prévoit que les comptes, tout comme le budget, doivent être soumis à la commission des finances, laquelle les préavisent à l'intention du Conseil municipal. Par conséquent, nous voterons le renvoi de ce rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2010 à la commission des finances. Mesdames et Messieurs, je ne vous remercierai pas pour la dissipation dont vous avez fait preuve pendant mon intervention! Je le répète, votre attitude démontre votre incapacité d'appréhender sérieusement les problèmes. J'ai dit!

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois que M. Hämmerli a raison: nous devrions apprendre à nous écouter, dans ce parlement! Mais j'estime que la qualité d'écoute que vous m'accorderez dépend aussi de moi, c'est pourquoi j'essaierai d'être bref et percutant.

Les comptes 2010 de la Ville de Genève sont excellents, puisqu'ils présentent plus de 80 millions de francs de bénéfice. Néanmoins, il faut rappeler que ce résultat est essentiellement dû à l'excellente santé de l'économie genevoise, même si certaines couches de la population souffrent de la crise actuelle. L'économie genevoise fait preuve d'un dynamisme avéré, et il faut remercier les entreprises et les personnes qui travaillent à Genève et contribuent à ce bénéfice.

Doit-on remercier le Conseil administratif d'avoir maîtrisé les charges? Oui. Cependant, nous pouvons relever qu'il n'a de toute façon pas le choix, puisqu'il ne peut pas dépasser le budget qui lui est alloué par le Conseil municipal. C'est un premier point.

Mais regardons bien les chiffres: 80 millions de francs de bénéfice en 2010, 500 millions de francs de bénéfice sur l'ensemble de la législature – soit une moyenne de 125 millions de francs par année – plus de 700 millions de francs de bénéfice pour ces dix dernières années, soit plus de 70 millions de francs par an, en moyenne. Il est temps de baisser la fiscalité! Oui, la Ville prélève trop d'impôts! Nous reviendrons sur ce point lors du débat budgétaire pour l'année 2012 qui s'annonce chaud, puisque la gauche a enfin perdu sa majorité arrogante.

Les investissements sont un autre aspect important de ces comptes 2010 qu'il convient de souligner, selon nous. Nous sommes toujours surpris du manque

d'investissements de la Ville qui, une fois de plus, n'a pas réalisé ceux que le Conseil municipal lui avait demandés. M. Pagani s'apprête sans doute à me dire que nous avons dépassé la barre des 95 millions de francs d'investissements...

Mais regardons de plus près de quoi il en retourne. Il y a trois chantiers principaux. Le premier est le tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), projet piloté par l'Etat et auquel la Ville ne fait que participer. Le deuxième est la décontamination d'Artamis, qui n'est pas un véritable investissement, puisqu'il s'agit de réparer les erreurs du passé; ce sont donc des dépenses de fonctionnement. La troisième catégorie d'investissements concerne le matériel informatique et l'achat de biens servant au fonctionnement de l'administration; à nouveau, ce ne sont pas là de véritables investissements au profit de la population! Pour notre part, nous souhaitons que la Ville consente à faire de vrais investissements pour sa population, comme par exemple la construction d'une nouvelle patinoire.

Enfin, on constate une légère amélioration dans la présentation des comptes pour la partie qui concerne les objectifs et les prestations, mais le résultat n'est pas encore idéal. Nous saluons donc cette amélioration, mais nous aimerions quand même recevoir des documents d'une meilleure qualité qui soient un peu plus parlants, notamment en termes d'accomplissement des objectifs fixés. Les critères mentionnés dans le rapport 2010 ne sont pas toujours très clairs! Nous aurons le temps d'en parler en commission des finances et dans les commissions spécialisées, puisque nous accepterons le renvoi de ce rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2010.

M^{me} Marie Chappuis (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Parti démocrate-chrétien ne reprochera évidemment pas à la Ville d'avoir dégagé un boni de 81 millions de francs pour l'année 2010, et cela sans couper dans les prestations. Nous nous en réjouissons, bien entendu.

En revanche, nous reprochons au Conseil administratif d'avoir peint le diable sur la muraille en s'opposant à la baisse d'impôts votée au niveau cantonal alors que celle-ci était tout à fait légitime, vu les chiffres présentés aujourd'hui. Madame la maire, l'année passée, vous n'avez cessé de nous dire que les conséquences de cette baisse d'impôts se verraient pour la première fois aux comptes 2010. Eh bien, il apparaît pourtant que le boni est significatif, sans qu'il ait été nécessaire de faire des coupes dans les prestations.

Nous avons un deuxième reproche à adresser à l'exécutif. En effet, il attribue ce boni à une maîtrise des charges exemplaire, mais tel n'est pas le point de vue du Parti démocrate-chrétien. Depuis quelques années, le nombre de postes au sein de l'administration n'a cessé d'augmenter et les charges du personnel aussi, bien évidemment. Pour rappel, au début de l'année 1990 – la dernière où l'Entente

était majoritaire – les charges par habitant s'élevaient à 3500 francs; aujourd'hui, elles sont à plus de 5000 francs. Ce n'est pas ce que nous appelons une gestion exemplaire!

Aux yeux du Parti démocrate-chrétien, le boni exceptionnel que présentent les comptes 2010 est dû aux entreprises de notre commune, ainsi qu'aux contribuables, qui ont été largement imposés durant l'année et doivent être remerciés. Nous aurons l'occasion de revenir là-dessus lors de l'étude de ces comptes en commission, mais j'affirme déjà que, selon nous, ce boni doit être attribué de la façon suivante. Il faut d'abord rétrocéder aux Genevois les impôts excessifs qu'ils ont payés au cours de ces dernières années en diminuant d'environ 15 millions de francs le centime additionnel. Ensuite, les 65 millions de francs restants doivent être consacrés au remboursement de la dette, afin que les intérêts de cette dernière ne pèsent pas sur les générations futures.

Telle est, en quelques mots, la position du Parti démocrate-chrétien, celle qu'il défendra en commission lors de l'étude de ces comptes 2010.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Pour les Verts, les comptes 2010 de la Ville de Genève sont réjouissants, puisqu'ils affichent un bénéfice de plus de 80 millions de francs. Comme d'autres l'ont relevé avant moi, les charges sont maîtrisées. Vu la conjoncture favorable, le Conseil administratif aurait pu avoir tendance à lâcher un peu la bride; au contraire, il a gardé sa rigueur, comme il le fait déjà depuis de nombreuses années.

Ces 80 millions de francs de bénéfice qui sont le résultat de l'exercice 2010 permettent de réduire d'autant la dette, laquelle redescend donc à 1,4 milliard de francs – mais c'est encore énorme! Nous devons donc continuer à travailler à sa diminution au cours des années à venir, mais nous sommes dans un cercle vertueux où ce processus a déjà été enclenché. Par conséquent, les intérêts que nous versons chaque année aux banques diminuent également, permettant à la Ville d'augmenter les prestations qu'elle offre à sa population.

En ce qui concerne les investissements, M. Fiumelli a voulu voir le verre à moitié vide; pour ma part, je le verrai à moitié plein. Aujourd'hui, les investissements de la Ville atteignent à peine les 100 millions de francs. Pour nous, ce n'est pas encore assez, mais nous sommes satisfaits de constater qu'ils sont néanmoins en augmentation.

En résumé, nous espérons que l'augmentation des investissements prévue par notre commune pour ces prochaines années sera effective, comme nous le laisse présager le tableau des crédits à l'étude que nous avons devant nous dans cette salle. J'espère que ces investissements augmenteront de 20, 30, 40 ou même

50 millions de francs! A titre de comparaison, je rappelle que la Ville de Genève en est à 100 millions de francs d'investissements, alors que celle de Lausanne en est à 200 millions de francs depuis de nombreuses années. Nous souhaiterions atteindre un jour ces montants-là.

Plusieurs intervenants – notamment ma préopinante démocrate-chrétienne – ont parlé de la question de la fiscalité. Bien sûr, il faut se poser quelques questions là-dessus. Le Parti socialiste et A gauche toute! avaient crié au loup pour l'année 2010 en prédisant que la baisse d'impôts engendrerait un gros trou dans les finances de la Ville, mais les résultats extrêmement favorables d'aujourd'hui font perdre de leur crédibilité à ces prévisions. Nous le regrettons; de ce fait, les débats fiscaux à venir seront autrement plus néfastes pour les finances de la Ville, puisque nous aurons grillé notre joker en prévoyant des comptes 2010 catastrophiques.

Le projet de loi actuellement discuté au niveau du Grand Conseil, lequel, je le rappelle, prévoit non seulement la suppression de la taxe professionnelle, mais encore, comme l'a dit M. Hämmerli, l'alignement vers le bas de l'impôt sur les entreprises, ferait perdre au moins 150 à 180 millions de francs par an à la Ville. Par conséquent, avant de parler de baisse de la fiscalité municipale, il faudra que l'Entente nous explique dans quelles prestations elle entend couper quand la droite du Grand Conseil aura voté ces nouveaux allègements fiscaux.

Tout cela pour dire que les Verts accepteront évidemment le renvoi de ces comptes 2010 en commission, où nous essaierons de connaître avec le plus de précision possible les prestations offertes à la population au-delà des chiffres. Nous souhaiterions recevoir de la part de certains services municipaux des indicateurs réels de plus en plus précis chaque année. Par exemple, le département de M. Maudet devrait nous fournir systématiquement des statistiques sur les amendes d'ordre distribuées au cours de ces dernières années, et nous aimerions que le département de M. Pagni nous indique combien de zones 30 km/h et de kilomètres de pistes cyclables il a réalisés... Bref, qu'avons-nous fait concrètement, en 2010, en matière de prestations diverses et de logement? La réponse ne transparaît pas dans ces comptes tels qu'ils sont présentés aujourd'hui.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, quel plaisir, pour le groupe socialiste, de découvrir les comptes 2010 de la Ville de Genève! En effet, c'est là une preuve du travail de notre magistrate Sandrine Salerno, membre du Parti socialiste, et je dirais même que c'est le travail de toute la gauche qui est ainsi révélé.

L'année 2010 a été excellente en matière de gestion, même si la droite le conteste par la bouche de M. Fiumelli en affirmant que c'est l'économie mon-

diale, ou nationale, ou européenne, voire cantonale, qui nous a permis d'avoir de pareils résultats. Si c'était vrai, la droite – qui sait y faire en la matière – nous aurait montré au niveau du Grand Conseil à quel point elle est capable d'une meilleure gestion en présentant des chiffres bien plus positifs qu'ils ne le sont en réalité!

De fait, il s'agit bien ici du talent de la gauche en Ville de Genève, qui a su maîtriser les charges et le coût de la dette. Les 81 millions de francs de boni permettront de la réduire à 1,4 milliard de francs, je le rappelle. Les bons résultats de 2010 illustrent également la politique de longue durée de l'Alternative puisque, sur toute la législature, ce n'est pas moins de 500 millions de francs de bénéfice qui ont permis de diminuer cette dette alors qu'elle était réellement très élevée.

Mais là aussi, il convient de bien prendre la mesure de la situation. Faut-il pour autant, comme le prétend la droite, songer maintenant à réduire l'assiette fiscale par une diminution des centimes additionnels? Cette même droite qui, pendant des lustres, nous a reproché d'être responsables d'une dette énorme et n'a jamais cessé de vouloir faire des économies, elle nous dit maintenant que 1,4 milliard de francs, ce n'est rien du tout, et qu'il convient de baisser la fiscalité! Une telle mesure ne consisterait pas à limiter les charges de la commune – car elles sont difficilement réductibles – mais simplement à augmenter à nouveau la dette actuelle et, à terme, à endetter notre municipalité pour de longues années.

Est-ce à dire qu'il faut également s'attaquer à la taxe professionnelle? Cet impôt rapporte 11% de la recette fiscale communale. On ne peut pas la supprimer d'un coup – ou alors, comme l'a dit M. Hämmerli, il faudra augmenter de 8 centimes additionnels l'imposition des citoyennes et des citoyens. Par la taxe professionnelle, on demande à des entreprises extrêmement fortunées de payer un impôt somme toute parfaitement décent. En la supprimant, nous commettrions la même erreur que M. Hans-Rudolf Merz, ancien conseiller fédéral, lorsqu'il a trompé le peuple suisse en lui faisant miroiter une réduction fiscale destinée aux entreprises. On pensait que cette mesure serait un «cadeau» de quelque 800 millions de francs aux entreprises, et nous en sommes aujourd'hui à plus de 12 milliards de francs!

Si c'est cette politique-là que veut la droite en Ville de Genève, nous courons droit à la catastrophe. Bien entendu, la nouvelle majorité du Conseil municipal fera comme elle voudra... Quant à nous, nous entendons maintenir l'assiette fiscale dans sa situation actuelle.

Mesdames et Messieurs, vous avez pu constater comme moi que les personnes morales paient de moins en moins d'impôts à Genève, et que les conséquences de cette diminution sur l'ensemble de la collectivité ne tarderont pas à commencer à se faire sentir, contrairement à ce que disait M^{me} Chappuis. En effet, il faut tenir compte des retours des années précédentes, puisque les entreprises et les per-

sonnes les plus fortunées ne paient pas leurs impôts d'une année sur l'autre, dans ce canton. Par conséquent, nous continuons à payer des résidus fiscaux datant des années 2006, 2007 et 2008. Quand ce processus sera terminé, nous verrons que l'impact de la réduction d'impôts sur la fiscalité est relativement important.

Plutôt qu'une réduction de l'assiette fiscale, le Parti socialiste veut une politique d'investissements renforcée. Jusqu'à maintenant, nous avons une enveloppe de quelque 95 millions de francs pour ce faire, mais elle a passé – et nous en sommes très satisfaits – à 104 millions de francs. Cette augmentation est couverte par la situation financière dont les comptes 2010 font état. Cependant, aux yeux du Parti socialiste – et de toute l'Alternative, je présume – il convient de développer non pas de faux investissements, comme ceux qui portent sur le fonctionnement, mais de réels investissements. La commune en a besoin, nos concitoyennes et concitoyens aussi! (*Applaudissements.*)

M^{me} Salika Wenger (AGT). Chers collègues, je ne répéterai pas ce que mon préopinant vient de dire, car il s'est montré très exhaustif. Cependant, mon groupe aimerait insister particulièrement sur certains points.

Je commence par la réduction de la dette. J'ai toujours l'impression, lorsque j'entends la droite en parler, qu'il s'agit en fait du carnet du lait! Pour elle, il faudrait une dette zéro – mais c'est un faux raisonnement, nous le savons tous! Sans dette, nous emprunterons probablement à des taux beaucoup plus élevés, car nous donnerons l'impression que nous n'investissons pas et que notre gestion n'est pas suffisamment dynamique. Faire preuve d'une gestion de grand-papa ne me semble pas être la meilleure manière de développer notre cité! La réduction de la dette comme elle se fait actuellement est donc largement suffisante.

J'en viens au bénéfice important que présentent ces comptes 2010. Nous avons déjà déposé trois fois des projets d'arrêtés demandant que les bonis ne soient pas systématiquement affectés dans leur intégralité au remboursement de la dette, mais qu'ils ne le soient que partiellement, le reste pouvant être affecté au logement, aux investissements et au social. Ce n'est pas un luxe! Comme vient de le dire M. Deshusses, il est probable que nous allons vers des jours plus difficiles, et pouvoir utiliser une partie du boni pour y faire face nous semble non seulement une bonne idée, mais une nécessité – en tout cas, pour le moment.

Mais la loi ne le permet malheureusement pas. Néanmoins, le ministre cantonal des finances, M. David Hiler, a promis de faire en sorte que les municipalités puissent constituer des réserves. Comme nous n'avons pas encore vu venir la loi qui garantirait cette possibilité, ce ne sont là que des promesses. Or, les promesses ne font danser que ceux qui y croient et, pour le moment, nous n'avons ni envie de sourire, ni envie de danser.

Les seules propositions que la droite nous ait faites, ce sont les baisses d'impôts qui, comme l'a dit M. Deshusses, auront des conséquences extrêmement graves sur les prestations fournies à la population par la Ville de Genève. Quant au reste, il est trop tôt pour en parler dans le détail; je me réjouis donc de pouvoir analyser de manière plus complète ces comptes 2010 avec les autres commissaires. Ainsi, nous serons plus à même d'en débattre dans ce plénum après leur étude en commission.

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suis un peu fatigué d'entendre tout le monde se féliciter que la Ville ait enregistré un boni aux comptes 2010. Il n'y a pourtant pas de quoi se taper sur le ventre! Je m'inscris en faux contre cette façon d'analyser la situation. Ce bénéfice démontre tout simplement que l'on a prélevé beaucoup trop d'impôts auprès des contribuables. Si l'on gérait bien la Ville, on achèterait des fournitures à leur juste prix, on ne devrait pas rouvrir les routes juste après avoir refermé les trous des travaux – mais cela donne du travail à des fonctionnaires... – et l'on n'aurait pas de tels dépassements, y compris dans les investissements. Tout cela a des conséquences!

En résumé, si la Ville de Genève était bien gérée, nous pourrions non seulement supprimer la taxe professionnelle, mais également rembourser en tout cas 2000 francs aux contribuables qui en ont versé 10 000 en payant leurs impôts. Mais on jette l'argent par les fenêtres, voilà le problème! Si l'on regarde bien ce qui se passe actuellement en Ville de Genève, on ne peut pas se vanter d'une bonne gestion!

M^{me} Sandrine Salerno, maire. J'interviens pour faire brièvement deux ou trois constats. L'année passée, lors de l'entrée en matière sur les comptes 2009, je n'avais pas pris la parole et cela vous avait offusqué, Monsieur Fiumelli. Vous aviez dit que mon silence montrait à quel point la responsable des finances au Conseil administratif se désintéressait des débats du Conseil municipal. Mais tel n'était pas le cas! Mon idée était de renvoyer directement les comptes en commission et, après leur analyse dans ce cadre, d'en débattre en toute connaissance de cause au sein de ce plénum.

Mais enfin, pour ne pas trop vous frustrer, puisque nous sommes à la fin de la période électorale, je ferai quand même le bilan de cette législature qui s'achève. Les charges sont maîtrisées, c'est un constat. Certains semblent s'en étonner ou trouver cela normal... Je rappelle simplement que tel n'a pas été le cas durant de nombreuses années, celles et ceux qui sont férus de la lecture du *Mémorial* le savent! Je pense qu'il est très important de maîtriser les charges, mais également de signaler quand nous y parvenons!

Quant au remboursement de la dette – à hauteur de 430 millions de francs pour cette législature – il me semble que c’est aussi quelque chose à souligner, d’autant plus que le Conseil administratif n’a réduit aucune prestation sociale, sportive, culturelle ou de quelque ordre que ce soit durant cette période.

La réduction des intérêts de la dette est elle aussi capitale, car elle a un impact certain sur le budget de fonctionnement. Sur cet aspect-là aussi, cette législature a été marquée par une bonne gestion due au travail de mes services, que je salue et à qui je rends hommage. En effet, nous avons réussi à réduire les intérêts de la dette de 60 à 37 millions de francs; c’est encore beaucoup, mais c’est nettement mieux qu’il y a quatre ans!

J’aimerais également souligner le caractère paradoxal de certains discours. D’abord, sur la dette. On nous dit que l’on a trop remboursé cette dette en y consacrant 430 millions de francs, et qu’il aurait mieux valu baisser les impôts. Mais enfin, Mesdames et Messieurs de droite, que voulez-vous? Lorsque les collectivités publiques ont des dettes, les politiques libérales et néolibérales veulent que les Etats les réduisent. Mais à Genève, en l’occurrence, lorsque l’on réduit la dette en diminuant d’autant le fardeau qui pèsera sur les générations futures, la droite s’en plaint! Pourtant, nous, les politiques, nous devons nous montrer sensibles à la réduction de la dette, car nous ne pouvons pas léguer des collectivités publiques complètement endettées aux jeunes et aux générations à venir.

Je le répète: nous avons diminué la dette, ce qui a été le refrain de la droite à partir des années 1980, et aujourd’hui cette même droite – même si ce n’est pas dans le même cadre ni avec les mêmes interlocuteurs – estime que la réduction de la dette a été trop importante et qu’il eût fallu baisser les impôts. Vous savez très bien que l’on ne peut pas à la fois réduire la dette et baisser les impôts! La volonté du Conseil administratif durant cette législature a été de réduire la dette, car nous étions financièrement en mesure de le faire. En outre, je pense que cette attitude respectueuse envers notre génération et les suivantes est primordiale.

Le discours sur la fiscalité est, lui aussi, paradoxal. Prenons d’abord la taxe professionnelle, cet impôt sur lequel les Genevoises et les Genevois seront vraisemblablement amenés à se prononcer par les urnes. Certains le jugent désuet, trop lourd... Mesdames et Messieurs, dans les comptes 2010, il représente un apport de 120 millions de francs! Or le boni de cet exercice, même s’il est important, n’est que de 81 millions de francs. La soustraction est simple... A ce sujet, la démonstration de M. Hämmerli tout à l’heure était brillante, et je reconnais sa cohérence même s’il n’est pas de mon bord politique. Si l’on enlève 120 millions de francs à 81 millions de francs, on lègue à la collectivité publique une dette supplémentaire de 40 millions de francs. Est-ce bien cela que veut la droite, elle qui se dit si soucieuse de comptabilité équilibrée? Voilà pour ce qui est de la taxe professionnelle.

Je reviens maintenant à la votation de septembre 2009 sur la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP). Mesdames et Messieurs de l'Entente, vous voudriez que nous battions notre coulpe en disant: «Mea culpa, mea culpa, on n'aurait pas dû s'opposer à cette baisse d'impôts qui devrait prétendument bénéficier au plus grand nombre»? Je vous invite, vous qui siégez dans cette salle – mais peut-être aussi les deux ou trois vaillants spectateurs qui nous regardent depuis chez eux – à vérifier sur votre bordereau d'impôts à combien équivaut cette diminution. Il n'est pas vrai qu'elle est mirobolante, ni qu'elle profite à tout le monde!

Cette baisse d'impôts étant proportionnelle à la fortune, elle est d'autant plus importante que l'on est plus fortuné, c'est logique! Ce sont donc les personnes qui paient le plus d'impôts – car elles ont le plus d'argent – qui en bénéficient. Que celles et ceux qui auraient encore besoin d'être convaincus par ce véritable truisme regardent leur bordereau d'impôts! Ils verront bien que la baisse de la fiscalité que l'on a fait miroiter, notamment aux familles, ne pèse pas lourd en réalité en regard des prestations publiques fournies par la municipalité. Et ils sauront alors à qui cette mesure était en fait destinée...

Et la droite voudrait que l'exécutif de gauche – surtout moi, responsable des finances – vous dise que cette baisse d'impôts est une bonne chose, car en payer trop nuit au bien-être collectif? Telle n'est pas notre vision à nous de la réalité – c'est là qu'on observe une vraie différence entre vous et nous! La votation cantonale a tranché mais, contrairement à la droite, je pense que, si l'on veut des prestations publiques de qualité, il faut de l'argent pour les financer – or, cet argent s'appelle l'impôt. Les gens de droite et même du centre m'accuseront d'hyperdogmatisme, mais ce sont eux les dogmatiques! En effet, dès que l'on parle des impôts, ils n'ont à la bouche qu'une seule phrase: il faut les baisser!

Eh bien, moi, je dis non! En tout cas, pour cette législature et la suivante, il ne faut pas baisser les impôts. Ils servent à la redistribution des richesses, au bien-vivre et aux prestations publiques. La seule critique que l'on puisse me faire et que je veux bien entendre, c'est que Monsieur ou Madame Tout-le-Monde, habitants de la ville de Genève, ne savent pas à quel point les prestations publiques sont financées par l'impôt. Sur ce plan, nous devrions éventuellement rendre leur organisation plus visible. Peut-être les gens ne se souviennent-ils pas que les musées sont municipaux, que les bibliothèques sont municipales, que la plupart des théâtres sont municipaux, de même que les crèches, l'entretien des routes, la police municipale... Sans parler du patrimoine financier, des immeubles de la Gérance immobilière municipale (GIM)...

Je le répète, il y a un travail explicatif à faire à ce niveau, afin de mieux montrer aux gens où va l'argent de leurs impôts. Je suis d'accord avec cette critique, et je m'emploierai à améliorer la visibilité des prestations publiques au cours de la prochaine législature. Il n'en demeure pas moins que, pour moi, ces mêmes

prestations ont un coût et qu'elles sont financées par l'impôt. Certains qualifieront mon point de vue de dogmatique, mais tant pis, j'en prends acte.

Voilà ce que je voulais vous dire en préambule, Mesdames et Messieurs. Mes équipes du département des finances et du logement et moi-même, nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions en commission des finances. Je me réjouis de poursuivre avec vous le débat sur la fiscalité et les finances publiques, non pas seulement parce qu'il y aura de sensibles changements au sein du Conseil municipal au cours de la prochaine législature, mais aussi parce que nous serons bientôt appelés, au niveau cantonal, à prendre position au sujet de la taxe professionnelle et de l'imposition des entreprises. Ces enjeux sont importants.

On m'excusera pour ce décalage, mais j'en veux pour preuve ce qui se passe à l'échelle de la Confédération. Le travail que fait actuellement M^{me} Widmer-Schlumpf – je le dis indépendamment de son appartenance politique – montre la réalité des chiffres et l'écart entre ce que l'on nous avait prédit au départ et la situation actuelle. Par exemple, l'allègement pour les entreprises proposé au peuple par l'ancien conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz devait être de 86 millions de francs, mais son coût réel se monte à 7 milliards de francs!

Pas plus tard que ce week-end, la *Neue Zürcher Zeitung* nous apprenait que des ordonnances pourtant anticonstitutionnelles avaient été validées par le Conseil fédéral pour décharger les expatriés de toute une série de frais professionnels dont ils sont redevables. Le résultat est une perte de plusieurs milliards de francs dans les caisses des collectivités publiques fédérales, cantonales et communales. Je vous le dis, Mesdames et Messieurs: que l'on soit de gauche ou de droite, on ne doit pas jouer aux apprentis sorciers en matière de finances! Il faut livrer les vrais chiffres à la population, lorsqu'on les connaît. Voilà ce que signifie faire de la politique, même si cela déplaît à certains. Je pense que mon rôle est d'insister sur ce point.

Je continue donc à dire que la Ville de Genève a perdu 46 millions de francs à cause de la votation de septembre 2009 sur la LIPP, quand le peuple a effectivement accepté la baisse d'impôts. Ces chiffres, je ne les ai pas inventés, c'est le Département cantonal des finances qui me les donne! Je vous remercie de votre attention, Mesdames et Messieurs, et je me réjouis de continuer à débattre avec vous en commission et dans les années futures des enjeux de la fiscalité et des finances publiques. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, la prise en considération du rapport de gestion et son renvoi à la commission des finances et aux commissions spécialisées sont acceptés à l'unanimité (61 oui).

- 7. Proposition du Conseil administratif du 23 mars 2011 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 5 180 000 francs destinés à des travaux de rénovation de neuf espaces de quartier à l'intention des aînés, soit:**
- un crédit de 4 381 000 francs destiné aux travaux de rénovation des locaux;**
 - un crédit de 799 000 francs destiné au mobilier et à la signalétique des locaux (PR-871).**

Préambule

Comme vous le savez, le vieillissement de la population constitue un enjeu social, économique et politique majeur, fortement prononcé dans les agglomérations urbaines telles que Genève. En décembre 2009, la Ville de Genève comptait environ 30 000 personnes de plus de 65 ans, soit 16% de la population, dont presque un tiers est âgé de plus de 80 ans. Sur le plan suisse, les projections indiquent que cette proportion augmentera rapidement pour atteindre 23,2% en 2030. Quelles sont les principales conséquences de ce vieillissement? Quels sont aujourd'hui les plus importants enjeux sociaux liés à l'âge?

Les effets du vieillissement de la population sont bien sûr nombreux. Avant toute chose, cependant, on peut très clairement identifier une diversification générale des situations de vie: ce qui a longtemps constitué une catégorie homogène de la population (les personnes âgées) doit aujourd'hui se comprendre et être défini de manière plus subtile et différenciée. Les «retraité-e-s», les «aîné-e-s», les «seniors», les «personnes de grand âge», le «3^e» ou le «4^e âge», sont autant de termes représentatifs de la multitude des réalités vécues. Certaines personnes âgées jouissent d'une excellente santé, d'une bonne mobilité, d'une sécurité financière et d'un vaste et solide réseau social, alors que d'autres sont fragiles et dépendantes à tous niveaux.

Certaines tendances se laissent néanmoins distinguer dans cette diversité. La principale d'entre elles est sans aucun doute l'amplification et la complexification de la problématique de l'isolement. On peut en effet aisément remarquer qu'en raison de l'évolution des mœurs, de l'éclatement des normes familiales, de la diversification ou de l'individualisation des modes de vie, il est aujourd'hui de plus en plus difficile pour une personne âgée se retrouvant à vivre complètement seule de rompre son isolement. Que peut-on faire pour trouver de l'aide ou simplement de la compagnie quand son conjoint est décédé, qu'enfants et petits-enfants n'habitent plus dans la même ville, vivant dans des familles recomposées

ou n'ayant simplement pas de temps, quand les ami-e-s ont disparu ou ont été placé-e-s en institution, quand on n'a plus ni les capacités, ni le courage de s'éloigner de la maison ou même de sortir de chez soi? Les réponses ne sont hélas pas évidentes. S'il est clair que toute la population, tous âges confondus, est touchée par ce phénomène, ce sont de loin les seniors qui en sont le plus affectés, ayant très peu de moyens d'y faire face. Pour la personne qui en est victime, cette dynamique ne tend qu'à s'aggraver une fois enclenchée: moins une personne âgée a de contacts avec autrui et plus ces contacts deviennent difficiles à maintenir et à renouveler; on parle dans ce cas de «spirale de désocialisation».

Au-delà des constats statistiques ou des observations des professionnel-le-s sur le terrain, cette question de l'isolement est un thème qui préoccupe énormément les seniors eux-mêmes; c'est là une des principales conclusions ressortant de l'initiative «Genève, ville amie des aîné-e-s», menée en partenariat avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 2007. Dans ce cadre, une importante enquête avait en effet été réalisée auprès d'aîné-e-s, les questionnant sur les difficultés rencontrées dans leur vie de tous les jours. En participant à ce projet international aux côtés d'une trentaine d'autres villes, le Conseil administratif de la Ville de Genève s'est engagé à prendre des mesures concrètes pour répondre aux attentes exprimées dans des domaines aussi divers que les transports, l'espace public, le logement, la participation sociale, la santé ou la communication.

Que pouvons-nous faire, en tant que commune, pour donner suite à ces recommandations, pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées, pour réactiver ou renforcer leurs liens sociaux, pour lutter contre leur isolement? Depuis une dizaine d'années maintenant, en marge des aides financières proposées aux personnes âgées au bénéfice des prestations complémentaires cantonales, parallèlement à la gestion et au soutien de divers établissements sociosanitaires (IAI, EMS, maisons de vacances), le Service social de la Ville de Genève n'a pour ce faire cessé de développer une politique consacrée à l'action de proximité, au sein des quartiers. Convaincu que c'est à travers les rapports du quotidien, plus informels et spontanés, dans des lieux proches et familiers, commerces ou espaces publics, que les fondations de la solidarité prennent forme, il a mis en œuvre différentes mesures et projets pour soutenir et valoriser le dispositif ainsi que le réseau social de proximité. En ce qui concerne les aîné-e-s, différentes actions ont été menées dans ce sens par les unités d'action communautaire (UAC), que ce soient des projets pour favoriser l'entraide, de voisinage, par exemple, entre habitants d'une même rue ou d'un même immeuble, la création de moments de convivialité dans les cafés et restaurants du quartier (projet «Autour d'une table»), de petites excursions et animations pour les personnes les moins mobiles, des activités bénévoles ou encore des plates-formes et autres groupes de discussion pour les plus engagé-e-s et actifs-ves.

Un projet pilote mené aux Eaux-Vives a expérimenté avec succès la mise en place d'une prise de contact systématique avec chaque personne du quartier âgée de plus de 65 ans, cela pour informer celles et ceux, coupé-e-s du monde social, des services qui leur sont dévolus, et pour répertorier et localiser les différents besoins exprimés, le cas échéant pouvoir proposer des réponses sur mesure sous forme de «microactivités». Cette expérience concluante a d'ailleurs mené à la création de l'association Entourage, avec l'ambition de pérenniser la démarche, de la développer et à terme l'étendre sur l'ensemble de la ville et du canton.

Que ce soit pour le bénéfice de projets communautaires, comme ceux décrits ci-dessus, ou de prestations plus traditionnelles, notamment comme celles proposées par les associations des clubs d'aîné-e-s, il est indispensable pour la concrétisation d'une réelle politique sociale de proximité de pouvoir disposer, dans chaque quartier, de lieux destinés aux seniors. Ces espaces, les «locaux aîné-e-s», existent depuis de nombreuses années déjà, et permettent d'offrir une multitude d'activités aux personnes âgées de notre commune. Aujourd'hui, afin de pouvoir véritablement répondre à la grande diversité des besoins de ce public, et servir à une multitude d'utilisateurs, particuliers ou associations, nous constatons que ces lieux ne sont plus adaptés et nécessitent d'importants travaux de rénovation.

Historique de l'opération

Création et développement d'espaces pour les aîné-e-s

Depuis 1970 environ, la Ville de Genève met à la disposition des clubs d'aîné-e-s, entre autres, des locaux dans chacun des huit quartiers de la ville. Il est à noter que les clubs d'aîné-e-s de Champel et de Vieuxseux font l'objet de location à des tiers, respectivement depuis 1986 et 1988. Parallèlement, elle fournit à ces clubs une subvention annuelle, ainsi que de nombreux soutiens logistiques. Cet appui a permis aux clubs d'aîné-e-s de continuer leurs diverses activités au fil des années et, par là même, donné la possibilité à des milliers de personnes âgées de maintenir une forme de vie sociale, indispensable.

En 2001, dans le cadre de la loi sur les CASS (centres d'action sociale et de santé) planifiant les compétences du canton et des communes, la Ville de Genève a réformé son service social, notamment au travers de l'adoption d'une nouvelle approche, l'action communautaire. Grâce au concept d'«espace quartier», dans les locaux aîné-e-s, des moments dédiés aux seniors plus jeunes, non membres des clubs, ont pu être institués, permettant ainsi de proposer une palette d'activités correspondant davantage aux attentes de ce groupe spécifique et à la politique du service. Parmi ces nouvelles activités, l'exemple le plus représentatif est certainement celui des cours d'informatique, pour lesquels une très forte et croissante demande se manifeste auprès du public des seniors.

En 2006, l'inauguration de Cité Seniors enrichit encore davantage l'offre à destination des aîné-e-s. Cette nouvelle arcade, dévolue aux seniors de 55 ans et plus, propose un espace d'information et de rencontre, lié à un certain nombre de services et d'activités.

Les personnes qui le désirent peuvent y suivre des conférences, des cours, des ateliers (par exemple d'informatique, de gymnastique ou de développement personnel), participer à des groupes de discussion ou à des moments plus conviviaux, souvent en musique, et notamment le dimanche. D'autres peuvent aussi simplement y boire un thé ou un café, lire le journal, obtenir un conseil ou utiliser un des ordinateurs mis à disposition.

Progressivement, ce lieu a su convaincre par son style, son environnement et sa programmation particulière, pour devenir un espace très apprécié de son public et incontournable dans le paysage genevois.

Aussi, pour permettre au plus grand nombre, notamment aux personnes à mobilité réduite, d'accéder au riche programme développé par Cité Seniors, il a été décidé à l'avenir de répéter certaines de ses activités et événements dans les quartiers, via les locaux aîné-e-s.

Occupation et état des locaux

Depuis plusieurs années, ces locaux sont conjointement occupés par le Service social, principalement les unités d'action communautaire, par les clubs d'aînés, mais également par différentes autres associations œuvrant pour les seniors, qui y trouvent l'occasion de pouvoir exercer leurs activités. Il est à noter que celles-ci sont réservées à leurs membres et ne constituent pas une offre pour le quartier. Aussi, dans le futur, le Service social a la volonté de poursuivre sa politique d'attribution des locaux en priorité aux aîné-e-s du quartier. A terme, l'ambition est de créer de véritables programmes d'activités de proximité, organisés de manière concertée par les unités d'action communautaire, Cité Seniors et des associations pour aîné-e-s: séances de prévention et d'information sociale, création de «forums» de seniors, développement des activités informatiques, séances d'information sur la santé, gymnastique pour seniors, etc.

Néanmoins, malgré cette large et croissante sollicitation, plus de trente ans après l'ouverture des premiers clubs d'aînés, aucune intervention majeure de rafraîchissement ou de réadaptation n'a eu lieu dans ces locaux mis à disposition de la Ville de Genève; la question de leur rénovation devient donc aujourd'hui pressante.

Les espaces sont aujourd'hui équipés et décorés de manière très désuète. Dans leur état actuel, ils se montrent inadaptés à une utilisation optimale et ne

contribuent pas, comme souhaité, à donner une vision dynamique et positive du vieillissement. La perspective de leur rénovation permettra à ces locaux de remplir une réelle fonction de repère, de balise pour les personnes âgées dans les quartiers et d'accueillir des activités diversifiées et renforcées, de devenir de réels espaces polyvalents. Ils pourront alors véritablement devenir des antennes décentralisées, qui, à côté de Cité Seniors, permettront une mise en œuvre complète et cohérente de la politique de la Ville de Genève en faveur des personnes âgées.

Concertation avec la population

Au travers des entretiens menés de manière systématique, et lors de séances de travail organisées dans les huit quartiers de la ville, les occupants actuels des locaux (clubs d'aînés, unités d'action communautaire et associations diverses) ont pu expliciter leur programme d'activités et exprimer leurs besoins en matière d'aménagement. Par ailleurs, les associations de clubs d'aînés ont rédigé avec le Service social une convention permettant de mieux définir les objectifs qu'elles poursuivent. A cette occasion, la liste des activités se déroulant dans les locaux a été passée en revue. Les unités d'action communautaire ont également pu redéfinir et formuler leurs besoins. Quant aux autres associations qui seront susceptibles d'occuper les locaux, il est convenu que la nature de leurs activités doit être compatible avec les aménagements prévus pour les principaux utilisateurs.

Exposé des motifs

Afin de garantir une mise en œuvre cohérente de la politique de la Ville de Genève en faveur des aîné-e-s, il convient de pouvoir s'appuyer sur des espaces permettant l'organisation d'activités multiples par et pour des utilisateurs divers. Il est donc nécessaire que ces lieux deviennent polyvalents, fonctionnels, accessibles et que leurs aspects soient neutres, ouverts et accueillants. Ces lieux doivent pouvoir endosser la double fonction pratique de lieux d'activités, mais aussi plus symbolique, de lieux de ralliement, témoins valorisants de la politique de la Ville de Genève en faveur des aîné-e-s.

La Ville de Genève compte actuellement neuf espaces destinés à ces fonctions:

- espace quartier de Champel – 5 bis, rue Edouard-Tavan, 1206 Genève, parcelle N° 3342, feuille N° 80, section Plainpalais;
- espace quartier des Eaux-Vives – 46, rue Montchoisy, 1207 Genève, parcelle N° 2351, feuille N° 16, section Eaux-Vives;
- espace quartier des Grottes – 9, rue du Grand-Pré, 1202 Genève, parcelles N° 6660-6588, feuille N° 73, section Cité;

Proposition: rénovation d'espaces de quartier pour les aînés

- espace quartier de la Jonction – 7, rue Michel-Simon, 1205 Genève, parcelle N° 3257, feuille N° 15, section Plainpalais;
- espace quartier des Pâquis – 6, rue Amat, 1202 Genève, parcelle N° 4420, feuille N° 1, section Petit-Saconnex;
- espace quartier de Plainpalais – 3, rue des Minoteries, 1205 Genève, parcelle N° 1011, feuille N° 50, section Plainpalais;
- espace quartier de la Servette – 8, rue Hoffmann, 1202 Genève, parcelle N° 3123, feuille N° 29, section Petit-Saconnex;
- espace quartier de Saint-Jean – 32, quai du Seujet, 1201 Genève, parcelle N° 4415, feuille N° 37, section Petit-Saconnex;
- espace quartier de Vieuxseux – 8, Vieuxseux, 1203 Genève, parcelle N° 5397, feuille N° 52, section Petit-Saconnex.

Programme

Selon le programme général, chaque lieu devra dorénavant comporter différents espaces afin de permettre les activités/fonctions suivantes:

- information – **espace d'accueil;**
- rassemblements, conférences, présentations diverses – **espace multifonctions;**
- réunions de travail – **espace multifonctions et/ou bureau si disponible;**
- préparation des repas – **cuisine avec si possible ouverture vers l'espace multifonctions;**
- activités ludiques et/ou créatrices – **espace multifonctions ou autre salle si souhaité;**
- activités au sol (par exemple gymnastique) – **espace multifonctions ou autre salle si souhaité;**
- expositions – **espace multifonctions;**
- cours d'informatique dans trois des lieux (Champel, Grottes, Plainpalais) – **espace multifonctions;**
- accès gratuit à internet dans tous les lieux.

Projet de rénovation

Le projet de rénovation a été conçu dans la perspective de favoriser et de valoriser le développement des activités proposées.

Chaque lieu a été évalué afin de déterminer les besoins en termes d'amélioration de la qualité des espaces ainsi que de leur fonctionnalité. Les travaux envisa-

gés portent essentiellement sur trois domaines: travaux d'optimisation fonctionnelle (création des armoires de rangement avec fermeture à clés, remplacement des éclairages, pose de moyens d'obscurcissement, installation de rails d'exposition et adaptation aux personnes à mobilité réduite, etc.), travaux de rafraîchissement des surfaces (réfection des sols, des peintures, des faux plafonds, des menuiseries, etc.) et travaux d'ordre technique (remise en état des installations électriques, des installations sanitaires, des installations liées à la sécurité, de la ventilation, etc.).

Le projet de rénovation prévoit également l'amélioration des espaces de cuisine. En effet, dans plusieurs lieux, la typologie existante de cuisine «fermée» sera transformée par un type de cuisine pouvant s'ouvrir et s'intégrer à la salle multifonctions. Les meubles de cuisine ainsi que les équipements seront remplacés.

Mobilier et équipement

Un effort particulier doit être apporté concernant la décoration et le mobilier équipant ces locaux, afin de montrer de manière visible une volonté d'un véritable changement. Ceci serait en lien avec l'effort de décoration effectué au sein de Cité Seniors qui – elle – se démarque radicalement des locaux actuels dans les quartiers par un design très moderne et permettrait ainsi d'afficher une cohérence.

Le type de mobilier choisi répondra au concept de flexibilité et polyvalence des espaces:

- les tables devront être facilement déplaçables et posséder un plateau rabattable;
- les chaises, confortables, légères, devront pouvoir être empilées sur des chariots;
- tous les lieux seront équipés de rails d'exposition, de paravents à usages multiples et de présentoirs;
- des canapés seront prévus afin d'aménager dans chaque lieu un coin «détente»;
- la signalétique, tant externe (visibilité des lieux) qu'interne (identification des différents espaces et rangements), sera repensée et mise à jour;
- dans la logique de modernisation, chaque lieu bénéficiera d'une borne wi-fi haut débit qui permettra de contribuer à l'offre de la Ville de Genève en termes d'accès internet gratuit dans les lieux publics.

L'ensemble de ces aménagements a été étudié de manière complémentaire avec ceux des autres espaces communaux implantés dans les quartiers, que ce soient ceux pour les enfants, les adolescent-e-s ou les adultes, c'est-à-dire les maisons de quartier, les ludothèques, les locaux autogérés, les bibliothèques, les écoles, etc.

Obligations légales et/ou de sécurité

Le projet tiendra compte des obligations légales en vigueur (AEAI, etc).

Parti architectural

A l'exception de l'espace quartier des Grottes, ainsi que ceux situés dans les quartiers de Champel et de Vieusseux, tous trois construits dans les années 1980, les locaux actuels datent environ des années 1960. Ce sont donc des structures anciennes qui ont un aspect désuet et qui, en dépit d'interventions diverses, ne sont plus adaptées aux besoins actuels. En effet, les surfaces et enduits sont défraîchis, voire sales, les menuiseries intérieures ont souvent besoin d'être changées, toutes les installations électriques et sanitaires doivent être révisées et complétées, les installations de sécurité sont insuffisantes ou inexistantes et certains clubs n'ont même pas de W.-C. handicapés. Enfin, du mobilier a été rajouté par les utilisateurs au cours des années, ce qui donne un aspect hétéroclite aux locaux.

Il ressort de ce qui précède que l'objet des travaux est la rénovation des espaces et installations existantes ainsi que leurs adaptations aux besoins et exigences actuelles, fonctionnelles et esthétiques. En effet, afin de redonner du dynamisme à ces espaces et de renforcer leur fonction de lieu rassembleur, les surfaces des locaux seront traitées avec un traitement pictural et une esthétique inspirée de ce qui a été fait à Cité Seniors. De plus, un nouvel éclairage et des équipements neufs seront installés.

Comme l'opération portera principalement sur la rénovation des locaux, le traitement des surfaces et de leurs enduits, il n'y aura que peu de modifications typologiques. En dehors de l'aménagement d'une infirmerie à l'espace quartier de Saint-Jean, de l'agrandissement de la cuisine de l'espace quartier de Plainpalais et de la construction de W.-C. handicapés là où ceux-ci sont manquants, la configuration des clubs reste inchangée.

On remarquera que le montant des travaux prévus à Champel et Vieusseux est nettement inférieur qu'ailleurs. En effet, d'une part ces locaux sont plus récents que les autres espaces quartier et, d'autre part, la Ville n'est pas propriétaire des lieux, mais locataire.

Arrêté I: travaux de rénovation des espaces quartier**Descriptif des travaux, matériaux mis en œuvre**

Dans la plupart des espaces quartier, à l'exception des travaux de démolition, les opérations relèveront surtout du second œuvre et des installations techniques (électricité, sanitaire, ventilation et informatique). Par conséquent, de manière générale, on trouve les travaux suivants:

- 112 Démolition: Evacuation des appareils sanitaires existants, des cuisines, des armoires non récupérables. Démolition des faux plafonds, des sols plastiques, des anciennes faïences. Démolitions ponctuelles de galandages.
- 211 Maçonnerie: Ces travaux ont surtout pour objet l'espace quartier de Plainpalais au 3, rue des Minoteries et résultent d'une part de l'agrandissement de la cuisine qui aura un caractère semi professionnel, et d'autre part de la création d'une nouvelle entrée. Ils comprennent également divers percements en toiture pour faire passer les sorties et prises d'air des nouvelles installations de ventilation, la modification des façades à l'endroit de la nouvelle entrée, divers carottages dans les dalles, etc.
- 224 Couverture: Concerne l'espace quartier de Plainpalais au 3, rue des Minoteries. Travaux consécutifs aux nouvelles installations de ventilation et de leurs sorties d'air en toiture qu'il faudra étancher et raccorder à la couverture existante.
- 221 Fenêtres: Révision et réparation des fenêtres existantes. Pose de parois vitrées intérieures entre les cuisines et les salles. Ces cloisons seront équipées de vitrages coulissants, permettant ainsi d'assurer une continuité visuelle entre les espaces.
- 273 Stores: Révision et réparation des stores existants.
- 230 Electricité: Pose de nouvelles prises en fonction du lieu des activités, changement éventuel du câblage en fonction de l'état des installations, modifications éventuelles des tableaux existants.
- 233 Lustrerie: Mise aux normes de l'éclairage existant, pose d'un nouvel éclairage d'ambiance en fonction des lieux et des activités.
- 235 Informatique: Installation de bornes wi-fi dans tous les clubs. Les bornes wi-fi sont destinées aux utilisateurs se servant de leur propre matériel.
- 237 Sécurité: Eclairage de secours, extincteurs, boutons poussoirs dans les W.-C. handicapés. Actuellement, ces installations ne sont pas ou peu présentes.
- 240 Chauffage: Pose de radiateurs sèche-linge dans l'infirmierie du club de Saint-Jean et de radiateurs dans les nouvelles cuisines. Démontage et remontage des appareils existants, pose de vannes thermostatiques, divers.

Proposition: rénovation d'espaces de quartier pour les aînés

- 244 Ventilation: En raison de l'agrandissement de la cuisine de l'espace quartier de Plainpalais et de son caractère semi-professionnel, une installation à double flux sera nécessaire. A Saint-Jean, une nouvelle installation pour l'infirmier sera créée. Ailleurs, les travaux comprendront la révision et la modification des installations en fonction des cuisines et W.-C. à transformer.
- 250 Sanitaires: Pose de nouveaux appareils et accessoires. Modification des écoulements eaux usées et alimentations eau froide et eau chaude selon les besoins. Dans l'espace quartier de la Jonction, un W.-C. handicapés sera construit. Construction d'une salle de bains dans l'infirmier de Saint-Jean.
- 258 Cuisine: Nouvelles cuisines à poser partout, sauf aux Grottes, à Champel et à Vieusseux (cuisines existantes et en bon état). Meubles métalliques avec plan de travail en inox.
- 270 Plâtrerie: Construction de galandages dans les nouveaux locaux (W.-C. handicapés, infirmier du club de Saint-Jean), gypsage et rhabillages divers consécutifs aux travaux de transformation.
- 273 Menuiseries: Révision des portes et armoires, remplacement des armoires défectueuses et pose de nouvelles. Pour autant que la configuration des lieux le permette, 15 mètres linéaires d'armoires murales seront installées par espace quartier.
- 276 Rideaux: Nouveaux voilages et rideaux d'obscurcissement dans les espaces quartier de Vieusseux et Champel. Les rideaux installés dans les locaux appartenant à la Ville sont neufs.
- 281 Revêtements sols: Remplacement des sols existants (sols plastiques et linoléum) par un nouveau linoléum, sauf aux espaces quartier de la Jonction et des Grottes où un ponçage avec imprégnation est prévu, ainsi qu'à Vieusseux et Champel où les sols existants sont en bon état.
- 281 Carrelage: Pose de carrelage et plinthes au sol des cuisines et locaux sanitaires et de faïences entre les meubles de cuisine.
- 283 Faux plafonds: Nouveaux faux plafonds acoustiques partout, sauf à Vieusseux (plafonds neufs).
- 285 Peinture: Peinture sur murs, boiseries, menuiseries, radiateurs et tuyauteries.
- 299 Désamiantage: Soupçon de présence d'amiante dans les locaux.

Adéquation à Agenda 21 de la Ville de Genève

Les matériaux mis en œuvre seront conformes aux directives d'Agenda 21.

Conception énergétique

Chauffage: La distribution de chauffage sera améliorée grâce à l'installation de vannes thermostatiques sur les radiateurs.

Ventilation: Pour autant que la configuration des lieux le permette, des systèmes de ventilation à double flux avec récupération de chaleur à haut rendement seront mis en place selon la loi L2 30.

Sanitaire: Afin de réduire les consommations d'eau, les robinetteries répondront au label de basse consommation «Energy». Les chasses d'eau des W.-C. auront une contenance de 6 litres avec double commande.

Electricité: Les appareils et installations seront conçus de façon à limiter la consommation d'électricité. Il est prévu de réduire les consommations par un dispositif de régulation au moyen de détecteurs de présence et de l'usage systématique de selfs électroniques de classe A2. Les équipements électriques, luminaires et appareils électroménagers seront choisis en fonction des performances requises en classe AAA+.

Programme, surfaces et estimation des coûts selon code CFC par lieux

Espace quartier de Champel – 5 bis, rue Edouard-Tavan

1) Surfaces

Désignation	Surface m ²
Grande salle	126,50
Petite salle	41,50
Bureau 1	19,00
Bureau 2	14,00
Cuisine	16,50
Sanitaires	10,00
Circulation	38,00
Total	265,50

2) Coût travaux

Libellé	Fr.	Fr.
1 Travaux préparatoires		20 000
112 Démolition	20 000	

Proposition: rénovation d'espaces de quartier pour les aînés

2	<u>Bâtiments</u>		169 000
230	Electricité	42 000	
233	Lustrerie	17 000	
235	Informatique	7 000	
237	Installations sécurité	6 000	
240	Chauffage	2 000	
244	Ventilation	1 000	
271	Plâtrerie	2 000	
273	Menuiseries intérieures	25 000	
276	Rideaux	14 000	
283	Faux plafonds	30 000	
285	Peintures intérieures	21 000	
287	Nettoyage	2 000	
5	<u>Frais secondaires, comptes d'attente</u>		18 000
58	Divers et imprévus	18 000	
	Total HT		<u>207 000</u>

*Espace quartier des Eaux-Vives – 46, rue Montchoisy*1) Surfaces

<i>Désignation</i>	<i>Surface m²</i>
Grande salle	203,00
Bureau 1	13,00
Cuisine	13,00
Vestiaire	10,00
Sanitaires	<u>8,00</u>
Total	247,00

2) Coût travaux

<i>Libellé</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
1 <u>Travaux préparatoires</u>		40 000
112 Démolition	40 000	
2 <u>Bâtiments</u>		341 000
221 Fenêtres	27 000	
273 Stores	6 000	
230 Electricité	43 000	
233 Lustrerie	16 000	
235 Informatique	7 000	
237 Installations sécurité	7 000	
240 Chauffage	5 000	

SÉANCE DU 19 AVRIL 2011 (après-midi)
Proposition: rénovation d'espaces de quartier pour les aînés

6329

244	Ventilation	2 000	
250	Sanitaires	25 000	
258	Cuisine	43 000	
271	Plâtrerie	3 000	
273	Menuiseries intérieures	38 000	
281	Parquets, revêtements sols	35 000	
281.6	Carrelages, faïences	6 000	
283	Faux plafonds	35 000	
285	Peintures intérieures	19 000	
299	Expertise et désamiantage	22 000	
287	Nettoyage	2 000	
5	<u>Frais secondaires, comptes d'attente</u>		39 000
52	Reproductions, documents	2 000	
58	Divers et imprévus	37 000	
	Total HT		<u>420 000</u>

Espace quartier des Grottes – 9, rue du Grand-Pré

1) Surfaces

<i>Désignation</i>	<i>Surface m²</i>
Grande salle	85,50
Bureau 1	11,50
Bureau 2	23,00
Bureau 3	18,50
Hall avec vestiaire	42,00
Cuisine	11,00
Sanitaires	7,00
Réduit	<u>11,00</u>
Total	209,50

2) Coût travaux

<i>Libellé</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
1 <u>Travaux préparatoires</u>		3 000
112 Démolition	3 000	
2 <u>Bâtiments</u>		139 000
221 Fenêtres	3 000	
273 Stores	6 000	
230 Electricité	12 000	
233 Lustrerie	11 000	
235 Informatique	7 000	
237 Installations sécurité	3 000	

Proposition: rénovation d'espaces de quartier pour les aînés

240	Chauffage	4 000	
244	Ventilation	1 000	
271	Plâtrerie	5 000	
273	Menuiseries intérieures	28 000	
281	Revêtements sols	11 000	
283	Faux plafonds	6 000	
285	Peintures intérieures	18 000	
287	Nettoyage	2 000	
299	Expertise et désamiantage	22 000	
5	<u>Frais secondaires, comptes d'attente</u>		16 000
52	Reproductions, documents	2 000	
58	Divers et imprévus	14 000	
	Total HT		158 000

*Espace quartier de la Jonction – 7, rue Michel-Simon*1) Surfaces

<i>Désignation</i>	<i>Surface m²</i>
Grande salle	114,50
Bureau 1	35,50
Bureau 2	35,50
Cuisine	17,50
Sanitaires	11,50
Total	214,50

2) Coût travaux

<i>Libellé</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
1 <u>Travaux préparatoires</u>		26 000
112 Démolition	26 000	
2 <u>Bâtiments</u>		368 000
221 Fenêtres	35 000	
230 Electricité	33 000	
233 Lustrierie	12 000	
235 Informatique	7 000	
237 Installations sécurité	6 000	
240 Chauffage	7 000	
244 Ventilation	13 000	
250 Sanitaires	25 000	
258 Cuisine	45 000	
271 Plâtrerie	11 000	
273 Menuiseries intérieures	37 000	

SÉANCE DU 19 AVRIL 2011 (après-midi)
Proposition: rénovation d'espaces de quartier pour les aînés

6331

281	Revêtements sols	10 000	
281	Carrelages, faïences	8 000	
283	Faux plafonds	18 000	
285	Peintures intérieures	24 000	
287	Nettoyage	2 000	
299	Expertise et désamiantage	22 000	
291	Mandataire architecte	53 000	
5	<u>Frais secondaires, comptes d'attente</u>		42 000
52	Reproductions, documents	3 000	
58	Divers et imprévus	39 000	
	Total HT		<u>436 000</u>

Espace quartier des Pâquis – 6, rue Amat

1) Surfaces

<i>Désignation</i>	<i>Surface m²</i>
Grande salle	94,50
Petite salle	46,00
Bureau	8,50
Hall avec vestiaire	42,50
Cuisine	14,50
Sanitaires	11,50
Réduit	4,00
Circulation	<u>14,00</u>
Total	235,50

2) Coût travaux

<i>Libellé</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
1 <u>Travaux préparatoires</u>		39 000
112 Démolition	39 000	
2 <u>Bâtiments</u>		366 000
221 Fenêtres	4 000	
273 Stores	7 000	
230 Electricité	41 000	
233 Lustrerie	13 000	
235 Informatique	7 000	
237 Installations sécurité	5 000	
240 Chauffage	4 000	
244 Ventilation	1 000	
250 Sanitaires	25 000	
258 Cuisine	45 000	

Proposition: rénovation d'espaces de quartier pour les aînés

271	Plâtrerie	4 000	
273	Menuiseries intérieures	25 000	
281	Revêtements sols	33 000	
281	Carrelages, faïences	11 000	
283	Faux plafonds	35 000	
285	Peintures intérieures	25 000	
287	Nettoyage	2 000	
299	Expertise et désamiantage	24 000	
291	Mandataire architecte	55 000	
5	<u>Frais secondaires, comptes d'attente</u>		43 000
52	Reproductions, documents	3 000	
58	Divers et imprévus	40 000	
	Total HT		<u>448 000</u>

*Espace quartier de Plainpalais – 3, rue des Minoteries*1) Surfaces

<i>Désignation</i>	<i>Surface m²</i>
Grande salle	189,00
Petite salle	25,50
Bureau	20,50
Hall entrée	10,50
Cuisine	32,50
Vestiaire	14,00
Sanitaires	17,50
Réduit	<u>17,00</u>
Total	326,50

2) Coût travaux

<i>Libellé</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
1 <u>Travaux préparatoires</u>		47 000
112 Démolition	47 000	
2 <u>Bâtiments</u>		593 000
211 Maçonnerie	40 000	
221 Fenêtres	32 000	
224 Couverture	6 000	
273 Stores	3 000	
230 Electricité	49 000	
233 Lustrerie	15 000	
235 Informatique	7 000	
237 Installations sécurité	6 000	

SÉANCE DU 19 AVRIL 2011 (après-midi)
Proposition: rénovation d'espaces de quartier pour les aînés

6333

240	Chauffage	17 000	
244	Ventilation	35 000	
250	Sanitaires	40 000	
258	Cuisine	45 000	
271	Plâtrerie	18 000	
273	Menuiseries intérieures	35 000	
281	Revêtements sols	44 000	
281	Carrelages, faïences	20 000	
283	Faux plafonds	33 000	
285	Peintures intérieures	34 000	
287	Nettoyage	2 000	
299	Expertise et désamiantage	22 000	
291	Mandataire architecte	87 000	
292	Honoraires ingénieurs	3 000	
5	<u>Frais secondaires, comptes d'attente</u>		66 000
52	Reproductions, documents	3 000	
58	Divers et imprévus	63 000	
	Total HT		<u>706 000</u>

Espace quartier de la Servette – 8, rue Hoffmann

1) Surfaces

<i>Désignation</i>	<i>Surface m²</i>
Grande salle	92,50
Cuisine	11,00
Sanitaires	6,50
Circulation	11,00
Total	121,00

2) Coût travaux

<i>Libellé</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
1 <u>Travaux préparatoires</u>		30 000
112 Démolition	30 000	
2 <u>Bâtiments</u>		373 000
221 Fenêtres	27 000	
273 Stores	7 000	
230 Electricité	31 000	
233 Lustrerie	11 000	
235 Informatique	7 000	
237 Installations sécurité	6 000	

Proposition: rénovation d'espaces de quartier pour les aînés

240	Chauffage	4 000	
244	Ventilation	7 000	
250	Sanitaires	20 000	
258	Cuisine	43 000	
271	Plâtrerie	12 000	
272	Portes métalliques	5 000	
273	Menuiseries intérieures	42 000	
281	Parquets, revêtements sols	15 000	
281	Carrelages, faïences	5 000	
283	Faux plafonds	17 000	
285	Peintures intérieures	34 000	
287	Nettoyage	2 000	
299	Expertise et désamiantage	23 000	
291	Mandataire architecte	55 000	
5	<u>Frais secondaires, comptes d'attente</u>		43 000
52	Reproductions, documents	3 000	
58	Divers et imprévus	40 000	
	Total HT		<u>446 000</u>

*Espace quartier de Saint-Jean – 32, quai du Seujet*1) Surfaces

<i>Désignation</i>	<i>Surface m²</i>
Grande salle	251,00
Bureau 1	18,00
Cuisine	16,00
Infirmierie comprenant:	1 hall
	10,00
	Salle de soins
	8,00
	Bureau
	8,00
	Réception
	9,50
	Salle de bains
	4,50
	Réduit
	2,50
Vestiaire	11,00
Sanitaires	21,00
Circulation	<u>26,00</u>
Total	385,50

2) Coût travaux

<i>Libellé</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
1 <u>Travaux préparatoires</u>		68 000
112 Démolition	68 000	

2	<u>Bâtiments</u>		571 000
221	Fenêtres	42 000	
273	Stores	4 000	
230	Electricité	61 000	
233	Lustrerie	22 000	
235	Informatique	7 000	
237	Installations sécurité	6 000	
240	Chauffage	14 000	
244	Ventilation	7 000	
250	Sanitaires	50 000	
258	Cuisine	37 000	
271	Plâtrerie	12 000	
273	Menuiseries intérieures	65 000	
281	Revêtements sols	42 000	
281	Carrelages, faïences	17 000	
283	Faux plafonds	48 000	
285	Peintures intérieures	26 000	
287	Nettoyage	2 000	
299	Expertise et désamiantage	22 000	
291	Mandataire architecte	87 000	
5	<u>Frais secondaires, comptes d'attente</u>		66 000
52	Reproductions, documents	3 000	
58	Divers et imprévus	63 000	
	Total HT		<u>705 000</u>

Espace quartier de Vieusseux – Vieusseux 8

1) Surfaces

<i>Désignation</i>	<i>Surface m²</i>
Grande salle	74,50
Bureau 1	22,50
Bureau 2 – atelier	37,00
Bureau 3 – atelier	37,00
Bureau 4 – atelier	37,00
Cuisine	28,50
Sanitaires	4,00
Vestiaire	13,50
Total	<u>254,00</u>

Proposition: rénovation d'espaces de quartier pour les aînés

2) Coût travaux

<i>Libellé</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
2 <u>Bâtiments</u>		116 000
230 Electricité	16 000	
233 Lustrerie	15 000	
235 Informatique	7 000	
237 Installations sécurité	8 000	
240 Chauffage	2 000	
244 Ventilation	1 000	
273 Menuiseries intérieures	11 000	
276 Rideaux	14 000	
285 Peintures intérieures	40 000	
287 Nettoyage	2 000	
5 <u>Frais secondaires, comptes d'attente</u>		13 000
52 Reproductions, documents	2 000	
58 Divers et imprévus	11 000	
Total HT		<u>129 000</u>

Récapitulation

Espace quartier aînés Champel – Tavan 5b	207 000
Espace quartier aînés Eaux-Vives – Montchoisy 46	420 000
Espace quartier aînés Grottes – Grand-Pré 9	158 000
Espace quartier aînés Jonction – Michel-Simon 7	436 000
Espace quartier aînés Pâquis – Amat 6	448 000
Espace quartier aînés – Minoteries 3	706 000
Espace quartier aînés Asters – Hoffmann 8	446 000
Espace quartier aînés Saint-Jean – Seujet 32	705 000
Espace quartier aînés Vieussieux – Vieusseux 8	<u>129 000</u>
Coût total de la construction HT	3 655 000
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	<u>292 400</u>
Coût total de la construction TTC	3 947 400
<u>Frais administratifs et financiers</u>	
Prestation du personnel pour les investissements (5% du coût total de la construction TTC)	197 370
Intérêts intercalaires $\frac{4\,144\,770 \times 42 \times 3,25}{2 \times 12 \times 100}$	235 734
Coût général de l'opération TTC	<u>4 380 504</u>
Total du crédit demandé	<u>4 381 000</u>

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de novembre 2010 et ne comprennent aucune variation.

Valeurs statistiques

Surfaces cumulées de tous les espaces quartier	2259 m ²
Prix au m ² : 4 381 000 / 2259 m ² =	1939 francs/m ²

Autorisations de construire

Les espaces quartier subissant des modifications importantes et notamment typologiques devront faire l'objet d'une requête en autorisation de construire.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer six mois après le vote du Conseil municipal et dureront trente-six mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle, qui se fera de manière échelonnée, est prévue pour l'automne 2015.

Référence au 6^e plan financier d'investissement

Cet objet est prévu sous le numéro 063.016.00 du 6^e plan financier d'investissement 2011-2022 pour un montant de 4 500 000 francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Ce crédit portant sur la rénovation de locaux n'implique aucuns frais de fonctionnement supplémentaires, les activités y étant déployées depuis de nombreuses années. Ces frais, à charge du Service social, s'élèvent à 843 609 francs, répartis comme suit:

Mise à disposition de locaux (subvention)	595 897
Location annuelle à des tiers	171 807
Charges (eau 3500 – électricité 3000)	6 500
Nettoyages	69 405

La charge financière annuelle sur 4 381 000 francs comprenant les intérêts au taux de 2,75% et l'amortissement au moyen de 10 annuités sera de 507 060 francs.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service des bâtiments. Le service bénéficiaire du crédit est le Service social de la Ville de Genève.

Arrêté II: mobilier, matériel et signalétique

Ce crédit comprend:

- le mobilier: chaises, tables, armoires, fauteuils, étagères, lampadaires, porte-manteaux, porte-parapluies, lampadaires;
- les accessoires de cuisine;
- le matériel d'exposition: présentoirs, tableaux, panneaux d'affichage, vitrines;
- le matériel de W.-C.;
- les cloisons mobiles et paravents;
- l'équipement de sonorisation;
- la signalétique des locaux.

Budget mobilier et signalétique

<i>Libellé</i>	<i>Unité</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
Mobilier et accessoires	gl	1	708 277,60	708 500
Signalétique	gl	1	30 862,00	<u>31 000</u>
Coût total du mobilier et signalétique HT				739 500
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%				<u>59 200</u>
Coût total du mobilier et signalétique TTC				798 700
Total du crédit demandé				<u>799 000</u>

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de novembre 2010 et ne comprennent aucune variation.

Référence au 6^e plan financier d'investissement

Cet objet ne figure pas au 6^e plan financier d'investissement 2011-2022.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

La charge financière annuelle sur 799 000 francs comprenant les intérêts au taux de 2,75% et l'amortissement au moyen de 8 annuités sera de 112 630 francs.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de mobilier est la Centrale municipale d'achat et d'impression. Le service bénéficiaire du crédit est le Service social de la Ville de Genève.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 381 000 francs destiné à des travaux de rénovation de neuf espaces de quartier à l'intention des aînés,

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 381 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2022.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Proposition: rénovation d'espaces de quartier pour les aînés

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 799 000 francs destiné au mobilier, au matériel et à la signalétique des espaces de quartier à l'intention des aînés.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 799 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2020.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des travaux et des constructions sont mis aux voix; ils sont acceptés à l'unanimité (57 oui).

Proposition: aménagement d'une crèche et de locaux pour la police municipale

8. Proposition du Conseil administratif du 16 mars 2011 en vue de l'ouverture de trois crédits d'un total de 4 079 000 francs destinés à l'aménagement d'une crèche et de locaux pour les agents de la police municipale, situés rue Rothschild 27, sur la parcelle N° 4420, feuille N° 1 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, soit:

arrêté I: un crédit de 3 866 000 francs destiné à l'aménagement d'une crèche et de locaux pour les agents de la police municipale;

arrêté II: un crédit de 115 000 francs destiné au mobilier et au matériel pour équiper la nouvelle crèche;

arrêté III: un crédit de 98 000 francs destiné au mobilier et au matériel pour équiper les nouveaux locaux de la police municipale (PR-872).

Préambule

Le 12 décembre 2009, le Conseil municipal votait un crédit de 200 000 francs (proposition PR-721) en vue de l'étude pour la création d'une crèche et de locaux destinés aux agents de la police municipale dans les locaux libérés au premier étage de l'immeuble par le Service d'assistance et de protection de la population (SAPP) suite à son regroupement avec le Service d'incendie et de secours. Ce projet comprend également les travaux de transformation de l'actuelle arcade des agents de la police municipale afin de répondre à leurs besoins en infrastructure ainsi que la réduction des dimensions de la buanderie de l'immeuble afin d'y créer également un local poussettes pour la future crèche.

Le Service des bâtiments, gestionnaire de ce crédit, a lancé un appel d'offres de mandataires en date du 14 juin 2010 et a retenu le bureau d'architecte Martin Shorr.

Historique de l'opération

1975-1979 Construction du Centre Amat, rue Rothschild 27 – rue Amat 6

12 décembre 2009 Vote par le Conseil municipal de la proposition PR-721 en vue de l'ouverture d'un crédit de 200 000 francs destiné à la création d'une crèche et de locaux pour la police municipale dans les locaux libérés par le SAPP

Proposition: aménagement d'une crèche et de locaux pour la police municipale

Notice historique

L'adresse rue Rothschild 27 fait partie du grand complexe immobilier connu sous le nom de Centre Amat. Projet des architectes Jean-Jacques Mégevand et Maurice Cailler, sa réalisation a démarré en 1975 pour se terminer en 1979. Les ingénieurs civils mandatés furent le bureau R. Perreten et P. Milleret.

Cet ensemble immobilier se compose de trois corps de bâtiments disposés en forme de H, l'un faisant front sur la rue Rothschild, l'autre sur la rue Amat, le corps central étant implanté en retrait de la rue des Buis, sans compter un étage bâti sur cour. Deux cages d'escaliers articulent la construction. Les accès se situent sur les rues Amat et Rothschild. Le corps central compte neuf étages sur rez-de-chaussée contre cinq étages + attique pour les deux corps à front de rue, et les toitures sont aménagées en terrasses accessibles aux habitants.

Le complexe abrite essentiellement des logements dans ses étages supérieurs mais également, au rez-de-chaussée, des commerces, un club des aînés, la crèche La Pirouette, des locaux de la police municipale ainsi que d'autres du service du feu. Le premier étage est réservé aux surfaces administratives. Les corps Amat et Rothschild comptent deux niveaux de sous-sols et le corps principal trois; ceux-ci accueillent abris, caves, locaux techniques ainsi que le garage. Deux œuvres intégrées à l'architecture, *La Vague* et *Géométrie*, dues aux artistes Carmona, Guarnera et Reimann, viennent animer tant l'intérieur que l'extérieur du complexe.

Concertations

La Délégation à la petite enfance et M. Sébastien Jornot, responsable logistique du Service de la sécurité et de l'espace publics, ont été associés à l'élaboration de ce projet qui a été présenté le 15 novembre 2010 à la Gérance immobilière municipale.

Exposé des motifs justifiant la création d'une nouvelle crèche

Au 31 décembre 2009, l'Office cantonal de la statistique recensait 791 enfants âgés de 0 à 4 ans dans le quartier analysé, soit une proportion d'environ 4,5% de l'ensemble des habitants du secteur.

D'après les perspectives de projets de logements en cours d'ici deux à cinq ans fournies par le Service d'urbanisme, deux demandes définitives pour 138 logements ont été faites dans ce périmètre. Cela indique que le nombre d'habitants, et donc de familles, va augmenter dans les années à venir.

Proposition: aménagement d'une crèche et de locaux pour la police municipale

Le quartier des Pâquis dispose à ce jour au total d'une offre d'accueil de 314 places pour des enfants âgés de 0 à 4 ans. Ces places sont réparties dans cinq institutions de la petite enfance (4 espaces de vie infantine (EVE) avec une crèche de dépannage à Châteaubriand et un jardin d'enfants).

Le taux d'équipement (le taux d'équipement traduit le nombre de places offertes pour 100 résidents âgés de 0 à 4 ans) du quartier des Pâquis est de 39,7% en 2009, soit légèrement plus élevé que celui pour l'ensemble de la ville de Genève (32,8%).

Le taux de demandes satisfaites pour le quartier des Pâquis s'élève, à la rentrée 2009, à 50% pour l'ensemble des institutions de la petite enfance, taux nettement inférieur à la moyenne de la Ville (60%). Il n'est, par ailleurs, que de 39% pour les espaces de vie infantine, contre 46% pour l'ensemble de ceux-ci sur la ville. On observe donc qu'il s'agit d'un quartier qui fait l'objet d'une forte pression de la demande.

Pour répondre aux demandes telles qu'elles ont été exprimées à la rentrée 2009, il faudrait créer 119 places d'accueil supplémentaires (les données ne sont pas encore disponibles pour la rentrée 2010, les taux de satisfaction étant calculés au mois de décembre de chaque année afin que la situation se soit stabilisée après la rentrée de septembre).

Le nombre de dossiers inscrits à ce jour au Bureau d'information petite enfance et en attente d'une place dans une structure d'accueil du périmètre considéré est de 208, dont environ 8% proviennent de familles domiciliées hors de la ville de Genève. La grande partie des demandes concerne les 0-2 ans.

Il est essentiel de noter que le futur déménagement de l'EVE du Lac – suite à la décision de l'OMC de fermer le bâtiment – fera perdre 24 places au quartier, étant donné que la capacité d'accueil du projet d'EVE de Sécheron sera de 88 places au lieu de 112 actuellement au Lac.

Au vu de ce qui précède, il est primordial de soutenir le projet d'EVE à la rue Rothschild 27. Ce dernier ne permettra certes pas de répondre totalement à la forte pression de la demande exprimée dans ce quartier et qui risque d'augmenter à l'avenir, mais compensera au moins la perte des 24 places due à la fermeture de l'EVE du Lac.

Exposé des motifs expliquant les besoins en infrastructure de la police municipale

Actuellement, le poste des Pâquis est divisé en deux, soit une partie à la rue Rothschild 27 (rez-de-chaussée) et l'autre partie à la rue Amat 6 (1^{er} étage).

Proposition: aménagement d'une crèche et de locaux pour la police municipale

Il est très difficile, voire impossible, pour le chef de poste de gérer son personnel, car il n'a aucune vision des agents disponibles sur place. Il en va de même pour le préposé au guichet, qui doit savoir à tout moment quels sont les agents présents dans les locaux en cas de demandes de contrevenants ou pour une intervention.

Le poste du côté de la rue Amat est trop petit pour le personnel actuel. Il y a un manque de vestiaires et de sanitaires et il ne possède pas de sortie de secours.

Il est totalement impossible de centraliser la documentation, vu la disposition des locaux.

Les agents doivent passer par la rue pour aller d'un local à l'autre, soit une perte importante de temps et une façon de travailler ni efficace ni pragmatique.

Le guichet, rue Rothschild, n'est pas du tout sécurisé; en cas d'agression, la réceptionniste est privée d'échappatoire.

Ce projet permettra au public d'être mieux servi.

Obligation légale et/ou de sécurité

La réalisation des travaux proposés s'inscrit dans la volonté manifestée par le Conseil administratif de répondre à la très forte demande de places d'accueil pour la petite enfance, tout en valorisant le patrimoine immobilier de la Ville de Genève.

Description de l'ouvrage

Parti architectural

Hébergé dans un immeuble multifonctionnel, ce projet comprend l'aménagement de deux entités distinctes: le poste des Pâquis de la police municipale et une nouvelle crèche d'une capacité de 40 places d'accueil auxquels s'ajoute la modification de la buanderie collective du complexe Amat 6-Rothschild 27. Le premier étage est subdivisé en deux surfaces, attribuées à chacune des entités, séparées principalement par des murs porteurs ainsi qu'un sas communiquant avec la sortie de secours donnant sur la rue Rothschild.

Au rez-de-chaussée, la police municipale conserve l'arcade sur la rue Rothschild afin de maintenir le contact avec le public. De façon à réaliser une plus grande unité des locaux, la surface du 1^{er} étage qui lui est attribuée prend la forme d'une zone de bureaux et est mise directement en relation avec l'arcade du rez-de-chaussée par la création d'un escalier.

Proposition: aménagement d'une crèche et de locaux pour la police municipale

L'accès de la crèche se fait au rez-de-chaussée par l'entrée de l'immeuble 27, rue Rothschild qui est généreuse et équipée de deux ascenseurs. Les poussettes sont déposées dans un local créé à cet effet dans l'actuelle buanderie commune du bloc d'immeubles rue Amat 6-rue Rothschild 27. En raison de ses dimensions particulièrement généreuses (93 m²), cette surface peut raisonnablement être réduite de moitié et accueillir confortablement une buanderie équipée de huit lave-linge et autant de sèche-linge.

Quant à la crèche en elle-même, elle se développe au premier étage autour de la cour intérieure de l'immeuble. Elle se compose de deux zones, l'une destinée aux bébés et aux petits enfants jusqu'à 24 mois, et l'autre attribuée aux moyens et aux grands, c'est-à-dire aux enfants de 3 et 4 ans.

Chacune de ces zones s'articule autour d'un espace central aménagé en vestiaire pour les enfants qui distribue les salles de vie et les dortoirs auxquels s'ajoute une biberonnerie uniquement dans la zone des bébés et des petits. Les dortoirs donnent côté cour et les espaces communs, les locaux administratifs ou de service s'ancrent sur l'espace central d'accueil et sont orientés essentiellement côté rue. L'espace de réunion avec les parents et le vestiaire du personnel sont situés directement face à l'entrée de la crèche.

Arrêté I: aménagement d'une crèche et de locaux pour les agents de la police municipale**Descriptif des travaux***1 Travaux préparatoires*

L'installation de chantier prévoit la création d'une zone de chantier devant le bâtiment, côté rue Rothschild, comprenant la mise en place d'une sapine de levage correspondant aux normes de sécurité et exigée par le Département des constructions et des technologies de l'information.

113 Désamiantage

Le rapport d'expertise du bureau IBS du 25 novembre 2010 révèle la présence de matériaux contenant de l'amiante sous une forme fortement agglomérée dans les locaux concernés par les travaux. Il s'agit de la colle des plinthes en carrelage de la buanderie, du local conteneurs et du local poussettes de l'immeuble ainsi que de l'office et de la cuisinette au 1^{er} étage.

En ce qui concerne la buanderie de l'immeuble, la colle de faïence est également contaminée.

D'autre part, le mastic des vitrages de l'ensemble du bâtiment contient également des fibres d'amiante sous une forme fortement agglomérée.

Proposition: aménagement d'une crèche et de locaux pour la police municipale

Ce cas de figure ne constitue pas une situation dangereuse pour les usagers au quotidien, mais il impose un désamiantage complet des éléments transformés lors des travaux et ce dans le respect de la directive CFST 6503 de décembre 2008.

2 *Bâtiment*

21 Gros œuvre 1

Maçonnerie

Certains murs porteurs font l'objet de la création d'ouvertures et la dalle sur rez-de-chaussée devra être percée afin de permettre la création d'un escalier mettant en relation les deux niveaux des futurs locaux de la police municipale.

Ce poste de maçonnerie comprend également les saignées et l'ouverture des courtes afin de permettre le passage des réseaux ainsi que les réfections après travaux.

Les nouvelles cloisons des pièces humides sont prévues en plot de ciment.

22 Gros œuvre 2

Menuiseries extérieures

Les modifications sur les menuiseries en aluminium éloxé de la façade sont les suivantes:

- mise aux normes AEAI (sécurité incendie) des deux portes-fenêtres de l'arcade en les remplaçant par des portes-fenêtres avec une ouverture donnant sur l'extérieur;
- remplacement d'un vantail en imposte de l'arcade afin de s'adapter au nouveau cloisonnement des locaux;
- dépose pour la durée du chantier d'une fenêtre du 1^{er} étage pour créer un accès depuis la sapine.

Un réglage de l'ensemble des fenêtres des locaux concernés par les travaux est prévu en fin de chantier et les vitrages sont sécurisés par la pose d'un film de sécurité en polyester appliqué sur leur face intérieure.

Ferblanterie et étanchéité

En conséquence de la pose d'un monobloc de ventilation en toiture, décrite plus loin, et du passage des canaux de ventilation, des interventions du ferblantier et de l'étancheur sont nécessaires pour étancher les points d'impacts et les sorties des gaines.

Proposition: aménagement d'une crèche et de locaux pour la police municipale

Fermetures extérieures mobiles

Un contrôle général du bon fonctionnement de l'ensemble des stores à rouleau des locaux transformés est prévu en fin de chantier.

Les dortoirs des enfants recevront, dans le cadre des aménagements intérieurs, des stores en toile avec réflexion afin de garantir un obscurcissement adapté à leur fonction.

23 Installations électriques

Installations à courant fort

Alimentations et tableaux provisoires de chantier. Mise en place d'un nouveau câblage suivant le nouvel aménagement des locaux, remplacement des luminaires ainsi qu'installation de prises et d'interrupteurs adaptés aux besoins des futurs utilisateurs et répondant également aux normes de sécurité pour l'enfant dans la crèche*. *(Directives concernant l'aménagement des espaces affectés aux institutions d'accueil pour «la petite enfance», Département des constructions et des technologies de l'information – Département de l'instruction publique Genève – juin 2007.)

Lustrerie

Les luminaires prévus sont à diffusion douce et à basse consommation d'énergie. Ils sont non éblouissants pour les bébés souvent en position couchée.

Installations à courant faible

Les installations de téléphone sont prévues dans tous les bureaux des locaux de la police municipale ainsi que dans toutes les pièces dévolues aux fonctions administratives, de service et les salles de vie de la crèche.

Installations de sécurité

La sécurité incendie de la crèche ainsi que celle des locaux de la police municipale sont assurées par une installation de détection de fumée reliée à une seule et même centrale d'alarme. Cependant, deux critères d'alarme séparés permettent une intervention distincte du Service d'intervention et de secours. Un bouton poussoir d'alarme dans chaque entité déclenche la diffusion d'un signal sonore «gong» dans la crèche et d'un message vocal dans les locaux de la police municipale.

Un éclairage de secours conforme aux normes en vigueur balise chaque voie de fuite.

Proposition: aménagement d'une crèche et de locaux pour la police municipale

Installations de sûreté

En ce qui concerne les mesures de sûreté, tant la crèche que les locaux de la police municipale sont équipés chacun de leur propre système d'alarme anti-intrusion et antiagression.

24 Chauffage, ventilation

Chauffage

Aucune modification n'est prévue en ce qui concerne la production de chaleur: les locaux transformés sont alimentés par la chaufferie de l'immeuble.

Quant à la distribution de chaleur et aux corps de chauffe, ils sont remplacés afin de répondre au remodelage complet des locaux.

Ventilation

La ventilation des locaux de la nouvelle crèche, à l'exception de la cuisine, est assurée par un monobloc double flux combinant à la fois l'évacuation de l'air vicié et la compensation en air frais. L'appareil est doté d'un récupérateur de chaleur pour limiter les pertes d'énergie et est installé dans le faux plafond des locaux communs du rez-de-chaussée de l'immeuble.

La hotte de la cuisine professionnelle assure une extraction directement en toiture et une compensation de l'air évacué en passant par une gaine intégrée dans l'ancien dévaloir, hors service, situé à côté de l'ascenseur.

Dans les locaux de la police municipale, le vestiaire des hommes et celui des femmes sont ventilés par une installation intégrée dans le faux plafond existant.

25 Installations sanitaires

Le nombre et le modèle de W.-C. destinés aux enfants sont adaptés à chaque catégorie d'âge afin de suivre le processus d'apprentissage de l'hygiène.

Agencements de cuisine

Le programme du projet comprend deux types d'agencement de cuisine spécifiques, soit d'une part un agencement de base destiné à équiper le local de pause des agents municipaux, celui du personnel de la crèche et la biberonnerie ainsi qu'une infrastructure de type professionnel pour la préparation des repas des enfants.

Proposition: aménagement d'une crèche et de locaux pour la police municipale

27 Aménagements intérieurs 1

Plâtrerie

Les nouvelles subdivisions spatiales des pièces sèches de l'ensemble de la transformation sont exécutées en carreau de plâtre. Travaux de gypsage et de lissage.

Ouvrages métalliques

Dans les locaux de la police municipale, un guichet pourvu d'un vitrage sécurisé est prévu sur la banque de réception de l'arcade. Au 1^{er} étage, une paroi largement vitrée répondant aux normes antifeu AEAI permet d'amener de la lumière dans le local de pause des agents municipaux. Des vitrages insérés dans les cloisons délimitant les bureaux garantissent un repérage visuel de la sortie de secours.

L'entrée de la nouvelle crèche au premier étage prend la forme d'un sas vitré. Les portes de l'espace de distribution sont munies d'ouvertures vitrées et les parois des locaux de change très largement vitrées pour garantir le contact visuel avec les enfants.

Au rez-de-chaussée, l'intégration d'une nouvelle porte dans la paroi vitrée de la buanderie répond à la nouvelle distribution de l'espace.

Menuiserie intérieure

Dans l'ensemble du projet, les locaux sont équipés de portes répondant aux exigences de la norme SIA 181 en matière de protection phonique.

Sur les chemins de fuite, les portes répondent aux normes AEAI en matière de protection incendie.

Une banque de réception ainsi que différentes armoires et rayonnages sont prévus dans les locaux de la police municipale.

Dans la nouvelle crèche, les nouveaux aménagements présentent des finitions adaptées aux jeunes enfants et sont réalisés dans des matériaux répondant aux exigences en matière de sécurité et de santé dictées par la nouvelle fonction des locaux.

28 Aménagements intérieurs 2

Revêtements de sols et de murs

Tant dans la future crèche que dans les locaux de la police municipale, du linoléum est prévu dans l'ensemble des pièces sèches. Dans les pièces humides ou nécessitant une hygiène accrue, les sols sont prévus en carrelage et les murs revêtus de faïence.

Proposition: aménagement d'une crèche et de locaux pour la police municipale

Le revêtement en faïence de la buanderie de l'immeuble est entièrement remplacé suite à la suppression de la colle de faïence contaminée par des fibres d'amiante.

Faux plafonds

La mise en place de nouveaux faux plafonds acoustiques en fibre minérale est prévue dans certains des locaux transformés. Certains locaux humides ou nécessitant une hygiène accrue doivent être équipés de faux plafonds métalliques thermolaqués, là où la hauteur d'étage le permet.

Peinture

L'application de peinture dispersion lavable est prévue sur l'ensemble des murs des pièces sèches.

Les murs des pièces humides, non recouverts de faïence, recevront une peinture émail à l'eau, de même que les menuiseries et les tubulures de chauffage.

29 Honoraires

Mandat d'ingénieur civil

Ce mandat prévoit les vérifications statiques pour l'ouverture d'une trémie dans la dalle sur rez-de-chaussée ainsi que le plan de principe et la liste des fers pour la création de l'escalier en béton armé destiné à relier directement l'arcade aux surfaces administratives du premier étage.

Mandat d'ingénieur acousticien

S'agissant de travaux de transformation dans des locaux originellement prévus pour abriter une seule fonction, soit des surfaces administratives, l'expertise d'un ingénieur acousticien permet de garantir la qualité phonique des nouveaux aménagements. Aucune gêne réciproque n'est admissible entre les bureaux de la police municipale, les différents espaces de vie de la crèche et les locataires de l'immeuble.

Mandat d'experts spécialistes

Le suivi des travaux de désamiantage doit être assuré par un expert reconnu par le Service de toxicologie et de l'environnement bâti du Canton de Genève (STEB).

Ce poste regroupe également les honoraires des autres ingénieurs (CVSE) collaborant à la réalisation de ce projet: les ingénieurs en chauffage, ventilation sanitaire et électricité.

Proposition: aménagement d'une crèche et de locaux pour la police municipale

3 *Equipements d'exploitation*

Fourniture et pose des appareils de la buanderie et de la cuisine professionnelle de la crèche ainsi que de huit machines à laver et de huit sèche-linge, destinés à la nouvelle buanderie collective de l'immeuble.

5 *Frais secondaires*

Ce poste regroupe les frais d'analyses de l'air par un laboratoire spécialisé (tests VDI) exigées dans le cadre des opérations de désamiantage, les frais d'auto-risation, les frais de reproduction des plans ainsi que la signalétique de la future crèche et de l'arcade de la police municipale.

6 *Comptes d'attente, provisions*

Réserve pour divers et imprévus: 10%.

Adéquation à l'Agenda 21 de la Ville de Genève

Respect de critères «écoconstruction» concernant l'origine et la nature des matériaux ainsi que le tri des déchets de chantier.

En particulier, prise en compte obligatoire de la liste des substances toxiques prohibées dans les matériaux de construction publiée par l'Etat de Genève.

Les mandataires devront également s'appuyer sur les recommandations publiées par l'association Ecobau (www.eco-bau.ch, chapitre «fiches CFC»).

Conception énergétique

Les installations de ventilation de la crèche et de sa cuisine seront équipées d'une récupération de chaleur afin de réduire les pertes d'énergie par l'introduction directe d'air frais extérieur. La régulation sera étudiée pour que les installations fonctionnent uniquement pendant l'occupation des locaux afin de ne consommer que l'énergie nécessaire tout en maintenant un confort optimal dans les locaux.

Pour limiter les consommations d'énergie pour le chauffage, des vannes thermostatiques seront installées sur tous les radiateurs.

D'une manière générale, les appareils et les installations électriques sont choisis et conçus de façon à limiter la consommation d'électricité dans le sens de la recommandation SIA 380/4 et du standard Minergie.

Proposition: aménagement d'une crèche et de locaux pour la police municipale

Il est prévu de limiter les consommations par un dispositif d'automatisation simple et efficace, par la mise en place de détecteurs de présence ainsi que par l'usage systématique de selfs électroniques de classe A2.

Les équipements électriques, les luminaires et les appareils électroménagers sont choisis en fonction des performances requises en classe A++.

Afin de réduire la consommation d'eau, les robinetteries choisies répondent au label de basse consommation «Ecototal».

Programme et surfaces

La surface faisant l'objet du présent projet comprend les anciens locaux du SAPP au 1^{er} étage, l'arcade de la police municipale donnant sur la rue Rothschild, la buanderie commune de l'immeuble, le local conteneurs de l'immeuble et le local poussettes du jardin d'enfants existant La Pirouette.

Il est prévu de réaffecter la surface de plancher de la manière suivante:

Nouvelle crèche:	SP (surface de plancher)	=	594 m ²
	VB (volume bâti)	=	1734 m ³
Locaux de la police municipale:	SP (surface de plancher)	=	347 m ²
	VB (volume bâti)	=	1204 m ³
Locaux communs:	SP (surface de plancher)	=	147 m ²
	VB (volume bâti)	=	595 m ³
Total	SP (surface de plancher) total	=	1088 m ²
	VB (volume bâti) total	=	3533 m ³

Arrêté I: création d'une crèche et de locaux pour la police municipale

Estimation des coûts selon code CFC

CFC	Libellé	Fr.	Fr.
1	<u>Travaux préparatoires</u>		104 000
113	Désamiantage	104 000	
2	<u>Bâtiment</u>		2 765 000
21	Gros œuvre 1	295 000	
22	Gros œuvre 2	76 000	
23	Installations électriques	250 000	
24	Chauffage ventilation	203 000	
25	Installations sanitaires	160 000	
27	Aménagements intérieurs 1	720 000	

Proposition: aménagement d'une crèche et de locaux pour la police municipale

28	Aménagements intérieurs 2	455 000	
29	Honoraires	606 000	
3	<u>Equipements d'exploitation</u>		270 000
35	Appareils cuisine professionnelle et buanderie	270 000	
5	<u>Frais secondaires et comptes d'attente</u>		43 000
51	Autorisation, taxes	5 000	
52	Tests VDI, frais de reproductions	23 500	
56	Autres frais secondaires	14 500	
6	<u>Comptes d'attente, provisions</u>		318 200
68	Réserve pour divers et imprévus (10%)		
Coût total de la construction HT			3 500 200
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%			280 016
Coût total de la construction TTC			3 780 216
<u>Frais administratifs et financiers</u>			
Prestation du personnel pour les investissements (5% du coût total de la construction TTC)			189 011
Intérêts intercalaires $\frac{3\,969\,227 \times 18 \times 3,25}{2 \times 12 \times 100}$			96 750
Coût général de l'opération TTC			4 065 977
A déduire:			200 000
Crédit d'étude PR-721 voté le 12 décembre 2009		200 000	
Total du crédit demandé			3 865 977
Arrondi à			3 866 000

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de décembre 2010 et ne comprennent aucune variation.

Valeurs statistiques (m^2 - m^3 -occupants, selon norme SIA 416)

La surface brute totale des locaux transformés (surface de plancher) est de 1088 m^2 .

Le coût HT par m^2 (CFC 2 / SP) est de 2541 francs le m^2 .

Le volume transformé est de 3533 m^3 .

Le coût HT par m^3 (CFC 2 / SP) est de 780 francs le m^3 .

Proposition: aménagement d'une crèche et de locaux pour la police municipale

Autorisation de construire

Ce projet de transformation fait l'objet d'une requête en autorisation de construire N° APA 33439 déposée le 21 juillet 2010 et délivrée le 20 octobre 2010. Un complément d'autorisation soumettant la dernière mouture du projet doit être déposé prochainement.

Fixation des loyers après travaux

Locaux en propre, gestion: Gérance immobilière municipale.

Le prix de location dans le cadre de conventions ou de subventions est fixé à 291,79 francs/m².

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer deux mois après le vote du Conseil municipal et dureront dix mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est août 2012.

Référence au 6^e plan financier d'investissement

Cet objet est prévu sous le numéro 061.059.04 du 6^e plan financier d'investissement 2011-2022 pour un montant de 2 650 000 francs pour la création d'une crèche et de locaux pour les agents de la police municipale.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Le prix de location dans le cadre de conventions ou de subventions est fixé à 291,79 francs/m².

Charges annuelles (eau, gaz, électricité): 37 500 francs.

La charge financière annuelle sur 3 866 000 francs comprenant les intérêts au taux de 2,75% et l'amortissement au moyen de 10 annuités sera de 447 450 francs.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire de l'arrêté I est le Service des bâtiments.

Le bénéficiaire de ce crédit est la Gérance immobilière municipale.

Proposition: aménagement d'une crèche et de locaux pour la police municipale

Arrêté II: Mobilier et matériel pour équiper la nouvelle crèche

Estimation des coûts

<i>Libellé</i>	<i>Fr.</i>
Montant destiné aux mobilier et jeux	92 593
Montant destiné à la téléphonie	13 889
Coût total HT	106 482
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	8 518
Coût total du crédit TTC	<u>115 000</u>

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de décembre 2010 et ne comprennent aucune variation.

Référence au 6^e plan financier d'investissement

Cet objet est prévu sous le numéro 061.059.06 du 6^e plan financier d'investissement 2011-2022 pour un montant de 100 000 francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière de l'espace de vie infantine

Structure de 40 places

Produits	367 200
Subventions Ville de Genève	1 000 000
Participations Ville de Genève sous forme de gratuits	141 500
Total des charges annuelles d'exploitation	1 508 700

La charge financière annuelle sur 115 000 francs comprenant les intérêts au taux de 2,75% et l'amortissement au moyen de 8 annuités sera de 16 210 francs.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire de l'arrêté II est la Délégation à la petite enfance qui en est également le bénéficiaire.

Arrêté III: Mobilier et matériel pour équiper les nouveaux locaux des agents de la police municipaleBureaux des agents

19 tables de travail 120x80 cm
19 corps de bureau
19 chaises de travail
11 tableaux magnétiques 210x120 cm
10 meubles de rangement 120x40x100 cm
19 lampes de bureau

Bureau du chef de poste

1 table de travail 120x80 cm
1 angle de jonction 90°
1 table de travail 160x80 cm
2 corps de bureau
1 chaise de travail
1 tableau magnétique 210x120 cm
2 chaises visiteurs
2 meubles de rangement 120x40x100 cm
1 lampe de bureau

Bureau du remplaçant du chef de poste

1 table de travail 160x80 cm
2 corps de bureau
1 chaise de travail
1 tableau magnétique 210x120 cm
2 chaises visiteurs
2 meubles de rangement 120x40x100 cm
1 lampe de bureau

Salle de conduite

2 tableaux magnétiques 210x120 cm
20 chaises de conférence
1 table de conférence pour 20 agents
3 meubles de rangement 120x40x100 cm

Cafétéria

20 chaises pour cafétéria
2 tables 250x100 cm

Salle d'audition

4 chaises visiteurs
1 table ronde pour 4 personnes
1 tableau magnétique 210x120 cm

Proposition: aménagement d'une crèche et de locaux pour la police municipale

Guichet

1 table de travail 160x80 cm

1 corps de bureau

1 armoire à prospectus

1 chaise de travail

2 chaises visiteurs

1 lampe de bureau

Pour l'ensemble du poste

15 aménagements intérieurs pour corps de bureau

Estimation des coûts

Libellé	Fr.
Coût total HT	91 003
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	7 280
Coût total TTC	98 283
Total du crédit TTC	<u>98 000</u>

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de décembre 2010 et ne comprennent aucune variation.

Référence au 6e plan financier d'investissement

Cet objet n'est pas prévu au 6e plan financier d'investissement 2011-2022.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière de l'espace de vie enfantine

La charge financière annuelle sur 98 000 francs comprenant les intérêts au taux de 2,75% et l'amortissement au moyen de 8 annuités sera de 13 810 francs.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire de l'arrêté III est la Centrale municipale d'achat et d'impression, le bénéficiaire est le Service de la sécurité et de l'espace publics.

Proposition: aménagement d'une crèche et de locaux pour la police municipale

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 866 000 destiné à l'aménagement d'une crèche et de locaux pour les agents de la police municipale, situés rue Rothschild 27, sur la parcelle N° 4420, feuille N° 1 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 866 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 200 000 francs du crédit d'étude PR-721 voté le 12.12.2009, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2022.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 115 000 francs destiné au mobilier et au matériel pour équiper la nouvelle crèche

Proposition: aménagement d'une crèche et de locaux pour la police municipale

sise rue Rothschild 27, sur la parcelle N° 4420, feuille N° 1 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 115 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2020.

PROJET D'ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 98 000 francs destiné au mobilier et au matériel pour équiper les nouveaux locaux de la police municipale, situés rue Rothschild 27, sur la parcelle N° 4420, feuille N° 1 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 98 000 francs.

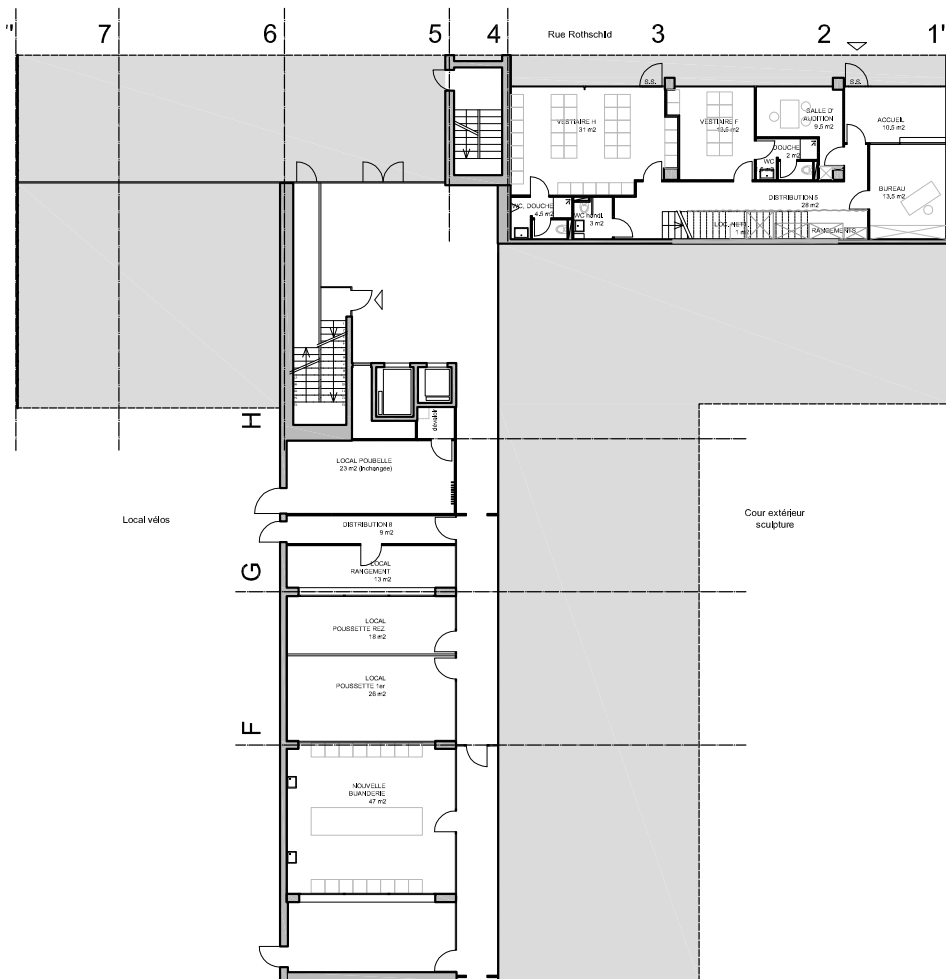
Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2020.

Annexes: 1 plan du rez-de-chaussée
1 plan du 1^{er} étage

6360

SÉANCE DU 19 AVRIL 2011 (après-midi)

Proposition: aménagement d'une crèche et de locaux pour la police municipale



Ville de Genève

Département des constructions et de l'aménagement

Architecte

Service des bâtiments

25, rue du Stand
1204 Genève

Projet :

APA 33439

Aménagement d'une crèche et d'un local APM

Centre Amat-Buls_Rothschild; Rue Rothschild, 27

Echelle :

1/320ème

Fichier DWG :

Fichier Scan :

Imprimé le : 21.02.2011

réf. : -

Dessiné le :

11.11.2009

par :

Modifié le :

21.02.2011

par : MS

N° de projet :

-

N° de plan : 10

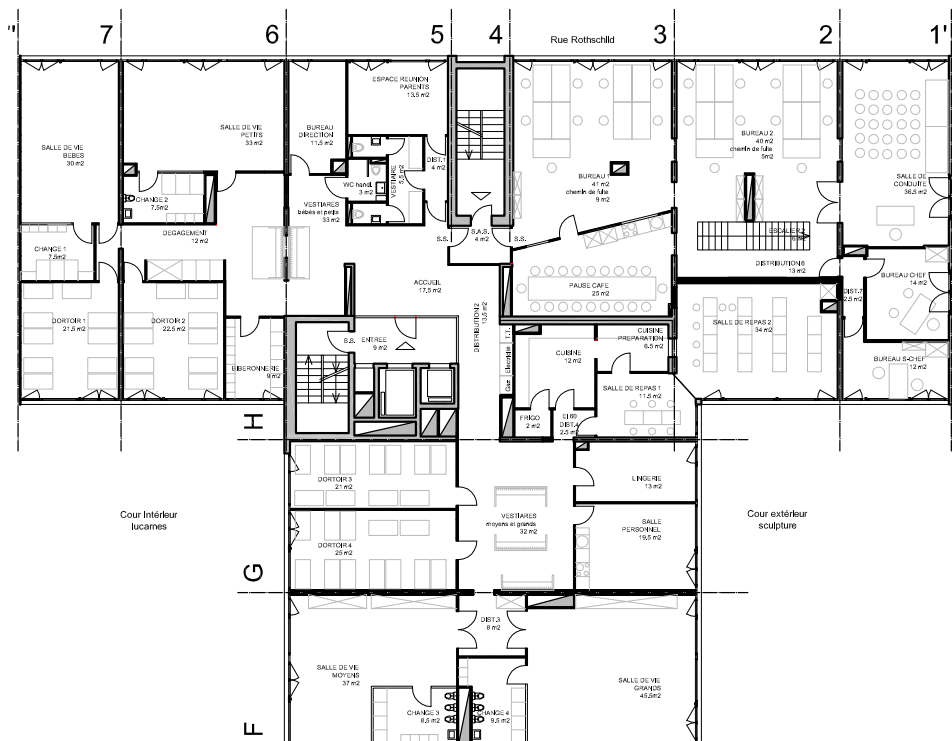
Indice : A

Plan :

Aménagements du Rez-de-chaussée,

SÉANCE DU 19 AVRIL 2011 (après-midi) 6361

Proposition: aménagement d'une crèche et de locaux pour la police municipale



Ville de Genève

Département des constructions et de l'aménagement

Architecte

Service des bâtiments

25, rue du Stand
1204 Genève

Projet : **APA 33439**
Aménagement d'une crèche et d'un local APM
Centre Amat-Buis_Rothschild; Rue Rothschild,27

Echelle : 1/320ème

Fichier DWG :

Fichier Scan :

Imprimé le : 21.02.2011

Dessiné le : 11.11.2009

Modifié le : 21.02.2011

Modification :

réf. : -

par :

par : MS

N° de projet : - N° de plan : 11

Index : A

Plan : **Aménagements du 1er Etage**

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des travaux et des constructions sont mis aux voix; ils sont acceptés à l'unanimité (56 oui).

9. Proposition du Conseil administratif du 16 mars 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 170 000 francs destiné au concours et à l'étude d'un pavillon de la danse, situé rue Charles-Sturm 15, sur la parcelle N° 4146, feuille 7 du cadastre de la commune de Genève, section Cité (PR-873).

Préambule

Après l'échec, en votation populaire, du projet de centre socioculturel communal de Lancy, qui contenait la maison de la danse, l'Association pour la danse contemporaine (ADC) est toujours en quête d'un lieu spécifique pour abriter ses activités, puisqu'elle occupe actuellement la salle communale des Eaux-Vives à titre provisoire.

Exposé des motifs

Le Conseil municipal s'était exprimé dès 2001 en faveur de la construction d'une maison de la danse à Genève (motion M-203).

Suite à l'exploration, restée à l'époque infructueuse, d'implanter cet équipement sur divers sites du territoire communal, le choix de l'ADC s'était porté sur son intégration au centre communal socioculturel de Lancy. Mais les habitants de cette commune ont refusé ce projet par votation populaire en 2006.

Entre-temps, en 2004, l'ADC avait trouvé refuge à la salle communale des Eaux-Vives à titre provisoire, dans l'attente de la réalisation de Lancy.

Aujourd'hui, c'est toujours dans la salle communale des Eaux-Vives que l'ADC produit ses spectacles. Ce lieu ne peut être envisagé de manière pérenne, car il n'est pas réellement adapté à ces activités. Par ailleurs, le département des finances et du logement souhaite le réaffecter à des activités répondant directement aux besoins des habitants du quartier.

Dans la perspective de remédier dans les meilleurs délais à cette situation précaire, le Conseil administratif a chargé le département des constructions et de l'aménagement de rechercher à nouveau des sites susceptibles d'accueillir la maison de la danse.

Dans ce cadre, et en collaboration étroite avec l'ADC, deux pistes ont été

explorées. L'une a consisté à chercher un site à même d'accueillir la maison de la danse avec un programme complet et l'autre à chercher un site à même d'accueillir un programme plus modeste, sous la forme d'un pavillon léger et démontable, dans l'attente de trouver un lieu pour le programme complet.

Les études ont montré la difficulté de trouver à court terme ce lieu, plus vaste, ce qui a conduit le Conseil administratif, en accord avec l'ADC, à privilégier l'option plus modeste du pavillon, pour lequel l'ADC a établi un programme.

Dès 2009, sur la base de ce programme, les services du département des constructions et de l'aménagement ont pu réaliser de nouvelles études de faisabilité pour l'implantation de ce pavillon sur divers sites appartenant à la Ville de Genève.

C'est finalement celui de la place Sturm qui a été retenu, puisqu'il présente les caractéristiques les plus favorables: site urbain, accessible en transports publics et situé dans un périmètre offrant des synergies intéressantes avec les studios de répétition des danseurs.

Programme

Ce programme définit le minimum nécessaire pour la représentation de l'art chorégraphique.

Surfaces utiles indicatives (SU) et contenance

Plateau:

144 m²

Largeur (ouverture cadre de scène): 12 m

Profondeur: 12 m

Hauteur sous gril technique: minimum 9 m

Salle de spectacle:

250 m² pour 300 places

Foyer et bar pour l'accueil du public:

170 m²

Local et atelier technique + régie technique:

150 m²

3 bureaux pour l'administratif:

50 m²

2 loges + sanitaires + douches:

50 m²

L'emprise totale du pavillon (SB) pourrait ainsi se situer entre 800 et 900 m².

Estimation sommaire du coût de l'opération

Le montant total de l'opération de construction d'un pavillon de la danse est estimé à 9 800 000 francs.

Coût de l'étude

Le coût total du crédit d'étude demandé inclut le concours, les phases de l'avant-projet, du projet, du devis général, y compris le dépôt de la requête en autorisation de construire, ainsi qu'une partie de la phase d'appels d'offres selon la répartition suivante:

<i>CFC</i>	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>	<i>Total</i>
2 <u>Bâtiment</u>			868 000
29 Honoraires		868 000	
architectes	505 000		
ingénieurs civils	150 000		
ingénieurs CVSE	190 000		
ingénieurs spécialisés	23 000		
5 <u>Frais secondaires et comptes d'attente</u>			215 000
50 Frais de concours		200 000	
52 Echantillons, maquettes, reproductions, documents		15 000	
Coût total du crédit d'études HT			1 083 000
Taxe sur la valeur ajoutée (8%) appliquée sur les CFC 2 à 5		86 640	
admis à			87 000
Total TTC du crédit d'étude demandé			1 170 000

Référence au 6^e plan financier d'investissement 2011-2022

Cet objet est prévu sous le numéro 043.051.01 du 6^e plan financier d'investissement PFI 2011-2022, pour un montant de 1 000 000 de francs.

Charge financière

Si l'étude est suivie de réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée totale d'amortissement de la réalisation.

En l'absence de réalisation, la charge financière annuelle sur 1 170 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 2,75% et l'amortissement au moyen de 3 annuités, sera de 411 650 francs.

Maîtrise de l'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit d'étude est le Service d'architecture.

Le bénéficiaire est le Service culturel.

Régime foncier

Le pavillon de la danse sera provisoirement situé à la rue Charles-Sturm 15, sur la parcelle N° 4146, feuille 7 du cadastre de la commune de Genève, section Cité. Cette parcelle, propriété de la Ville de Genève, est située en zone de verdure.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

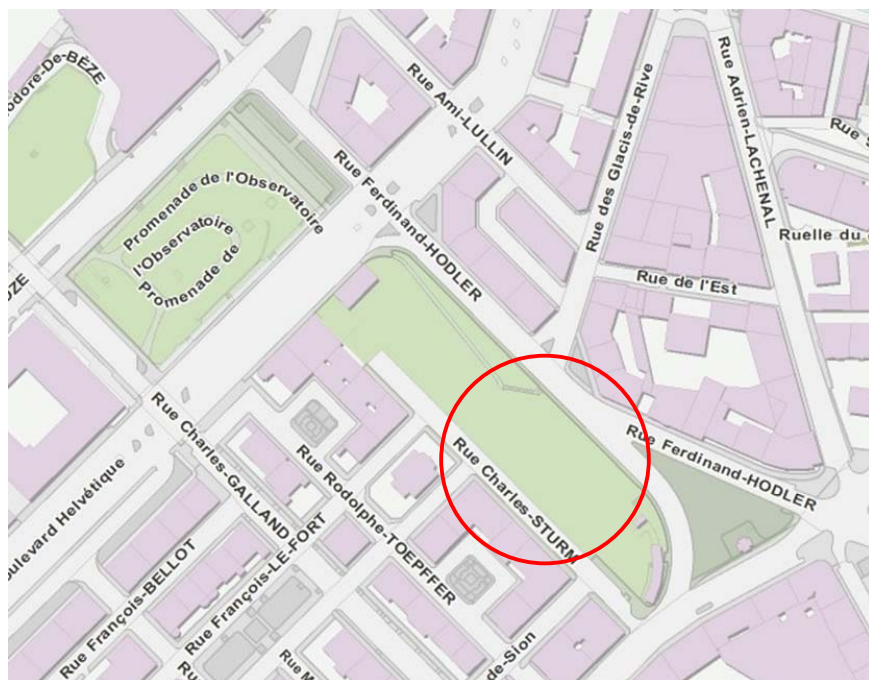
arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 170 000 francs destiné au concours et à l'étude d'un pavillon de la danse, situé rue Charles-Sturm 15, sur la parcelle N° 4146, feuille 7 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 170 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 3 annuités.

Annexe: plan de situation



M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Le projet de pavillon de la danse présenté dans la proposition PR-873 vient ponctuer un débat qui dure depuis huit ans – voire plus, car je crois que l’on en parlait déjà lorsque je suis arrivé au Conseil administratif.

Si je prends la parole à ce sujet, c’est pour une raison simple. Les membres de ce parlement – et notamment ceux de la commission des arts et de la culture, voire de la commission des finances, qui a parfois débattu de sujets culturels – se rappellent sans doute toute l’évolution qu’a connue ce dossier. Le projet de maison de la danse à Lancy a été refusé, puis on a momentanément converti la Maison de quartier des Eaux-Vives en maison de la danse provisoire – cette mesure a été acceptée par le Conseil administratif, cela ne s’est pas joué au niveau du Conseil municipal... C’est à présent une réalité, mais nous aimerions évidemment que ce bâtiment redevienne une maison de quartier.

Aujourd’hui, nous voilà devant un projet à moins court terme: ce pavillon de la danse devrait durer non pas six mois, mais quelques années. Puisque nous ne parvenons pas à installer une maison de la danse dans une structure plus pérenne, qui offrirait la possibilité d’élargir les prestations offertes aussi bien aux artistes qu’au public, la solution du pavillon nous semble bonne. Le monde genevois de la danse est unanime, ou quasi unanime, à plébisciter ce projet.

En tout cas, l’Association pour la danse contemporaine (ADC), qui regroupe l’immense majorité des danseurs actifs à Genève – soit plus d’une trentaine de compagnies – appelle ce pavillon de ses vœux. Son implantation à la place Sturm lui conviendrait, et il répondrait à ses besoins pendant un certain nombre d’années. C’est un peu le principe du Théâtre du Loup, mais en plus modeste vu les dimensions de l’installation en question.

J’aimerais que le crédit de la proposition PR-873 soit voté avant la fin prochaine de cette législature. Ce n’est pas pour mon honneur personnel, puisque ce n’est pas moi qui inaugurerai le pavillon dans une année ou deux. Simplement, ce parlement dans sa composition actuelle a suivi l’évolution du dossier et, si nous attendons l’entrée en fonction du nouveau Conseil municipal, j’ai le sentiment qu’il faudra recommencer à examiner toute une série de questions déjà posées. Le processus risque alors de s’éterniser pendant de longs mois, voire des années. Nous avons maintenant l’opportunité de lancer l’étude préliminaire, faisons-le! De toute façon, le Conseil municipal devra trancher ultérieurement en ce qui concerne le crédit de construction qui sera déposé dans quelques mois. Pour le moment, ne tergiversons pas davantage!

J’interviens surtout pour insister sur ce point. Je sais que certains aimeraient renvoyer cet objet à la commission des arts et de la culture mais, d’après mes renseignements, celle-ci est surchargée et elle ne pourra pas le traiter avant

plusieurs semaines. Par conséquent, le rapport ne sera pas rendu d'ici à la fin de cette législature. Sachant que la commission des travaux et des constructions, quant à elle, a une plus grande marge de manœuvre dans la gestion de son agenda et serait susceptible de consacrer rapidement une séance à cette proposition au début du mois de mai, ses conclusions pourraient être débattues en séance plénière le même mois, ce qui permettrait de lancer l'étude et de la poursuivre au cours de l'été.

Je lance donc un appel au Conseil municipal, afin que la proposition PR-873 soit renvoyée à la commission des travaux et des constructions, qu'elle y soit étudiée rapidement – éventuellement en auditionnant quelques partenaires, si cela s'avère nécessaire – et que le plénum puisse la voter au mois de mai. Je rappelle qu'il ne s'agit que d'un crédit d'étude, et qu'il ne faut pas perdre de temps dans ce dossier.

Genève compte actuellement des dizaines de théâtres et de nombreuses salles de musique, mais pas de locaux pour la danse. Nous avons ici l'opportunité d'en créer, n'hésitons pas! Par conséquent, Mesdames et Messieurs, je vous demande encore une fois de renvoyer cet objet à la commission des travaux et des constructions et d'en débattre rapidement!

Préconsultation

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, tout en ne m'opposant pas au renvoi de la proposition PR-873 à la commission des travaux et des constructions, j'aurais plutôt préconisé son étude par la commission des arts et de la culture.

J'aimerais rappeler un certain nombre d'éléments concernant ce dossier. En 1995, un concours d'architecture prévoyait un nouveau musée à la place Sturm; celui-ci fut refusé en votation référendaire le 2 décembre 2001. La conclusion à en tirer est on ne peut plus claire: le peuple veut garder cette place aérée et agréable, telle qu'elle est maintenant. Il s'agit d'un lieu tranquille et dégagé comme il y en a trop peu à Genève. Dès lors, ne bafouons pas la volonté populaire!

Mais où pourrait-on construire une maison de la danse, me demanderez-vous? Heureuse fatalité: le point suivant de notre ordre du jour, à savoir la proposition PR-874, nous ouvre une piste en ce sens, puisqu'elle prévoit la reconversion totale de la parcelle anciennement dite «du Manège». Sachons saisir cette occasion et étudions l'intégration d'un pavillon de la danse à cet endroit! En effet, certaines autres suggestions avancées au sujet de cet immeuble ne paraissent pas indispensables. Soyons ouverts, tenons compte des priorités et osons installer l'art chorégraphique en ce lieu!

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Alexandra Rys, vice-présidente.)

M. Alain de Kalbermatten (DC). Chers collègues, le Parti démocrate-chrétien dit oui à la maison de la danse en tant que telle, bien sûr. Par contre, il dit non – et j'insiste là-dessus – au pavillon provisoire de 11 millions de francs sur la place Sturm. Comme nous le savons tous et comme l'a répété mon préopinant, il s'agit là d'un lieu sensible. Dans le passé, la population a refusé que l'on y construise un nouveau musée d'ethnographie, non pas qu'elle n'aimât pas les masques précolombiens, mais parce qu'elle ne voulait rien sur cette place! Je pense que nous ne pourrions donc pas y installer aujourd'hui un pavillon de la danse sans causer de violentes réactions parmi les habitants du quartier.

Par conséquent, pour éviter de perdre du temps et de l'argent, je vous invite à refuser le crédit demandé dans la proposition PR-873. Il me semble que c'est la meilleure chose à faire. J'invite l'administration et le nouveau magistrat qui sera chargé de la culture à trouver le plus rapidement possible un emplacement plus adéquat pour la maison de la danse. Certes, les locaux de la salle communale des Eaux-Vives doivent redevenir une maison de quartier, mais n'oublions pas qu'il y a déjà beaucoup de salles pour la danse à Genève.

Je pense par exemple à l'ex-usine Kugler, où l'on a investi 350 000 francs pour que les professionnels de la danse se rendent compte aujourd'hui que c'était de l'argent purement et simplement gaspillé... Je me permets d'ailleurs d'interpeller le magistrat à ce sujet; lui-même conviendra que les danseurs ne sont pas satisfaits de cette infrastructure. Et je ne parle pas de chauffage, sujet sur lequel une candidate maintenant élue a eu très chaud, à un moment donné!

Toujours est-il que je pense qu'il existe d'autres solutions. Economisons donc cet argent pour choisir un endroit plus adéquat et une structure beaucoup plus pérenne pour les artistes qui en ont besoin!

M. Salvatore Vitanza (R). J'aimerais d'abord signaler à M. Mugny – vous lui transmettez ma remarque, Madame la présidente – que, quelle que soit la commission où nous renverrons la proposition PR-873, le plénum ne pourra pas en débattre avant la fin de la législature. Je crois savoir que la commission des travaux et des constructions a déjà de très nombreux objets à traiter, et je doute qu'elle puisse s'occuper rapidement de cette proposition. En outre, le délai de remise des rapports de commission pour la session plénière du mois de mai étant fixé au 11 avril, je vois mal comment nous pourrions le respecter!

A notre avis, la proposition PR-873 doit être renvoyée à la commission des

arts et de la culture, car il est important d'en examiner les aspects politiques. Tout d'abord, il sied de rappeler qu'un projet similaire devait voir le jour à Lancy, mais il a été refusé en votation populaire en 2006. Il conviendrait quand même de s'assurer que ce n'est pas à la Ville de Genève de reprendre systématiquement tous les projets refusés dans d'autres communes!

Ensuite, il faudrait avoir la certitude que la place Sturm est un lieu qui se prête réellement à l'implantation d'une maison de la danse. Parallèlement, nous devons avoir conscience qu'il est important de libérer la salle communale des Eaux-Vives, car elle n'est plus adaptée à ce type d'activité depuis des années. Enfin, il faudrait s'assurer que le financement de ce pavillon de la danse pourra éventuellement être pris en charge par le Canton, voire par l'Association des communes genevoises (ACG); comme je l'ai dit tout à l'heure, la Ville ne doit pas être la seule à en assumer la création.

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, je vous invite à renvoyer la proposition PR-873 à la commission des arts et de la culture.

M. Jacques Finet (DC). Beaucoup de choses ont déjà été dites sur ce dossier, notamment par M. de Kalbermatten. Quant à moi, je souhaite revenir sur la problématique de la place Sturm. Je suis navré de constater qu'elle est la mal-aimée du Conseil administratif! Après avoir voulu y mettre un bunker dont nous nous souvenons tous, il l'a laissée complètement à l'abandon depuis huit ans. (*Remarques.*) Certes, on y a bien mis un peu de terre propre et de sable, mais l'endroit est quand même assez désertique!

Surtout, il est toujours enlaidi par une emprise de la Voirie qui n'a rien à faire là, à mon avis. Je rappelle qu'elle dispose déjà d'une véritable cathédrale sous la promenade de l'Observatoire, où elle pourrait très bien déplacer les quelques engins et autres voitures qu'elle stocke à la place Sturm, ainsi que les locaux utilisés par ses employés. J'estime que cette place devrait être entièrement dégagée, et qu'elle se prêterait parfaitement à l'aménagement d'un jardin à la française dans le style traditionnel, qui siérait bien au style du quartier.

J'informe le Conseil municipal que le Parti démocrate-chrétien lui soumettra à nouveau ce projet de jardin public qui a déjà été refusé une première fois.

M^{me} Renate Cornu (L). J'aimerais simplement dire que nous trouvons dommage d'être encore aujourd'hui en train de nous disputer au sujet d'une structure qui aurait dû voir le jour depuis longtemps.

Parlons d'abord du pavillon. Qu'est-ce qu'un pavillon? C'est une structure

légère, en principe sur un seul plan. Mais souvenez-vous, Mesdames et Messieurs: il n'y a pas si longtemps, trois ou quatre pavillons étaient alignés sur cette esplanade et personne ne trouvait à y redire, ils étaient d'ailleurs utilisés. Or, ils étaient laids!

Aujourd'hui, nous avons un projet de pavillon léger qui ne générera pas de nuisances au niveau de l'environnement ou de la présence du public. Tout le monde sait que les amateurs de danse contemporaine ne cherchent pas d'établissements publics pour boire des verres, ils ne veulent que se rendre au spectacle! Je crois donc vraiment que la présence du pavillon de la danse à la place Sturm ne gênera ni la vue ni la quiétude des habitants des environs.

L'ADC attend depuis des lustres un lieu pour s'implanter – et elle n'est pas la seule concernée, puisque toutes les compagnies de danse actives à Genève partagent cette attente. Nous devrions mieux nous représenter la difficulté qu'il y a à être danseur professionnel aujourd'hui! De plus, l'ADC a désormais trouvé son public, un public toujours plus nombreux et plus averti, et il serait vraiment dommage de ne pas donner un signal en sa faveur.

Ce pavillon serait une structure légère, éphémère ou temporaire, j'en conviens, mais nous devons aller de l'avant dans ce sens. Pour discuter de ces questions, il me paraît nécessaire d'examiner la proposition PR-873 à la commission des travaux et des constructions, en espérant qu'elle s'en chargera dans un délai raisonnable, si possible. S'il s'avère nécessaire de procéder à des auditions de caractère plus nettement culturel, la commission des arts et de la culture pourrait s'en charger à la faveur d'un double renvoi. Il n'en demeure pas moins que, pour nous, celle des travaux et des constructions doit rester prioritaire.

M. Alexandre Wisard (Ve). Les Verts sont d'avis qu'il faut en finir avec ce serpent de mer de la danse contemporaine à Genève et aller de l'avant. Le site prévu pour l'implantation du pavillon de la danse à la rue Charles-Sturm nous paraît intéressant, même s'il doit mordre sur une toute petite partie du parc. Mais il empiétera également sur l'espace actuellement occupé par la Voirie, qui l'utilise essentiellement comme parking destiné à ses fonctionnaires travaillant dans la Vieille-Ville. Je pense donc qu'ils peuvent faire ce sacrifice...

Certains de mes préopinants estiment que le pavillon de la danse peut être installé ailleurs. Mais nous avons entendu dire la même chose pour le nouveau musée d'ethnographie, et cela a duré des décennies! Nous devrions nous décider une fois pour toutes et prendre au moins le temps d'étudier correctement la proposition PR-873 du Conseil administratif.

Venons-en donc au choix de la commission à qui confier son examen.

M. Vitanza a prétendu que celle des travaux et des constructions était débordée, mais il n'en fait pas partie! S'il avait interrogé son honorable collègue M. Dossan à ce sujet, il aurait appris que celui-ci non seulement rendra très rapidement son rapport sur la plaine de Plainpalais... (*Remarque de M. Dossan.*) Cela n'a rien à voir, j'en conviens, Monsieur Dossan! Toujours est-il que cette commission a encore quatre objets à traiter, pour lesquels elle est en attente soit de pouvoir procéder à une audition, soit de recevoir des réponses de l'administration – laquelle a parfois un peu de peine à répondre aux questions des commissaires. Par conséquent, elle a parfaitement le temps d'examiner la proposition PR-873.

J'ai déjà pris les devants, pour voir si nous pourrions travailler là-dessus le 4 mai, et j'affirme que c'est tout à fait possible. Chers collègues, je vous rends également attentifs au fait que l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, qui s'occupe d'un périmètre englobant la place Sturm, a émis le vœu d'être auditionnée; nous pourrions donc l'entendre le 4 ou le 11 mai. Vous le voyez bien, le traitement rapide de la proposition PR-873 par la commission des travaux et des constructions ne poserait aucun problème!

(La présidence est reprise par M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente.)

M. Jacques Baud (HP). A Genève, la danse a toujours été considérée comme l'un des parents pauvres de la culture. Il y a toujours eu une espèce de méfiance débile face à cet art merveilleux! Je songe à notre cher Jaques-Dalcroze, pour qui la danse avait des vertus extraordinaires sur le plan de l'éducation – et pas seulement! Il serait temps que nous fassions quelque chose pour elle! Mais pas un pavillon provisoire dont le seul crédit d'étude se monte à plus de 1 million de francs, et pas à la place Sturm, car nous risquerions de provoquer un nouveau référendum qui ne ferait que retarder encore l'évolution de ce dossier. Il serait temps que nous le prenions vraiment au sérieux!

Créons une véritable maison de la danse! Nous avons mené le même combat pour les théâtres, le cinéma, le football et j'en passe. Nous devons vraiment nous dépêcher d'agir en faveur de la danse... mais pas comme le prévoit la proposition PR-873! Ce projet-là ne tient pas la route! L'idée de M. Hämmerli d'implanter la maison de la danse sur la parcelle dite «du Manège» n'est pas si mauvaise, je ne sais pas si elle est réalisable – je ne suis pas danseur, et encore moins danseur étoile, à mon âge! – mais je pense qu'il faut y réfléchir sérieusement et agir en fonction. Cessons de nous contenter de petites actions perdues dans leur coin, elles ne servent qu'à nous justifier en prétendant que nous faisons quelque chose pour la danse. Or, tel n'est pas le cas. Par conséquent, faisons enfin ce qu'il y a à faire!

M^{me} Salika Wenger (AGT). Qu'il faille libérer la salle communale des Eaux-Vives est une évidence; tous les gens du quartier en ont besoin. Je vois là une première raison d'accepter la proposition PR-873.

Ma deuxième raison, déjà soulignée tout à l'heure par M^{me} Cornu, c'est la difficulté que représente aujourd'hui la pratique du métier de danseur ou de danseuse. Il est nécessaire que les personnes qui s'y consacrent puissent bénéficier d'un espace adéquat, et non de n'importe quel lieu qu'on leur cède juste parce qu'il est disponible. En effet, faire de la danse implique de répondre à un certain nombre d'exigences.

M. Baud l'a dit avec éloquence: il est vrai que la danse n'a jamais été particulièrement bien traitée à Genève, et qu'il serait temps de nous en occuper comme nous le faisons pour d'autres arts et pratiques sportives. J'ajoute qu'il ne s'agit pas que de danseurs étoiles, mais aussi de jeunes en formation qui doivent s'entraîner pour le devenir! Il faut donc leur en donner les moyens.

Tout le monde s'accorde à dire que Genève a besoin d'une maison de la danse mais, comme d'habitude, on ajoute des tas de «oui, mais...» à cette nécessité. D'habitude, la droite nous dit: «Oui, mais... c'est trop cher!» Cette fois, elle nous dit: «Oui, mais... ce n'est pas le bon endroit!» Dans quelques mois, elle nous dira: «Oui, mais... nous avons d'autres priorités!» Revenons-en au «oui». Oui, nous voulons une maison de la danse. Oui, nous voulons libérer la salle communale des Eaux-Vives. Oui, nous avons trouvé à la place Sturm une solution provisoire qui permettra aux danseurs d'exercer leur art. Que vouloir de plus? Une structure plus pérenne? Pour l'instant, il n'y en a pas. Par conséquent, mieux vaut laisser le temps au temps.

Je ne sais pas dans quelle commission il faut renvoyer la proposition PR-873. Nous sommes d'accord de créer la maison de la danse à l'endroit prévu, même si nous courons le risque de provoquer un référendum – nous avons bien vu comment cela s'est passé quand on a voulu utiliser cette place pour un autre projet! La population a été très claire à cet égard... Pour cette raison, je suis tentée de dire qu'il vaudrait mieux renvoyer cet objet à la commission des travaux et des constructions.

D'un autre côté, il est probable qu'elle connaisse mal les nécessités que représente la création d'un espace de cet ordre. Dans ce cas, c'est plutôt la commission des arts et de la culture qui serait la plus à même d'étudier le projet. L'une et l'autre me conviennent, pour autant que cette maison de la danse voie le jour pour de vrai!

A présent, Madame la présidente, j'aimerais juste dire deux mots à M. Finet, je vous prie de les lui transmettre. Je lui rappelle que les jardins à la française, c'était au XVII^e siècle! Aujourd'hui, les jardins secs existent partout et celui de la place Sturm est très beau!

M. Guy Dossan (R). J'ai entendu des choses assez intéressantes, ce soir! Oui, nous sommes tous favorables à la création d'une maison de la danse, et nous avons voté des motions dans ce sens. Cependant, il reste des points que nous avons un peu de peine à comprendre, dans ce dossier, et j'ai comme l'impression que l'on essaie de nous cacher quelque chose.

N'oublions pas que la proposition PR-873 ne prévoit qu'un aménagement provisoire, voire éphémère... M^{me} Wenger disait que la droite n'avait pas encore trouvé ce projet trop cher – eh bien, je l'affirme: c'est trop cher! Du provisoire à 10 ou 12 millions de francs, c'est pour le moins onéreux!

Un préopinant a également prétendu que, de toute façon, nous ne savions pas où installer cette maison de la danse. Mais cela dure depuis dix ans! Si nous continuons ainsi, qu'est-ce qui nous prouve que nous aurons trouvé une solution dans les dix ans à venir? Disons carrément que l'on installe les danseurs à la place Sturm, mais dans une structure pérenne et définitive. Je le répète, un crédit de 12 millions de francs pour du provisoire ou de l'éphémère, c'est trop cher!

Ce qui me dérange, c'est le sentiment que le Conseil administratif n'ose pas dire franchement qu'il n'a pas trouvé d'emplacement pour la maison de la danse depuis dix ans. Voilà pourquoi il jette tout à coup son dévolu sur la place Sturm! De toute manière, on ne trouvera rien de mieux d'ici à dix ans, car les frontières de la ville de Genève n'auront pas la chance de beaucoup s'élargir d'ici là – enfin, je ne pense pas... Par conséquent, pourquoi ne pas installer cette maison de la danse définitivement à la place Sturm? Il est vrai que nous risquons peut-être de provoquer un référendum mais, au moins, nous saurons pourquoi!

Enfin, je voudrais signaler quelque chose qui me fait un peu sourire. Le magistrat nous a dit que cela faisait huit ans, voire plus, qu'il était question de trouver un emplacement pour créer une maison de la danse. Bien! Mais je trouve quand même un peu fort de café qu'il attende d'être à un mois de son départ pour nous balancer une proposition dans ce sens! Pendant tout ce temps, ses services et lui-même auraient bien eu le temps de s'en occuper! Mais non, il a attendu la dernière minute pour nous balancer ce projet – et là, ô miracle, un président de commission qui est comme par hasard de la même couleur politique que lui nous annonce qu'il est possible de voter cette proposition dans un délai de quinze jours...

Voyons, Mesdames et Messieurs! Nous avons beau être d'accord de créer une maison de la danse à Genève, il y a tout de même des procédés que nous avons de la peine à laisser passer! (*Applaudissements.*)

M^{me} Christiane Olivier (S). Le groupe socialiste a décidé d'accepter la prise

en considération de la proposition PR-873 et son renvoi à la commission des arts et de la culture. En effet, à nos yeux, il ne s'agit pas d'une problématique relevant des travaux, mais bien d'une option de politique culturelle. C'est donc à la commission des arts et de la culture, dont c'est justement la spécialité, que devront être traitées les questions d'emplacement de la maison de la danse, d'opportunité de sa création, de coûts...

M. Robert Pattaroni (DC). Je pense que nous devons revenir à un peu plus de sérieux! M. Mugny essaie de boucler ce dossier juste avant son départ, comme tous les magistrats qui s'en vont et qui veulent faire leur devoir jusqu'au bout. Bravo! C'est bien beau, mais rendez-vous compte, Mesdames et Messieurs, que dans quelques semaines nous aurons un nouveau Conseil municipal qui comportera même un nouveau parti sans doute plein d'idées... Il y aura aussi de nouveaux magistrats, dont certains – ils l'ont assez dit pendant la campagne électorale – ont eux aussi des idées!

On n'a pas trouvé de lieu propice pour la maison de la danse pendant de nombreuses années, mais l'exécutif de demain, malin comme il sera, négociera peut-être avec une autre commune pour mettre au point une solution adéquate. Il conviendrait quand même d'éviter que la Ville se charge toujours de ce qui devrait être fait à l'échelle du Canton! C'est d'ailleurs ce que la nouvelle constitution proposera aux citoyennes et aux citoyens genevois.

Par conséquent, ne perdons pas de temps. Suivons le mot d'ordre donné par Alain de Kalbermatten, refusons d'entrer en matière sur la proposition PR-873 et n'en parlons plus! Attendons plutôt un projet plus sérieux proposé par un nouveau Conseil administratif encore plus dynamique que l'actuel à un Conseil municipal encore plus vivant que le nôtre. En avant!

M. Alain de Kalbermatten (DC). J'aimerais juste ajouter un point à l'argumentaire développé par le Parti démocrate-chrétien. Le projet prévu dans la proposition PR-873 n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les habitants du quartier concerné. Je rappelle une fois de plus que cette absence de dialogue est à déplorer aux dépens d'un quartier déjà échaudé par un précédent projet de construction, qu'il a d'ailleurs rejeté. Or, il n'a pas refusé les masques précolombiens du futur musée d'ethnographie, mais la perspective d'une nouvelle construction à la place Sturm!

Dans ces conditions, voulons-nous vraiment consacrer 1 million de francs à ce crédit d'étude pour ensuite retoquer le projet? Entendons-nous dépenser 11 millions de francs pour construire un pavillon qui déclenchera la hargne de la

population? Gardons notre calme et renvoyons ce dossier à plus tard! Comme l'a très bien dit Robert Pattaroni tout à l'heure, le futur Conseil administratif pourra ainsi y réfléchir à nouveau et trouver une solution en collaboration avec d'autres communes. En effet, la maison de la danse est un projet qui concerne toutes les communes, et même toute la région!

M^{me} Salika Wenger (AGT). Chers collègues, je suis toujours étonnée de l'usage du «on» dans le discours de certains: «on» n'a pas trouvé, «on» n'a pas fait, «on» n'a pas pu, «on» n'a pas voulu... On, pronom indéfini. Certes, une certaine responsabilité incombe au magistrat en charge de la culture, mais nous siégeons tous au sein de commissions diverses et, à ce que je sache, nous avons tous le droit d'y émettre des suggestions. Or, depuis quatre ans que je siége dans cette enceinte, je n'ai pas vu ceux qui se cachent derrière les «on» présenter un seul projet! Pourtant, cela nous est parfaitement possible.

Mais la droite ne propose rien. Nous ne sommes pas au supermarché, ici! Ce n'est pas à la gauche d'émettre des idées et à la droite de les accepter ou de les refuser! Nous attendons qu'elle participe elle aussi de manière un peu plus active à l'élaboration de nouveaux projets. Pour l'instant, elle se cantonne à toujours être favorable à la culture, mais sans ne jamais rien vouloir réaliser ni proposer. Mesdames et Messieurs de la droite, dans ces conditions, vos arguments sont peut-être justifiés, mais je les trouve fallacieux!

Le groupe A gauche toute! votera le renvoi de la proposition PR-873, peu importe qu'elle soit examinée par la commission des arts et de la culture ou par celle des travaux et des constructions. Nous voulons que cette maison de la danse soit créée rapidement! Il ne s'agit pas uniquement d'un problème d'échéance électorale, comme vient de le suggérer M. Pattaroni, mais aussi d'une nécessité pour les danseurs – et pour les Eaux-Viviens, qui doivent récupérer leur salle communale. Il me semble donc que les personnes intéressées sont suffisamment nombreuses pour que nous prenions en compte cette proposition.

Nous arrive-t-elle un peu tard? Non, nous estimons qu'il n'est jamais trop tard pour nous soumettre une bonne proposition. Nous la voterons donc avec grand plaisir et beaucoup d'enthousiasme.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je lève cette séance, car il est déjà 19 h 5. Nous nous retrouverons à 20 h 35 précises pour la poursuite de ce débat. Bon appétit!

10. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	6234
2. Rapport annuel 2010 du Conseil administratif sur le Fonds chômage (D-34)	6235
3. Communications du bureau du Conseil municipal	6251
4. Questions orales	6251
5. Proposition du Conseil administratif du 16 mars 2011 en vue de l'ouverture de deux crédits d'un montant total net de 2 640 000 francs destinés au renouvellement de 11 véhicules et engins spécifiques du service Voirie – Ville propre (VVP) et du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (FUN), soit: – un crédit de 1 760 000 francs brut, dont à déduire 170 000 francs d'indemnisation d'assurance, soit un montant net de 1 590 000 francs, destiné au renouvellement de cinq véhicules du service Voirie – Ville propre et d'un véhicule du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire; – un crédit de 1 050 000 francs destiné au renouvellement de cinq engins spécifiques de nettoyage du service Voirie – Ville propre (PR-869)	6266
6. Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2010 (PR-870).	6273
7. Proposition du Conseil administratif du 23 mars 2011 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 5 180 000 francs destinés à des travaux de rénovation de neuf espaces de quartier à l'intention des aînés, soit: – un crédit de 4 381 000 francs destiné aux travaux de rénovation des locaux; – un crédit de 799 000 francs destiné au mobilier et à la signalétique des locaux (PR-871)	6317
8. Proposition du Conseil administratif du 16 mars 2011 en vue de l'ouverture de trois crédits d'un total de 4 079 000 francs destinés à l'aménagement d'une crèche et de locaux pour les agents de la police	

municipale, situés rue Rothschild 27, sur la parcelle N° 4420, feuille N° 1 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, soit:

- arrêté I: un crédit de 3 866 000 francs destiné à l'aménagement d'une crèche et de locaux pour les agents de la police municipale;
- arrêté II: un crédit de 115 000 francs destiné au mobilier et au matériel pour équiper la nouvelle crèche;
- arrêté III: un crédit de 98 000 francs destiné au mobilier et au matériel pour équiper les nouveaux locaux de la police municipale (PR-872) 6341

9. Proposition du Conseil administratif du 16 mars 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 170 000 francs destiné au concours et à l'étude d'un pavillon de la danse, situé rue Charles-Sturm 15, sur la parcelle N° 4146, feuille 7 du cadastre de la commune de Genève, section Cité (PR-873) 6362
10. Propositions des conseillers municipaux 6377
11. Interpellations 6377
12. Questions écrites 6377

La mémorialiste:
Marguerite Conus

